PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVE

Champagne-Ardenne
ANNUAIRE DES SOLUTIONS POUR VOS DÉCHETS

un pas vers l'économie circulaire

édition 2016

Des solutions pour vos déchets… un pas vers l'économie circulaire

Aujourd'hui gérer un déchet, ce n'est plus seulement penser à son élimination, c'est également se poser les « bonnes » questions en amont en l'envisageant comme une ressource potentielle plutôt qu'un rebut. La réglementation (art. L541-1 du Code de l'environnement) va d'ailleurs dans ce sens en préconisant une hiérarchisation des modes de traitement :

1) prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets
2) préparer les déchets en vue de leur réutilisation
3) recycler
4) valoriser
5) éliminer.

Dans certains cas, nous sommes passés d'une logique de déchets à une logique de produits. Et la loi sur la Transition énergétique renforce ce principe en posant les bases de l'économie circulaire.

Cette vision globale, intégrée et systémique qui définit l'économie circulaire, acquiert de la visibilité notamment en Champagne-Ardenne : ce guide « Des solutions pour vos déchets » est l'un des outils régionaux pour favoriser le déploiement de cette logique.

Cet annuaire fournit un recueil non exhaustif d'adresses et de filières pour vos (futurs ou potentiels) déchets, permettant ainsi de réduire leur impact sur l'environnement et sur la santé et de préserver nos matières premières.

Cette nouvelle édition, comme les précédentes, a été réalisée grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires, Agences de l'Eau, CCI Champagne-Ardenne, DREAL et Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, auxquels nous renouvelons pour cela nos plus vifs remerciements.

Jean-Luc SAUBLET
Directeur régional délégué
ADEME
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Mode d'emploi

Vous êtes un professionnel* *(structure publique ou privée)* et vous détenez *(allez détenir)* des déchets à gérer, cet annuaire va vous proposer des solutions. Mode d'emploi étape par étape.

Etape 1. **Qui a généré le (futur) déchet que vous allez devoir gérer ?**
Selon la nature du déchet, reportez-vous à l'onglet correspondant.

Il s'agit de :
> un (potentiel) déchet généré par les particuliers ? → ***onglet déchets des ménages***
> un (potentiel) déchet non dangereux généré par un professionnel (structure publique ou privée) ? → ***onglet déchets non dangereux des professionnels***
> un déchet dangereux généré par un professionnel ? → ***onglet déchets dangereux des professionnels***
> un déchet inerte généré par un professionnel ? → ***onglet déchets inertes des professionnels***
> un déchet d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) ? → ***onglet filières REP***

Etape 2. Vous êtes dans l'onglet ad hoc, le guide va vous proposer une **liste d'acteurs** qui vous offrent des solutions selon l'état de votre déchet.

1 Peut-on éviter ce déchet ? Lui donner une seconde vie ?
→ Voir la rubrique « Prévention / ré-emploi / ré-utilisation »
➤ ***liste des acteurs***

2 Comment le collecter ?
→ Voir la rubrique « Collecte »
➤ ***liste des acteurs***

3 Comment le traiter ?
Puis-je le recycler ? le valoriser énergétiquement ? ou dois-je l'éliminer directement ?
→ Voir la rubrique
- Recyclage
  ● ***liste des acteurs***
- Valorisation énergétique
  ● ***liste des acteurs***
- Elimination
  ● ***liste des acteurs***

4 Existe-t-il des prestations spécifiques à certains déchets ?
→ Voir rubrique « Prestations spécifiques à certains déchets »
➤ ***liste des acteurs***

Ce classement des acteurs dans chaque onglet, reprend la hiérarchie donnée par la réglementation (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination).

A noter

Les abréviations figurant dans le document :
Z.C : zone géographique de couverture
Pros : ouvert aux professionnels

** Collectivités, administrations, établissements publics, associations, entreprises, artisans…*

Avertissement

Ce guide a été établi dans un souci d'exhaustivité des acteurs implantés en Champagne-Ardenne.
Il propose toutefois quelques données élargies aux départements limitrophes voire au niveau national, quand aucun acteur champardennais ne peut apporter de solutions connues au moment de la réalisation de cet ouvrage.

Les données de ce document ont été collectées en 2015.
Pour les entreprises disposant d'un agrément, le lecteur est invité à vérifier la date de validité de ce dernier.

La mention dans ce guide, des organismes, sociétés et entreprises, ne saurait engager la responsabilité du rédacteur, ni apporter une quelconque caution, ni valoir agrément.

Malgré les soins apportés lors de la réalisation de cet ouvrage, quelques erreurs ou omissions peuvent subsister.
Les lecteurs sont invités à les signaler à :

ADEME
DIRECTION RÉGIONALE ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
Site de Châlons-en-Champagne
116 avenue de Paris
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 69 20 96
acal@ademe.fr
www.champagne-ardenne.ademe.fr

L'économie circulaire

De l'économie linéaire à l'économie circulaire

Le système économique des pays développés est basé sur une logique linéaire qui consiste à extraire des matières premières puis à les transformer pour fabriquer des produits qui sont ensuite consommés et jetés.

Ce modèle actuel n'est pas durable car il s'appuie sur une logique selon laquelle les ressources disponibles sont infinies.

Il est donc nécessaire de passer :

> à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une optimisation de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux.
> d'une économie linéaire à une économie circulaire qui économise l'énergie et les matières premières.

L'économie circulaire apporte donc une réponse à cette préoccupation en :

> agissant sur l'offre au travers des acteurs économiques,
> agissant sur la demande et le comportement des consommateurs,
> intervenant sur la gestion des déchets.

Les composantes de l'économie circulaire
L'économie circulaire repose sur 7 piliers répartis en 3 domaines d'action

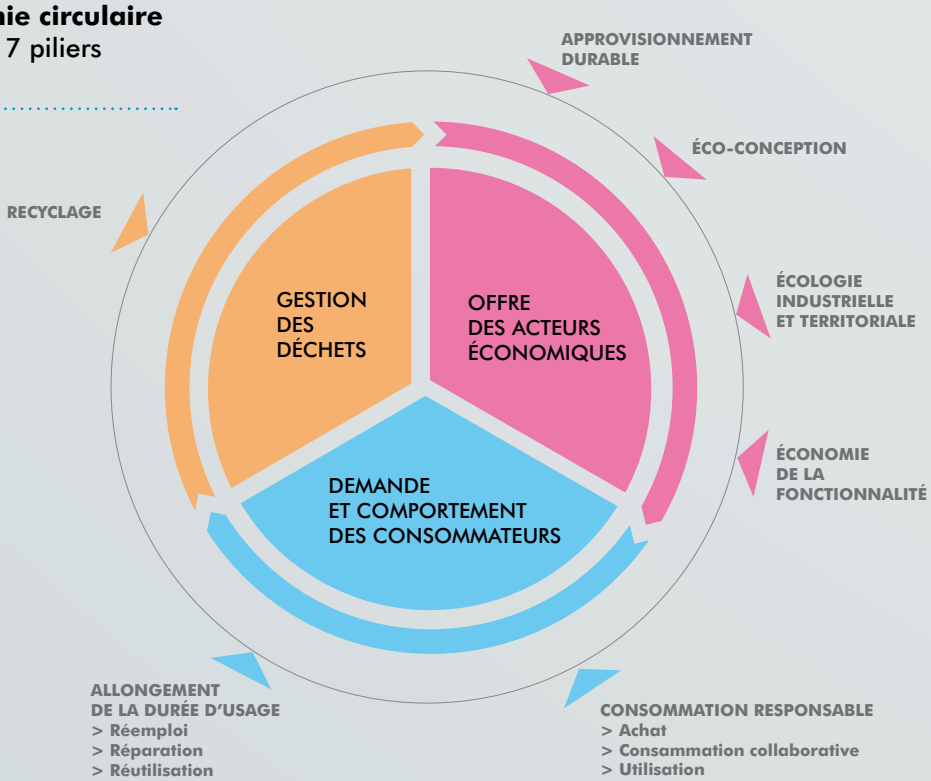

ÉCONOMIE CIRCULAIRE
trois domaines d'action
sept piliers
— ADEME —

— Les principaux domaines d'action de l'économie circulaire —

- **L'approvisionnement durable** concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergies renouvelables que non renouvelables.

- **L'écoconception vise,** dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.

- **L'écologie industrielle et territoriale,** dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

- **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

- **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

- **L'allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou au don, voire à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

- **Le recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

SOMMAIRE

DECHETS DES MENAGES 11

DECHETS QUOTIDIENS DES MENAGES 12
PREVENTION / REEMPLOI / REUTILISATION 12
Les Plans et Programmes Locaux de Prévention des Déchets 12

COLLECTE 13
Les structures intercommunales exerçant la compétence collecte 13
Les entreprises de collecte 13

TRAITEMENT 14
Les structures intercommunales exerçant la compétence traitement 14
Recyclage 15
Les centres de tri 15
Valorisation énergétique 16
Les usines d'incinération 16
Elimination 17
Les installations de stockage des déchets non dangereux 17

DECHETS OCCASIONNELS DES MENAGES 19
PREVENTION / REEMPLOI / REUTILISATION 19
Les structures du réemploi et de la réutilisation 20

COLLECTE ET APPORT VOLONTAIRE 23
Les déchèteries 23

PRESTATIONS SPECIFIQUES À CERTAINS DECHETS 39
Biodéchets et déchets verts 39
Les entreprises de collecte 39
Les plates-formes de compostage 40
Cartouches et toners d'impression 41
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) 41
Déchets amiantés 42
Déchets d'éléments d'ameublement 43
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) 43
Matières de vidange (fosses septiques) et boues de curage 46
Médicaments et emballages 47
Piles, accumulateurs et batteries 48
Pneus et caoutchouc 49
Textiles 50
Véhicules hors d'usage (VHU) 51
Autres déchets dangereux 54

DECHETS NON DANGEREUX DES PROFESSIONNELS 55

PREVENTION / REEMPLOI / REUTILISATION **55**
Les acteurs de l'écoconception et de l'écologie industrielle 56
Les acteurs du réemploi et de la réutilisation 57
Les acteurs de la prévention (denrées alimentaires et produits de première nécessité) 57

COLLECTE ET APPORT VOLONTAIRE **58**
Les entreprises de collecte 58
Les déchèteries des professionnels 60

TRAITEMENT **61**
Recyclage **61**
Les centres de tri 61
Valorisation énergétique **63**
Les usines d'incinération 63
Les cimenteries incinérant des déchets 63
Elimination **63**
Les installations de stockage 63

PRESTATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DECHETS **65**
Biodéchets et déchets verts **65**
Bois et sous-produits **68**
Boues de stations d'épuration **70**
Déchets de l'agrofourniture **72**
Déchets d'éléments d'ameublement **72**
Huiles alimentaires et matières grasses **73**
Métaux **74**
Papiers et cartons **77**
Plastiques **79**
Plâtre **81**
Plumes et duvets **82**
Pneumatiques et caoutchouc **83**
Textiles **84**
Verre **84**

DECHETS DANGEREUX DES PROFESSIONNELS 85

PREVENTION / REEMPLOI / REUTILISATION **85**
Les acteurs de l'écoconception et de l'écologie industrielle 86

COLLECTE, REGROUPEMENT, PRETRAITEMENT **87**
Les entreprises de collecte 87
Les déchèteries des professionnels 89
Les installations de regroupement et/ou de prétraitement 90

TRAITEMENT **92**
Valorisation énergétique **92**
Les installations de co-incinération des déchets : cimenteries et fours à chaux 92
- Entreprises de préparation de combustibles destinés à la co-incinération 92
- Cimenteries incinérant des déchets 93
- Fours à chaux 93

Elimination **94**
Les installations de traitement physico-chimique 94
Les installations d'incinération 96
Les installations d'évapo-incinération 98
Les installations de stockage des déchets dangereux 100

PRESTATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DECHETS **102**
Aérosols 102
Bains d'imprimerie, fixateurs, révélateurs, radiographies 102
Boues de stations d'épuration 102
Cartouches et toners d'impression 102
Déchets amiantés 103
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) 104
Déchets de laboratoire 105
Déchets d'équipements électriques et électroniques des professionnels (DEEE des professionnels) 106
Déchets mercuriels 108
Déchets phytopharmaceutiques 109
Déchets radioactifs 109
Déchets souillés 110
Fluides frigorigènes, gaz fluorés et halogénés 110
Huiles usagées et lubrifiants 111
Matières issues de séparateurs d'hydrocarbures et de graisses 112
PCB 114
Piles, accumulateurs et batteries 115
Solvants usés 116
Terres polluées 117
Véhicules hors d'usage (VHU) 119

DECHETS INERTES DES PROFESSIONNELS **121**

COLLECTE ET APPORT VOLONTAIRE **121**
Les entreprises de collecte de déchets inertes 121
Les déchèteries pour les professionnels 123

TRAITEMENT **124**
Recyclage 124
Les entreprises de recyclage de matériaux 124
Le matériel mobile pour le broyage ou le concassage 126
Elimination 126
Les installations de stockage de déchets inertes 126

FILIERES REP **128**

LES ÉCO-ORGANISMES **128**
LES AUTRES ORGANISATIONS **131**

REGLEMENTATION **133**

LE LIVRE V DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT **133**
LA NOMENCLATURE DES DÉCHETS (ARTICLE R541-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) **137**

INDEX **156**

GLOSSAIRE **159**

PARTENAIRES **162**

Déchets des ménages

Est considéré comme un déchet ***« toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »***
(Art. L 541-1-1 du Code de l'environnement).

Concernant les déchets des ménages, leur gestion relève de la compétence de la collectivité. Le terme exact est même **Déchets ménagers et assimilés (DMA).** Les DMA regroupent notamment :

- les déchets quotidiens,
- les déchets occasionnels produits par les ménages.

La réglementation fixe comme première priorité, la prévention des déchets, c'est-à-dire la réduction de leur quantité et de leur nocivité.

Pour les déchets ménagers, cela passe par des actions telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats éco-responsables ou encore le développement du réemploi d'objets usagés.

Pour les déchets qui sont malgré tout générés, la valorisation doit être privilégiée (recyclage, plate-forme de compostage, valorisation énergétique), dans un système de collecte réparti en trois parties principales :

la collecte sélective

Elle concerne surtout les emballages, le verre et les journaux / revues / magazines / imprimés publicitaires.
Les déchets issus de cette collecte sont dirigés vers des centres de tri ou sont directement recyclés.

les déchèteries

Elles sont destinées à accueillir les déchets occasionnels des ménages tels que les encombrants, les déchets de jardinage et de bricolage, les déchets dangereux, etc. en vue de les valoriser ou de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement.

la collecte en mélange des déchets résiduels non recyclables

Les déchets collectés sont dans ce cas soit incinérés (avec récupération d'énergie), soit enfouis en installations de stockage de déchets non dangereux.

L'organisation des rubriques de ce chapitre suit la hiérarchisation des modes de traitement préconisée par le Code de l'environnement (art. L541-1), à savoir :

1) prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets.
2) préparer les déchets en vue de leur réutilisation.
3) recycler les déchets.
4) valoriser les déchets.
5) les éliminer.

A noter: un déchet souillé devient un déchet dangereux. ***Se reporter au paragraphe « Autres déchets dangereux ».***

■ DECHETS QUOTIDIENS DES MENAGES

Les déchets quotidiens des ménages représentent les ordures ménagères produites au quotidien par les habitants (ordures ménagères résiduelles, verre, emballages et papiers).

Prévention / réemploi / réutilisation

LES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2009, l'ADEME propose aux collectivités, en application des propositions du Grenelle Environnement, un dispositif visant à mettre en place des Plans Départementaux et des Programmes Locaux de Prévention des déchets. Concrètement, l'ADEME soutient la collectivité si celle-ci respecte un contrat d'objectifs de réduction des déchets sur son territoire en sensibilisant le grand public et en montant des projets. Au 1er janvier 2016, l'ADEME anime en Champagne-Ardenne un réseau de 8 collectivités impliquées sur ce sujet, dont la liste figure ci-dessous.

À noter : Depuis 2015, la Région a en charge d'établir un plan réglementaire pour les déchets (Plan régional de prévention et de gestion des déchets).

ARDENNES (08)

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDENNAIS VALODEA
13 rue Camille Didier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 55 52 06
contact@valodea.fr
www.valodea.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE 2C2A
44-46 rue du Chemin Salé
BP 80
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 30 23 94
contact@2c2a.com
www.argonne-ardennaise.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNES THIERARCHE
6 impasse de la Fontaine
08260 MAUBERT-FONTAINE
Tél. 03 24 26 13 31
si.com@wanadoo.fr
www.ardennes-thierarche.com

AUBE (10)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS
Espace Services
4 grande rue de la Résistance
10110 BAR-SUR-SEINE
Tél. 03 25 38 26 74
prevention.dechet@cc-barsequanais.fr
www.cc-barsequanais.fr

MARNE (51)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard
BP 187
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net
www.citesenchampagne.net

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS REIMS METROPOLE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
51100 REIMS
Tél. 03 26 77 78 79
accueil@reims-contact.fr
www.reimsmetropole.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Place du 13ème R.G.
BP 80526
51331 EPERNAY cedex
Tél. 03 26 56 47 15
infotri@ccepc.fr
www.ccepc.fr

HAUTE-MARNE (52)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006
52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

Collecte

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES EXERÇANT LA COMPÉTENCE COLLECTE

La collecte des déchets ménagers est sous la responsabilité des collectivités. Il s'agit le plus souvent de structures intercommunales de type communauté de communes, communauté d'agglomération ou syndicat intercommunal. Ces structures assurent la collecte des déchets soit avec leurs propres services techniques (collecte en régie) soit via une entreprise prestataire.

Le site SINOE®* fournit la liste de ces structures mise à jour régulièrement :
www.sinoe.org (rubrique déchets ménagers / intercommunalité)

* Développé en collaboration avec plusieurs utilisateurs par l'ADEME, le site SINOE® déchets a été conçu pour répondre aux attentes et besoins du terrain. Son contenu riche, fiable et actualisé offre aux collectivités des informations essentielles sur les déchets ménagers. Au-delà de l'observation, SINOE® déchets est un outil d'analyses efficace qui apporte à chacun un éclairage sur la gestion des déchets ménagers pour orienter la décision.

LES ENTREPRISES DE COLLECTE

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets collectés : ordures ménagères

HIPPO-ECOLO SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue du Croc aux Moines
10210 LES-LOGES-MAGUERON
Tél. 06 85 98 70 54
he@hippoecolo.fr
www.hippoecolo.fr
Déchets collectés : corps plats, corps creux issus de collecte sélective (collecte par des chevaux)

RAMASSAGE MULTI SERVICES SARL
Z.C : Ardennes, Marne
1 chemin de la Bacoulette
08200 ILLY
Tél. 03 24 53 80 84
rms4@wanadoo.fr
Déchets collectés : verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

SALEUR RECYCLAGE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 66 66
saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr
www.saleur-recyclage.com
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

SHMVD
Z.C : Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 69 69
www.veolia.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, corps plats issus de collecte sélective

SITA REIMS NETTOIEMENT
Z.C : Agglomération de Reims
116 rue de Courcelles
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 27 66
www.suez-environnement.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

URBASER ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes
12 avenue de l'Industrie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 22 36 39
secretariat.charleville@urbaserenvironnement.fr
www.urbaserenvironnement.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Déchets collectés : ordures ménagères, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Déchets collectés : ordures ménagères, verre, corps plats, corps creux issus de collecte sélective

Traitement

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES EXERÇANT LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

Le traitement des déchets ménagers est pris en charge sur la région par 4 syndicats départementaux de traitement des déchets et par une communauté d'agglomération.

Le traitement consiste à envoyer les déchets valorisables selon le cas :

- en centres de tri pour ensuite être recyclés,
- en plates-formes de compostage en vue d'une valorisation agronomique,
- en incinération en vue d'une valorisation sous forme d'énergie.

Les déchets ultimes sont quant à eux envoyés en installations de stockage de déchets non dangereux.

ARDENNES (08)

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDENNAIS
VALODEA
13 rue Camille Didier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 55 52 06
contact@valodea.fr
www.valodea.fr

AUBE (10)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AUBE
SDEDA
22 rue Grégoire Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES cedex
Tél. 03 25 83 26 28
sdeda@wanadoo.fr
www.sdeda.fr

MARNE (51)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS
REIMS METROPOLE
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
51100 REIMS
Tél. 03 26 77 78 79
accueil@reims-contact.fr
www.reimsmetropole.fr

SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES
SYVALOM
13 rue Carnot
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 26 16 20
contact@syvalom.fr
www.syvalom.fr

HAUTE-MARNE (52)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006
52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr
www.dechets52.fr

▶ Recyclage

LES CENTRES DE TRI

Le centre de tri est un équipement permettant d'effectuer un tri des déchets issus des collectes sélectives pour les diriger ensuite soit vers les filières de recyclage, soit vers les filières d'incinération (valorisation en énergie) soit vers le stockage pour les déchets ultimes.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT
ARDENNES (08)		
CHARLEVILLE-MEZIERES 11-13 rue Camille Didier	**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDENNAIS VALODEA** 13 rue Camille Didier 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 55 52 06 contact@valodea.fr - www.valodea.fr	ARCAVI
AUBE (10)		
LA CHAPELLE-SAINT-LUC 22 rue de la Douane ZI Les Vignettes	**CHAZELLE TRI-VALORISATION** 22 rue de la Douane - ZI Les Vignettes 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 82 46 67 www.chazelletrivalaube.com	CHAZELLE TRI-VALORISATION – TRI VAL'AUBE
TORVILLIERS Zone industrielle	**VEOLIA** 3 rue des Epingliers 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS Tél. 03 25 75 63 69 www.veolia.fr	VEOLIA
MARNE (51)		
REIMS Rue du Val Clair ZI de la Pompelle	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS REIMS METROPOLE** Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 51100 REIMS Tél. 03 26 77 78 79 accueil@reims-contact.fr www.reimsmetropole.fr	SITA CHAZELLE

LA VEUVE ZI La Veuve Avenue des Crayères (en projet pour 2016)	**SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES** **SYVALOM** 13 rue Carnot 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Tél. 03 26 26 16 20 contact@syvalom.fr - www.syvalom.fr	Non déterminé à ce jour
HAUTE-MARNE (52)		
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte	**CHAZELLE TRI-VALORISATION** 22 rue de la Douane - ZI Les Vignettes 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 82 46 67 www.chazelletrivalaube.com	HAUTE MARNE TRI
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte	**SALEUR RECYCLAGE** ZI de la Dame Huguenotte 52000 CHAUMONT Tél. 03 25 02 66 66 saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr www.saleur-recyclage.com	SALEUR RECYCLAGE

► Valorisation énergétique

LES USINES D'INCINÉRATION

L'incinération est une technique de traitement des déchets ménagers permettant une récupération d'énergie (réseaux de chaleur ou électricité).
Elle représente une alternative à l'enfouissement en installation de stockage. Elle est réalisée dans des équipements spéciaux adaptés aux caractéristiques des déchets (hétérogénéité, pouvoirs calorifiques variables…).

A noter : l'incinération des déchets non dangereux des professionnels peut être réalisée dans ces mêmes installations.

Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et leurs activités sont dûment encadrées par des arrêtés préfectoraux et/ou ministériels.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT
MARNE (51)		
REIMS ZI Les Essillards Chemin du Moulin de Vrilly	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS** **REIMS METROPOLE** Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville 51100 REIMS Tél. 03 26 77 78 79 accueil@reims-contact.fr www.reimsmetropole.fr	REMIVAL

LA VEUVE ZI La Veuve Avenue des Crayères	**SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES** **SYVALOM** 13 rue Carnot 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Tél. 03 26 26 16 20 contact@syvalom.fr www.syvalom.fr	AUREADE
HAUTE-MARNE (52)		
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte Rue Emile Baudot	**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52** **SDED52** 9 rue de la Maladière BP 72006 52901 CHAUMONT cedex 9 Tél. 03 25 35 09 29 sdedm@sdedm.fr www.dechets52.fr	Société Haut-Marnaise de Valorisation des Déchets SHMVD

▶ Elimination

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), anciennement dénommées «centres d'enfouissement de classe 2 », sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Depuis le 1er juillet 2002, ces installations d'élimination par enfouissement de déchets non dangereux (déchets ménagers et déchets non dangereux des professionnels), ne sont autorisées à accueillir que des déchets dits «ultimes ».
Un déchet ultime, résultant ou non du traitement d'un déchet, n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux (article L 541-2-1 du Code de l'environnement).
Ces installations sont réglementées par l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

Les déchets interdits dans une installation de stockage de déchets non dangereux, figurent à l'annexe 2 de l'arrêté du 9 septembre 1997 :

- déchets dangereux,
- déchets d'activités de soins et assimilés,
- substances chimiques non identifiées ou nouvelles,
- déchets radioactifs,
- déchets contenant des PCB,
- déchets d'emballages,
- déchets explosibles, corrosifs, combustibles, facilement inflammables ou inflammables,
- déchets liquides,
- déchets de pneumatiques.

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	DECHETS ADMIS
ARDENNES (08)			
ETEIGNIERES Cense Meunier	**ARCAVI** Lieu-dit La Garoterie 08160 CHALANDRY-ELAIRE Tél. 03 24 37 84 85 www.arcavi.fr	ARCAVI	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers, déchets de plâtre, déchets d'amiante liée.
SOMMAUTHE Route de Beaumont	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers.
AUBE (10)			
BAR-SUR-SEINE Route départementale 443	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers.
MONTREUIL-SUR-BARSE Route de Bures	**VALEST** Route de Bures 10270 MONTREUIL-SUR-BARSE Tél. 03 25 41 29 05 rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com www.veolia-proprete.fr	VALEST	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de stations d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers.
SAINT-AUBIN Route de Nogent	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers.

MARNE (51)			
BEINE-NAUROY Lieu-dit Le Grand Montfort	**VEOLIA PROPRETE - ONYX EST** Lieu-dit Le Grand Montfort 51490 BEINE-NAUROY Tél. 03 26 04 78 62 www.veolia.com	VEOLIA PROPRETE ONYX EST	Déchets non dangereux en mélange, boues industrielles, boues de stations d'épuration des eaux usées, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
HUIRON Lieu-dit de la Côte Plate	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers

DECHETS OCCASIONNELS DES MENAGES

Les déchets occasionnels produits par les ménages (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage, déchets dangereux...) font l'objet d'une collecte soit en déchèteries soit via une collecte séparée spécifique.

Prévention / réemploi / réutilisation

L'ordonnance déchets du 17 décembre 2010 clarifie des définitions dans l'article L 541-1-1 du Code de l'environnement :

- « **Prévention** » : toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :
  - la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
  - les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
  - la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
- « **Réemploi** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;
  Exemple : on parle de réemploi pour un vêtement qui sera déposé dans les locaux d'Emmaüs
- « **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ;
  Exemple : on parle de réutilisation pour un vêtement déposé dans une borne de collecte textile

SCHEMA ILLUSTRANT LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

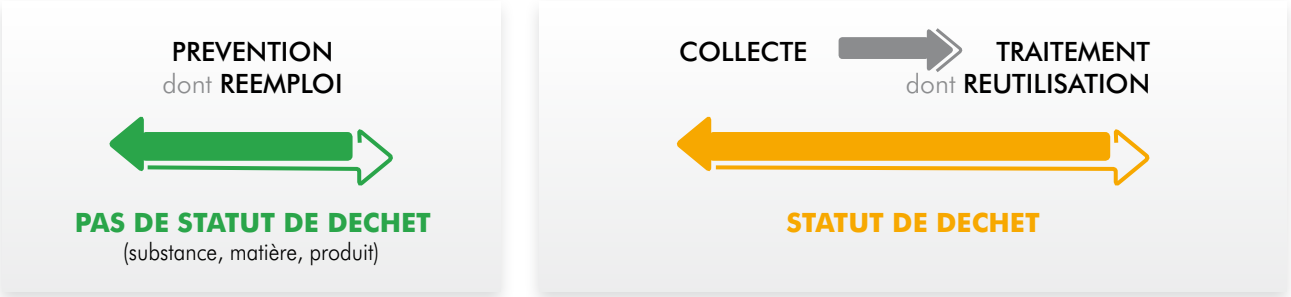

LES STRUCTURES DU REEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION

CHAMPAGNE-ARDENNE

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
DIRECTION REGIONALE LORRAINE - CHAMPAGNE-ARDENNE
3 boulevard de Trèves
57070 METZ
Tél. 03 87 36 51 54
br.metz@apf.asso.fr
drlorca.blogs.apf.asso.fr
Objets admis : fauteuils roulants, lits médicalisés
Bref descriptif : la direction régionale APF se charge de mettre en relation les donateurs et les bénéficiaires

CROIX ROUGE
DELEGATION REGIONALE DE CHAMPAGNE-ARDENNE
45 bis avenue du Général de Gaulle
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 65 37 45
dr.champagne-ardenne@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr
Objets admis : meubles, vêtements, matériels de puériculture…
Bref descriptif : les objets sont répartis en fonction des besoins des unités locales. Ils sont redistribués aux personnes en situation précaire ou revendus pour financer des actions sociales

EMMAUS
www.emmaus-france.org
Rubrique « où donner ou acheter »

RESTOS DU CŒUR
ANTENNE REGIONALE n°10
30 rue de Pargny
51100 REIMS
Tél. 03 26 36 20 56
Objets admis : denrées alimentaires, vêtements pour bébés, matériels de puériculture, couches
Bref descriptif : dépôt sur site, distribution aux bénéficiaires

ARDENNES (08)

ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET L'AIDE A LA MOBILITE
ARENAM
1 boulevard Lucien Pierquin
08000 WARCQ
Tél. 03 10 07 51 92
info@arenam.fr
www.arenam.fr
Objets admis : déchets issus de la réparation mécanique automobile (huile de vidange, ferrailles, batteries, liquides de refroidissement, matériels souillés...), huiles alimentaires usagées, vélos
Bref descriptif : garage solidaire, atelier de réparation de vélos, centrale de collecte de déchets automobile, collecte et valorisation des huiles alimentaires usagées

BELL'OCCAS
19 route de Rocroi
Mon Idée
08260 AUVILLERS-LES-FORGES
Tél. 03 24 54 57 34
bell.occas@coopelis.fr
Objets admis : mobilier, équipements électriques et électroniques, textiles et vêtements, livres, luminaires, objets divers de décoration, vaisselle...
Bref descriptif : collecte chez l'habitant, collecte en déchèterie, réemploi d'objets, réutilisation de déchets, réparation en vue de vente dans les 3 magasins ardennais de l'association

LE SECOURS POPULAIRE ARDENNES
11 rue Edouard Branly
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 57 44 83
contact@spf08.org
www.secourspopulaire.fr
Objets admis : vêtements, bibelots, vaisselle, petit électroménager
Bref descriptif : dépôt sur site

AUBE (10)

ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC ET SES ENVIRONS
3 rue Hélène Boucher
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 79 83 82
famille.saintluc@wanadoo.fr
www.famille-saintluc.fr
Objets admis : vêtements et accessoires, mobilier, petit électroménager, matériels de puériculture, livres, jouets, produits scolaires
Bref descriptif : collecte, tri, remise en état, possibilité de dépôt sur site, revente

DU CŒUR AU TRAVAIL
11 rue du 14 Juillet
10110 BAR-SUR-SEINE
Tél. 03 25 29 74 92
contact@ducoeurautravail.org
Objets admis : jouets
Bref descriptif : dépôt sur site

FOYER AUBOIS
7 rue Archimède
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 82 01 87
standard-ateliers@foyer-aubois.fr
foyer-aubois.fr
Objets admis : meubles, bibelots, vaisselle, vêtements, chaussures, bijoux, luminaires, vélos, électroménager (même hors d'usage), jouets, matériel informatique, portes...
Bref descriptif : dépôt sur site ou collecte chez le particulier, remise en état des objets puis revente dans le magasin.

LES MUSICALES DU QUAI DE LA PALLEE
11 quai de la Pallée
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 39 81 90
contact@quaidelapallee.fr
www.quaidelapallee.fr
Objets admis : mobilier, équipements de bureau, bibelots, équipements de cuisine…
Bref descriptif : dépôt à l'association, réutilisation en interne des objets ou revente pour financer les investissements de l'ESAT

LE SECOURS POPULAIRE – AUBE
22 rue Michelet
10000 TROYES
Tél. 03 25 80 57 16
contact@spf10.org
www.secourspopulaire.fr
Objets admis : habits, bibelots, vaisselle, électroménager, meubles
Bref descriptif : dépôt sur site, revente

MARNE (51)

ABI MEUBLES 51
8 impasse des Mathurins
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 65 30 01
aitre1@wanadoo.fr
www.abimeubles51.fr
Objets admis : vêtements, accessoires, linge de maison, chaussures, livres, vaisselle, objets ménagers, jouets, matériels de puériculture… en parfait état
Bref descriptif : dépôt à l'association, collecte possible à domicile à Châlons, tri, rénovation, vente des objets aux adhérents

AGORAE
BM 1-8 rue François Guyard
51100 REIMS
Tél. 03 26 85 30 71
agorae.reims@intercampus.fr
www.intercampus.fr
Objets admis : denrées alimentaires, produits scolaires, produits d'hygiène, ustensiles de cuisine
Bref descriptif : épicerie solidaire pour les étudiants de Reims, possibilité de venir déposer sur place ou collecte des objets par Agoraé

ATELIERS DE LA VALLÉE
7 rue la Noue Saint-Nicolas
51530 MARDEUIL
Tél. 03 26 51 88 54
accueil@advmardeuil.9services.com
www.esat-ateliersvallee.fr
Objets admis : bouchons de liège
Bref descriptif : dépôt à l'association ou collecte à domicile, tri des bouchons puis vente en vue de valorisation matière

AU FIL DES CHEMINS
8 avenue de la République
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Tél. 03 26 73 83 49
aufildeschemins@orange.fr
www.aufildeschemins.fr
Objets admis : vêtements et chaussures usagées, jouets en bon état, maroquinerie
Bref descriptif : dépôt uniquement à l'atelier, tri, lavage puis revente dans l'une des deux boutiques de l'association

CCAS DE SAINTE-MENEHOULD - CI'TEX
Allée des Cuirassés
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. 03 26 92 02 45
Objets admis : vêtements, chaussures, sacs à main, meubles, literie, vaisselle
Bref descriptif : dépôt à l'association ou collecte à domicile aux environs de Sainte-Ménehould sous réserve du paiement d'une contrepartie, remise en état des objets si besoin et revente dans le magasin

FOYER PROTESTANT
22 rue Camille Lenoir
51100 REIMS
Tél. 03 26 47 29 52
Objets admis : vêtements, linge de maison, livres, électroménager, chaussures, vaisselle, jouets
Bref descriptif : dépôt uniquement le vendredi entre 14h et 17h, tri, lavage, revente

LE SECOURS POPULAIRE – MARNE
1 rue Sigfrid
51100 REIMS
Tél. 03 26 79 12 00
contact@spf51.org
www.secourspopulaire.fr
Objets admis : vêtements, bibelots, vaisselle
Bref descriptif : dépôt sur site ou collecte à domicile selon quantité, revente

RECUP'R
184 chemin des bas jardins
51530 DIZY
Tél. 06 59 49 64 11
enreso51@gmail.com
Objets admis : mobilier, équipements électriques et électroniques, vêtements, vaisselle, bibelots …
Bref descriptif : collecte en déchèteries, collecte chez l'habitant, dépôt sur site, nettoyage et remise en état avant revente dans le magasin

SERVICE DU VETEMENT DE LA VILLE DE REIMS
19 rue du Jard
51100 REIMS
Tél. 03 26 86 80 19
serviceduvetement-reims@sfr.fr
serviceduvetement.free.fr
Objets admis : tous objets sauf les meubles (vêtements, chaussures, vaisselle, bibelots, électroménager…)
Bref descriptif : dépôt sur site, remise en état, don ou revente

SOS BEBE – EQUILIBRE MARNE
3 allée Paul Halary
51100 REIMS
Tél. 03 26 47 78 80
Objets admis : vêtements, jouets, matériels de puériculture
Bref descriptif : dépôt à l'association ou collecte à domicile

HAUTE-MARNE (52)

ABI 52
22 rue Paul Bert
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 05 01 83
arit-abi52@wanadoo.fr
Objets admis : vêtements, chaussures, nappes, draps, vaisselle
Bref descriptif : dépôt sur site, tri et préparation des objets puis vente dans le magasin (accessible à tous)

DEFIS 52
4 rue de l'Ormeau
52360 LECEY
Tél. 03 25 90 24 96
defis@defis52.fr
www.defis52.fr
Objets admis : textiles, cuir, bois (travaillé ou brut)
Bref descriptif : dépôt sur site, collecte possible à domicile aux environs de Lecey, transformation des objets pour la vente dans le magasin ou sur le site internet

LE SECOURS POPULAIRE HAUTE-MARNE
9 rue Robespierre
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 25 29
contact@spf52.org
www.secourspopulaire.fr
Objets admis : habits, bibelots, vaisselle, petit électroménager, petits meubles
Bref descriptif : dépôt sur site, collecte à domicile possible autour de Chaumont, les objets sont donnés ou vendus contre une faible participation

LE VESTIAIRE
51 rue Ampère
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 14 27
vestiaire.service@laposte.net
Objets admis : vêtements, chaussures, matériels de puériculture, jouets pour enfants
Bref descriptif : dépôt sur site, tri, nettoyage, remise en état, revente

Collecte et apport volontaire

LES DECHETERIES

Une déchèterie est :

- **un lieu organisé**
Ouvert à heures fixes, conçu principalement pour accueillir les déchets produits occasionnellement par les ménages, il constitue un équipement complémentaire aux équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers.

- **un lieu d'apport**
Il joue un rôle de transit et d'orientation des déchets vers une filière dédiée en vue d'être valorisés.

- **un lieu d'accueil et de tri**
Un gardien accueille et indique l'endroit où déposer les déchets selon leur nature, leur taille et leur quantité.

La liste des déchets acceptés varie d'une déchèterie à l'autre. Pour autant, les déchets les plus communément admis sont les suivants :

- les déchets verts
- les gravats
- les métaux ferreux et non ferreux
- les cartons volumineux
- le papier
- le verre
- les emballages
- le tout-venant (moquette, papier peint...)
- les huiles de vidange
- les huiles alimentaires
- les déchets dangereux des ménages qualifiés de déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, acides...)
- les déchets d'éléments d'ameublement

Attention : la confusion entre les termes « décharge » et « déchèterie » existe encore dans certains esprits. Ce sont bien deux mots distincts pour deux notions distinctes. Contrairement à une « décharge », une déchèterie est un lieu de tri destiné à valoriser au mieux les déchets.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE
ARDENNES (08)	
AIGLEMONT Rue Marcel Dorigny 08090 AIGLEMONT	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN ARDENNE METROPOLE** 49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 57 83 20 dechets@ardenne-metropole.fr - www.ardenne-metropole.fr
AIRE Route d'Asfeld 08190 AIRE **Pros**	**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL** Mont d'Ecly - 08360 CHATEAU PORCIEN Tél. 03 24 72 86 23 sicomar@wanadoo.fr
ATTIGNY Route de Vouziers 08130 ATTIGNY **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES** Rue de la Prairie - 08430 POIX-TERRON Tél. 03 24 35 22 22 environnement@lescretes.fr - www.cretespreardennaises.fr

BEAUMONT-EN-ARGONNE Route de l'Harnoterie 08210 BEAUMONT-EN-ARGONNE	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG** 37 ter avenue du Général de Gaulle - 08110 CARIGNAN Tél. 03 24 27 90 98 sicom@3cantons.com - www.portesduluxembourg.fr
BOGNY-SUR-MEUSE ZA Allée des Tetras 08120 BOGNY-SUR-MEUSE **Pros** **Amiante admis**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ET SEMOY** 1 rue Etienne Dolet - 08800 MONTHERME Tél. 03 24 36 08 61 ccmeuse.semoy@wanadoo.fr - www.cc-meuse-semoy.com
BUZANCY Route de Bayonville 08240 BUZANCY **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE** 44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS Tél. 03 24 30 23 94 contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr
CARIGNAN Route de Pure 08110 CARIGNAN	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG** 37 ter avenue du Général de Gaulle - 08110 CARIGNAN Tél. 03 24 27 90 98 sicom@3cantons.com - www.portesduluxembourg.fr
CHALLERANGE 08400 CHALLERANGE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE** 44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS Tél. 03 24 30 23 94 contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr
CHARLEVILLE-MEZIERES Rue de Savigny-pré 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE** 49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 57 83 20 dechets@ardenne-metropole. fr - www.ardenne-metropole.fr
CHATEAU-PORCIEN Mont d'Ecly 08360 CHATEAU-PORCIEN **Pros**	**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MENAGÈRES DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL** Mont d'Ecly - 08360 CHATEAU PORCIEN Tél. 03 24 72 86 23 sicomar@wanadoo.fr
CHAUMONT-PORCIEN Route de Rocquigny 08220 CHAUMONT-PORCIEN **Pros**	**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL** Mont d'Ecly - 08360 CHATEAU PORCIEN Tél. 03 24 72 86 23 sicomar@wanadoo.fr
FLIZE ZI de l'Usine Route de Boulancourt 08330 VRIGNE-AUX-BOIS **Pros**	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE** 5 avenue François Sommer - Glaire, BP 70005 - 08200 SEDAN cedex Tél. 03 24 27 26 92 sirtom.sedan@wanadoo.fr - www.sirtom-sedan.fr
GESPUNSART Rue de l'Auche 08700 GESPUNSART **Pros**	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE** 49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 57 83 20 dechets@ardenne-metropole.fr – www.ardenne-metropole.fr

GIVET Rue de la Terre au Pavé 08600 GIVET **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE** 29 rue Méhul - 08600 GIVET Tél. 03 24 41 50 90 president@ardennerivesdemeuse.com - www.ardennerivesdemeuse.com
GLAIRE-BELLEVUE Route de Bellevue 08200 GLAIRE **Pros**	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE** 5 avenue François Sommer - Glaire, BP 70005 - 08200 SEDAN cedex Tél. 03 24 27 26 92 sirtom.sedan@wanadoo.fr - www.sirtom-sedan.fr
GRANDPRE 08250 GRANDPRE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE** 44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS Tél. 03 24 30 23 94 contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr
HAYBES Rue des Mésanges 08170 HAYBES **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE** 29 rue Méhul - 08600 GIVET Tél. 03 24 41 50 90 president@ardennerivesdemeuse.com - www.ardennerivesdemeuse.com
LE CHATELET-SUR-RETOURNE Rue du Pont Royal 08300 LE CHATELET-SUR-RETOURNE **Pros**	**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL** Mont d'Ecly - 08360 CHATEAU PORCIEN Tél. 03 24 72 86 23 sicomar@wanadoo.fr
LE CHESNE Route du Zouave Coco 08390 LE CHESNE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE** 44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS Tél. 03 24 30 23 94 contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr
LES MAZURES RD 88 08500 MAZURES **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE FRANCE** Maison des syndicats 6 rue de Montmorency – BP 41 – 08230 ROCROI Tél. 03 24 54 59 12 portes-de-france.08@orange.fr
LIART RD978 Direction Rozoy-sur-Serre 08290 LIART **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNES THIERARCHE** 6 impasse de la Fontaine 08260 MAUBERT-FONTAINE Tél. 03 24 26 13 31 si.com@wanadoo.fr www.ardennes-thierarche.com
LUMES Rue de la Vieille Meuse Direction du Stade de Foot 08440 LUMES	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN ARDENNE METROPOLE** 49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 57 83 20 dechets@ardenne-metropole.fr - www.ardenne-metropole.fr
MACHAULT 08310 MACHAULT **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE** 44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS Tél. 03 24 30 23 94 contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr
MARGUT Route de l'Harnoterie 08370 MARGUT	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG** 37 ter avenue du Général de Gaulle - 08110 CARIGNAN Tél. 03 24 27 90 98 sicom@3cantons.com - www.portesduluxembourg.fr

MONTCY-NOTRE-DAME
WARIDON
Rue Emile Mabille
08090 MONTCY-NOTRE-DAME
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE
49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 57 83 20
dechets@ardenne-metropole.fr – www.ardenne-metropole.fr

NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
Lieu-dit Pont d'Any
08380 NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNES THIERARCHE
6 impasse de la Fontaine
08260 MAUBERT-FONTAINE
Tél. 03 24 26 13 31
si.com@wanadoo.fr - www.ardennes-thierarche.com

NOVION-PORCIEN
Gare de Provigny
08270 NOVION-PORCIEN
Pros

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL
Mont d'Ecly - 08360 CHATEAU-PORCIEN
Tél. 03 24 72 86 23
sicomar@wanadoo.fr

POIX-TERRON
Route de Villers sur le Mont
08430 POIX-TERRON
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES
Rue de la Prairie - 08430 POIX-TERRON
Tél. 03 24 35 22 22
environnement@lescretes.fr - www.cretespreardennaises.fr

POURU-SAINT-REMY
Route de Brévilly
08140 POURU-SAINT-REMY
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE
5 avenue François Sommer - Glaire BP 70005 - 08200 SEDAN cedex
Tél. 03 24 27 26 92
sirtom.sedan@wanadoo.fr - www.sirtom-sedan.fr

RENWEZ
Chemin de la Bergerie
08150 RENWEZ
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE FRANCE
Maison des Syndicats
6 rue de Montmorency - BP 41- 08230 ROCROI
Tél. 03 24 54 59 12
portes-de-france.08@orange.fr

RETHEL
Rue de Verdun
Zone de Pargny
08300 RETHEL
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS
Hôtel de Ville
Place de la République - 08300 RETHEL
Tél. 03 52 10 01 00
collecte@cc-paysrethelois.fr - www.paysrethelois.fr

REVIN
Route de Fumay
08500 REVIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE
29 rue Méhul - 08600 GIVET
Tél. 03 24 41 50 90
president@ardennerivesdemeuse.com - www.ardennerivesdemeuse.com

RIMOGNE
RD122
08150 RIMOGNE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE FRANCE
Maison des Syndicats
6 rue de Montmorency - BP 41- 08230 ROCROI
Tél. 03 24 54 59 12
portes-de-france.08@orange.fr

ROCROI
Rue d'Hersigny
08230 ROCROI
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE FRANCE
Maison des Syndicats
6 rue de Montmorency - BP 41 - 08230 ROCROI
Tél. 03 24 54 59 12
portes-de-france.08@orange.fr

THIN-LE-MOUTIER
Route de Signy l'Abbaye
08460 THIN-LE-MOUTIER
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES
Rue de la Prairie - 08430 POIX-TERRON
Tél. 03 24 35 22 22
environnement@lescretes.fr - www.cretespreardennaises.fr

VILLERS-SEMEUSE
Route de Lumes
08000 VILLERS-SEMEUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE
49 avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 57 83 20
dechets@ardenne-metropole.fr - www.ardenne-metropole.fr

VIREUX-MOLHAIN
Rue Pasteur
08320 VIREUX-MOLHAIN
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE
29 rue Méhul - 08600 GIVET
Tél. 03 24 41 50 90
president@ardennerivesdemeuse.com - www.ardennerivesdemeuse.com

VOUZIERS
Rue Albert Caquot
08400 VOUZIERS
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE
44-46 rue du Chemin Salé - BP 80 - 08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 30 23 94
contact@2c2a.com - www.argonne-ardennaise.fr

VRIGNE-AUX-BOIS
ZI de l'Usine
Route de Boulancourt
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHARLEVILLE-MEZIERES / SEDAN, ARDENNE METROPOLE
5 avenue François Sommer - Glaire - BP 70005 - 08200 SEDAN cedex
Tél. 03 24 27 26 92
sirtom.sedan@wanadoo.fr - www.sirtom-sedan.fr

AUBE (10)

AIX-EN-OTHE
10160 AIX-EN-OTHE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS
27 avenue Tricoche Maillard - BP 6 - 10160 AIX-EN-OTHE
Tél. 03 25 46 70 63
cdcpoa@wanadoo.fr - cdc-pays-othe-aixois.jimdo.com

ARCIS-SUR-AUBE
Petite Route d'Ormes
10700 ARCIS-SUR-AUBE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ARCIS-SUR-AUBE
13 rue de Paris - 10700 ARCIS-SUR-AUBE
Tél. 03 25 37 69 42
cdc.arcis@orange.fr - www.arcis-sur-aube.com

BAR-SUR-AUBE
Les Grottières
10200 BAR-SUR-AUBE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE
4 boulevard du 14 Juillet - 10200 BAR-SUR-AUBE
Tél. 03 25 27 81 24
contact.ccrb@barsuraube.org - www.barsuraube.org

BAR-SUR-SEINE
Route de la Borde
10110 BAR-SUR-SEINE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS
Espace Services
4 Grande Rue de la Résistance - 10110 BAR-SUR-SEINE
Tél. 03 25 38 26 74
contact@cc-barsequanais.fr - www.cc-barsequanais.fr

BRIENNE-LE-CHATEAU
Roue de Perthes
10500 BRIENNE-LE-CHATEAU
Pros

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT
SIEDMTO
36 rue de Varennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 08 03
siedmto@orange.fr - www.siedmto.fr

BUCEY-EN-OTHE
Route de Bucey
Estissac
10190 BUCEY-EN-OTHE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PAYS D'OTHE
2 rue Laurent Lesseré - BP 22 - 10190 ESTISSAC
Tél. 03 25 40 42 42
portesdupaysdothe@wanadoo.fr - www.ccportesdupaysdothe.fr

BUXEUIL RD 971 10110 BUXEUIL **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS** Espace Services 4 Grande Rue de la Résistance - 10110 BAR-SUR-SEINE Tél. 03 25 38 26 74 contact@cc-barsequanais.fr - www.cc-barsequanais.fr
ERVY-LE-CHATEL Avenue de la Gare 10130 ERVY-LE-CHATEL **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARMANCE** 9 boulevard Belgrand -10130 ERVY-LE-CHATEL Tél. 03 25 70 63 34 ccvaldarmance@orange.fr - www.ervy-le-chatel.fr
ESSOYES RD 79 10360 ESSOYES **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARCE ET DE L'OURCE** 14 rue Gambetta Le Château - 10360 ESSOYES Tél. 03 25 38 54 15 cdc-arce.ource@orange.fr
FONTAINE-LES-GRES 10280 FONTAINE-LES-GRES **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE FONTAINE BEAUREGARD** 1 rue du Stade - 10280 SAINT-MESMIN Tél. 03 25 70 26 06 ccseinefontainebeauregard@orange.fr - seinfontainbeauregar.monsite-orange.fr
LA CHAPELLE-SAINT-LUC Route de Montgueux CD 60 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES** 1 place Robert Galley - BP 9 - 10001 TROYES Tél. 03 25 45 27 30 collectedechets@grand-troyes.fr - www.grand-troyes.fr
LAGESSE RD 203 Route de Cheslay 10210 LAGESSE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAOURCOIS** 19 rue des Roises - 10210 CHAOURCE Tél. 03 25 40 16 91 contact@chaourcois.fr - www.chaourcois.fr
LUSIGNY-SUR-BARSE 50 avenue du Maréchal Foch 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE **Pros**	**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT** **SIEDMTO** 36 rue de Varennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE Tél. 03 25 41 08 03 siedmto@orange.fr - www.siedmto.fr
MAILLY-LE-CAMP Route de Villiers Herbisse CD 198 10230 MAILLY-LE-CAMP	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD DE L'AUBE** Mairie 28 rue du Général de Gaulle -10230 MAILLY-LE-CAMP Tél. 03 25 37 31 52 cc-nord-aube@orange.fr - www.cc-nord-aube.fr
MARCILLY-LE-HAYER Chemin de Basson-à-Avon 10290 MARCILLY-LE-HAYER **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON** Mairie 3 rue Georges Clémenceau -10350 MARIGNY-LE-CHATEL Tél. 03 25 21 52 32 cc-orvin-ardusson@wanadoo.fr - www.marignylechatel.fr
MARIGNY-LE-CHATEL Rue Gambetta 10350 MARIGNY-LE-CHATEL **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON** Mairie 3 rue Georges Clémenceau - 10350 MARIGNY-LE-CHATEL Tél. 03 25 21 52 32 cc-orvin-ardusson@wanadoo.fr - www.marignylechatel.fr

MERY-SUR-SEINE Zone artisanale 10170 MERY-SUR-SEINE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE FONTAINE BEAUREGARD** 1 rue du Stade -10280 SAINT-MESMIN Tél. 03 25 70 26 06 ccseinefontainebeauregard@orange.fr - seinfontainbeauregar.monsite-orange.fr
MUSSY-SUR-SEINE RN 71 10250 MUSSY-SUR-SEINE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS** Espace Services 4 Grande Rue de la Résistance - 10110 BAR-SUR-SEINE Tél. 03 25 38 26 74 contact@cc-barsequanais.fr - www.cc-barsequanais.fr
NOGENT-SUR-AUBE RD 441 10240 NOGENT-SUR-AUBE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMERUPT** 2 bis rue de l'Église - 10240 COCLOIS Tél. 03 25 37 61 29 ccregionderamerupt@yahoo.fr
NOGENT-SUR-SEINE 1 rue Fontaine Baron 10400 NOGENT-SUR-SEINE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS** 27 grande rue Saint-Laurent - 10400 NOGENT-SUR-SEINE Tél. 03 25 21 69 76 coltraitom@ccdunogentais.fr - www.ccdunogentais.fr
PINEY Route d'Onjon 10220 PINEY **Pros**	**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT** **SIEDMTO** 36 rue de Varennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE Tél. 03 25 41 08 03 siedmto@orange.fr - www.siedmto.fr
PLANCY-L'ABBAYE Route de Champfleury 10380 PLANCY-L'ABBAYE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLANCY-L'ABBAYE** 13 rue Pierre Labonde - 10380 PLANCY-L'ABBAYE Tél. 03 25 37 41 53 ccpa.plancy@wanadoo.fr
PONT-SAINTE-MARIE Avenue de Tirvers 10150 PONT-SAINTE-MARIE	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES** 1 place Robert Galley - BP 9 - 10001 TROYES Tél. 03 25 45 27 30 collectedechets@grand-troyes.fr - www.grand-troyes.fr
PONT-SUR-SEINE Route de Villenauxe-la-Grande 10400 PONT-SUR-SEINE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS** 27 grande rue Saint-Laurent - 10400 NOGENT-SUR-SEINE Tél. 03 25 21 69 76 coltraitom@ccdunogentais.fr - www.ccdunogentais.fr
ROMILLY-SUR-SEINE 49 rue Milford-Haven 10100 ROMILLY-SUR-SEINE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE** 9 bis place des Martyrs pour la Libération - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE Tél. 03 25 39 53 56 cc.portesderomilly@ccprs.fr
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS Route de Rouilly 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES** 1 place Robert Galley - BP 9 - 10001 TROYES Tél. 03 25 45 27 30 collectedechets@grand-troyes.fr - www.grand-troyes.fr
SAINT-MESMIN 1 rue d'Alsace 10280 SAINT MESMIN **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE FONTAINE BEAUREGARD** 1 rue du Stade - 10280 SAINT-MESMIN Tél. 03 25 70 26 06 ccseinefontainebeauregard@orange.fr - seinfontainbeauregar.monsite-orange.fr
SAINTE-SAVINE Zone Industrielle de Savipol 10300 SAINTE-SAVINE	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES** 1 place Robert Galley - BP 9 - 10001 TROYES Tél. 03 25 45 27 30 collectedechets@grand-troyes.fr - www.grand-troyes.fr

TRAINEL
Zone des Maucourants
10400 TRAINEL
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS
27 grande rue Saint-Laurent - 10400 NOGENT-SUR-SEINE
Tél. 03 25 21 69 76
coltraitom@ccdunogentais.fr - www.ccdunogentais.fr

VENDEUVRE-SUR-BARSE
Rue du Moulin
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
Pros

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT
SIEDMTO
36 rue de Varennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 08 03
siedmto@orange.fr - www.siedmto.fr

MARNE (51)

ARRIGNY
Rue de Saint-Rémy
RD 57
51290 ARRIGNY
Pros

SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE
SYMSEM
4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
Tél. 03 26 70 19 28
symsem@wanadoo.fr

AULNAY
51150 AULNAY-SUR-MARNE
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net - www.citesenchampagne.net

AY
Avenue de la Marne
51160 AY
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE
Place Henri Martin - 51160 AY
Tél. 03 26 56 95 20
infotri@ccgvm.com - www.ccgvm.com

BACONNES
Chemin des Remparts
51400 BACONNES
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

BAZANCOURT
Chemin de la Gare de Pomacle
51110 BAZANCOURT
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE
SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

BEINE-NAUROY
Route de Nogent l'Abesse
51490 BEINE-NAUROY
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE
SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

BRIMONT
Route Départementale 966
51220 BRIMONT
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE
SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

BUSSY-LE-CHATEAU
Route de Saint-Remy
51600 BUSSY-LE-CHATEAU
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Chemin des Grèves
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Pros
Amiante admis

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net - www.citesenchampagne.net

CHATILLON-SUR-MARNE
51700 CHATILLON-SUR-MARNE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARDRE ET DU CHATILLONNAIS
9 rue des quatre vents - 51170 VILLE-EN-TARDENOIS
Tél. 03 26 61 85 95
ccac.51@orange.fr

CONDE-SUR-MARNE
Route de Tours-sur-Marne
51150 CONDE-SUR-MARNE
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net - www.citesenchampagne.net

CONNANTRE
51200 CONNANTRE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS
150 rue des Verriers - 51230 FERE-CHAMPENOISE
Tél. 03 26 42 52 36
cc-sud-marnais@wanadoo.fr - www.cc-sudmarnais.fr

COURTISOLS
Rue de Marsen
51460 COURTISOLS
Pros

SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE SYMSEM
4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
Tél. 03 26 70 19 28
symsem@wanadoo.fr

CUPERLY
Route de Vadenay
51400 CUPERLY
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

DAMERY
Place Lambert
51480 DAMERY
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLÉES
26 avenue de Paris - La Chaussée de Damery - 51480 VAUCIENNES
Tél. 03 26 57 53 89

ECUEIL
51500 ECUEIL
Pros

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'OUEST REMOIS SYCOMORE
10 rue René Letilly - 51170 FISMES
Tél. 03 26 83 06 60
sycomore51@orange.fr - www.sycomore51.fr

ESTERNAY
51310 ESTERNAY
Pros
Amiante admis

SYNDICAT MIXTE DU SUD OUEST MARNAIS
Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Tél. 03 26 80 22 73
simvu-sudouestmarnais@wanadoo.fr

FEREBRIANGES
Rue Courte Soupe
Lieu-dit Les Sauvageons
51270 FEREBRIANGES
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES ETANGS
Mairie - 51270 ORBAY-L'ABBAYE
Tél. 03 26 59 53 60
ccbe@laposte.net

FERE-CHAMPENOISE
Rue Pierre Curie
51230 FERE-CHAMPENOISE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS
150 rue des Verriers - 51230 FERE-CHAMPENOISE
Tél. 03 26 42 52 36
cc-sud-marnais@wanadoo.fr - www.cc-sudmarnais.fr

FISMES
Rue des Trois Moulins
51170 FISMES
Pros

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'OUEST REMOIS SYCOMORE
10 rue René Letilly - 51170 FISMES
Tél. 03 26 83 06 60
sycomore51@orange.fr - www.sycomore51.fr

GIVRY-EN-ARGONNE
ZI Saint-Pierre
51330 GIVRY-EN-ARGONNE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GIVRY-EN-ARGONNE
11 bis rue d'Argonne - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE
Tél. 03 26 60 05 94
codecom.givry-en-argonne@wanadoo.fr

GUEUX
ZA
51390 GUEUX
Pros

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'OUEST REMOIS SYCOMORE
10 rue René Letilly - 51170 FISMES
Tél. 03 26 83 06 60
sycomore51@orange.fr - www.sycomore51.fr

JONCHERY-SUR-VESLE
Avenue Saguet
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'OUEST REMOIS SYCOMORE
10 rue René Letilly - 51170 FISMES
Tél. 03 26 83 06 60
sycomore51@orange.fr - www.sycomore51.fr

JUVIGNY
Route des Grandes Loges
51150 JUVIGNY
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net - www.citesenchampagne.net

HERMONVILLE
Route de Reims
CD 30
51220 HERMONVILLE
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

HUIRON
RD 2
51300 HUIRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT MORET
Mairie, Grande Rue - 51300 COURDEMANGES
Tél. 03 26 72 29 56

LIVRY-LOUVERCY
Route de Bouy
51400 LIVRY-LOUVERCY
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

MAGENTA
Rue de la Tête à l'Ane
51530 MAGENTA

COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Services Techniques
Place du 13ème RG - BP 80526 - 51331 EPERNAY cedex
Tél. 03 26 56 47 47
infotri@ccepc.fr - www.ccepc.fr

MAIRY-SUR-MARNE
51240 MAIRY-SUR-MARNE
Pros

SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE
SYMSEM
4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
Tél. 03 26 70 19 28
symsem@wanadoo.fr

MAREUIL-LE-PORT
Chemin de Maison Rouge
51700 MAREUIL-LE-PORT
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MARNE
4 boulevard des Varennes - 51700 DORMANS
Tél. 03 26 52 19 23

MAREUIL-SUR-AY
Lieu-dit Les Champs Boisard
51160 MAREUIL-SUR-AY
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE
Place Henri Martin - 51160 AY
Tél. 03 26 56 95 20
infotri@ccgvm.com - www.ccgvm.com

MONTMIRAIL
ZI de Maclaunay
51210 MONTMIRAIL
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE
4 rue des Fossés - BP 6 - 51210 MONTMIRAIL
Tél. 03 26 81 36 61
ccbrie@wanadoo.fr - www.cc-briechampenoise.fr

MONTMORT-LUCY
Lieu-dit La Côte Pudoux
Rue Sainte Anne
51270 MONTMORT-LUCY
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES ETANGS
Mairie - 51270 ORBAY-L'ABBAYE
Tél. 03 26 59 53 60
ccbe@laposte.net

MOURMELON-LE-GRAND
Rue Marouchwski
51400 MOURMELON-LE-GRAND
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

MUIZON
51140 MUIZON
Pros

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'OUEST REMOIS
SYCOMORE
10 rue René Letilly - 51170 FISMES
Tél. 03 26 83 06 60
sycomore51@orange.fr - www.sycomore51.fr

PARGNY-SUR-SAULX
Route de Maurupt
51340 PARGNY-SUR-SAULX
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULX ET BRUXENELLE
Rue Lombard - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS
Tél. 03 26 72 15 97
ccsb3@wanadoo.fr

PIERRY
51530 PIERRY

COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Services Techniques
Place du 13ème RG - BP 80526 - 51331 ÉPERNAY cedex
Tél. 03 26 56 47 47
infotri@ccepc.fr - www.ccepc.fr

POGNY
51240 POGNY
Pros

SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE
SYMSEM
4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
Tél. 03 26 70 19 28
symsem@wanadoo.fr

PONTFAVERGER
Route de Bétheniville
51490 PONTFAVERGER
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE RÉMOISE
SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

REIMS CROIX ROUGE
Impasse de la Chaufferie
Quartier Croix Rouge
51100 REIMS

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE REIMS
REIMS MÉTROPOLE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS
Tél. 03 26 77 78 79
accueil@reims-contact.fr - www.reimsmetropole.fr

REIMS EUROPE
Rue de l'Escaut
51100 REIMS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE REIMS
REIMS METROPOLE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS
Tél. 03 26 77 78 79
accueil@reims-contact.fr - www.reimsmetropole.fr

RILLY-LA-MONTAGNE
Lieu-dit Le Bois le Doux
51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE
SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

SAINT-BRICE-COURCELLES
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Amiante admis

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS
REIMS METROPOLE
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS
Tél. 03 26 77 78 79
accueil@reims-contact.fr - www.reimsmetropole.fr

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
Route de Mourmelon-le-Grand
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE
Rue du Pont
51600 SAINT-JEAN-SUR-TOURBE
Pros

SYNDICAT MIXTE GEOTER
17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex
Tél. 03 26 68 46 69
geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr

SAINTE-MENEHOULD
ZI
51800 SAINTE-MENEHOULD
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAINTE MENEHOULD
Groupe Buirette
Rue Renard - 51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. 03 26 60 17 38
contact@cc-menehould.fr

SARON-SUR-AUBE
51260 SARON-SUR-AUBE
Pros
Amiante admis

SYNDICAT MIXTE DU SUD OUEST MARNAIS
Promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE
Tél. 03 26 80 22 73
simvu-sudouestmarnais@wanadoo.fr

SÉZANNE
ZI L'Ormelot
51120 SÉZANNE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX SEZANNAIS
Hôtel de Ville - 51120 SÉZANNE
Tél. 03 26 80 59 01

SILLERY Route de Châlons-en-Champagne 51500 SILLERY **Pros**	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS** **REIMS METROPOLE** Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS Tél. 03 26 77 78 79 accueil@reims-contact.fr - www.reimsmetropole.fr
SOMMEPY-TAHURE Route de Sainte-Marie-à-Py 51600 SOMMEPY-TAHURE **Pros**	**SYNDICAT MIXTE GEOTER** 17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex Tél. 03 26 68 46 69 geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr
SOMSOIS RD 55 51290 SOMSOIS **Pros**	**SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE** **SYMSEM** 4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE Tél. 03 26 70 19 28 symsem@wanadoo.fr
SUIPPES Chemin de Châlons 51600 SUIPPES **Pros**	**SYNDICAT MIXTE GEOTER** 17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex Tél. 03 26 68 46 69 geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr
THIEBLEMONT-FAREMONT RD 538 51300 THIEBLEMONT-FAREMONT **Pros**	**SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE** **SYMSEM** 4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE Tél. 03 26 70 19 28 symsem@wanadoo.fr
TILLOY-ET-BELAY Route de St Rémy-sur-Bussy 51460 TILLOY-ET-BELAY **Pros**	**SYNDICAT MIXTE GEOTER** 17 place de l'Hôtel de Ville - 51601 SUIPPES cedex Tél. 03 26 68 46 69 geoter@wanadoo.fr - www.geoter51.fr
TINQUEUX 7 rue Marcel Dassault 51430 TINQUEUX	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS** **REIMS METROPOLE** Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS Tél. 03 26 77 78 79 accueil@reims-contact.fr - www.reimsmetropole.fr
TOURS-SUR-MARNE ZAC de la Côte des Noirs 51150 TOURS-SUR-MARNE **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE** Place Henri Martin - 51160 AY Tél. 03 26 56 95 20 infotri@ccgvm.com - www.ccgvm.com
VALMY Avenue de la Gare 51800 VALMY **Pros**	**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAINTE-MENEHOULD** Groupe Buirette Rue Renard - 51800 SAINTE-MENEHOULD Tél. 03 26 60 17 38 contact@cc-menehould.fr
VANAULT-LES-DAMES 51340 VANAULT-LES-DAMES **Pros**	**SYNDICAT MIXTE DU SUD EST DE LA MARNE** **SYMSEM** 4 Grande Rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE Tél. 03 26 70 19 28 symsem@wanadoo.fr
VAUDESINCOURT Lieu-dit La Forêt 51600 VAUDESINCOURT **Pros**	**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE** **SYCODEC** 2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE Tél. 03 26 05 40 78 administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

VATRY
51320 VATRY
Pros

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CITES EN CHAMPAGNE
26 rue Joseph-Marie Jacquard - BP 187 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 26 17 86
agenda21@citesenchampagne.net - www.citesenchampagne.net

VILLERS-EN-ARGONNE
Rue Traversière
51800 VILLERS-EN-ARGONNE
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAINTE MENEHOULD
Groupe Buirette
Rue Renard - 51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. 03 26 60 17 38
contact@cc-menehould.fr

VILLERS-MARMERY
Route des Petites Loges
51380 VILLERS-MARMERY
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

VITRY-LE-FRANCOIS
ZI de Vitry-Marolle
Rue de l'Europe
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY CHAMPAGNE ET DER
Hôtel de Ville - BP 420 - 51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Tél. 03 26 72 19 81
dechetterie@vitry-le-francois.net - www.vitrychampagneetder.fr

VOIPREUX
Route du Petit Voipreux
51130 VOIPREUX
Pros

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE VERTUS
36 rue du 28 Août 1944 - BP 15 - 51130 VERTUS
Tél. 03 26 52 13 54
ccrvertus@orange.fr - www.ccrvertus.fr

WARMERIVILLE
Route du Mesnil
51110 WARMERIVILLE
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

WITRY-LES-REIMS
Route de Fresnes-les-Reims
51662 WITRY-LES-REIMS
Pros

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE PLAINE ET MONTAGNE REMOISE SYCODEC
2 place de la République - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél. 03 26 05 40 78
administration@sycodec.fr - www.sycodec.fr

HAUTE-MARNE (52)

BOLOGNE
Chemin des Prairottes
52310 BOLOGNE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52 SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

BOURBONNE-LES-BAINS
Chemin Saint-Jacques
Lieu-dit Le Pré Robin
ZI Nord
52400 BOURBONNE-LES-BAINS
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52 SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

CHALINDREY
ZAC des Moulières
52600 CHALINDREY
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

CHATEAUVILLAIN
Zone Artisanale de Bantzenheim
52120 CHATEAUVILLAIN
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

CHAUMONT BROTTE
Rue de la Quellemêle
Lieu-dit Le Poncé
52000 CHAUMONT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

CHAUMONT ZI
ZI de la Dame Huguenotte
Rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

DOULEVANT-LE-CHATEAU
ZA Les Bouverots
52110 DOULEVANT-LE-CHATEAU
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE
RD 24
Route de Sainte-Livière
52290 ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

EURVILLE-BIENVILLE
Zone artisanale des Longues Royes
52410 EURVILLE-BIENVILLE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

FAYL-BILLOT
ZI de la Folie
La Rose des Vents
52500 FAYL-BILLOT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

FRONCLES
Rue du Maréchal Foch
RD166
52320 FRONCLES
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière, BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

JOINVILLE
ZA du Rongeant
52300 JOINVILLE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

LANGRES
ZI des Franchises
Rue de l'Etoile de Langres
52200 LANGRES
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

MONTIER-EN-DER
ZA du Champ Châtré
Rue du Patis
52220 MONTIER-EN-DER
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

NOGENT
Chemin de l'Orgère
52800 NOGENT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

PRAUTHOY
ZI Les Epinois Chanois
RD 21
52190 PRAUTHOY
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

RIMAUCOURT
Zone industrielle
52700 RIMAUCOURT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

ROLAMPONT
Zone industrielle
52260 ROLAMPONT
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

ROMAIN-SUR-MEUSE
RD 119
52150 ROMAIN-SUR-MEUSE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

SAINT-DIZIER
Rue Bonnor
ZI Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

VAL-DE-MEUSE
ZI du Breuil
52140 VAL-DE-MEUSE
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

WASSY
Route de Pont-Varin
Lieu-dit Les Chanoines
52130 WASSY
Pros

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52
SDED 52
9 rue de la Maladière - BP 72006 - 52901 CHAUMONT cedex 9
Tél. 03 25 35 09 29
sdedm@sdedm.fr - www.dechets52.fr

Prestations spécifiques à certains déchets

Certains déchets ont des filières de traitement spécifiques. Voici quelques exemples de catégories de déchets parmi les plus courantes. Cette liste est bien sûr non exhaustive : elle évolue en fonction des nouvelles filières qui se mettent en place.

▶ Biodéchets et déchets verts

Les biodéchets des ménages sont constitués des :
- déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires…),
- déchets verts du jardin (tailles et tontes de végétaux, feuilles mortes…).

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R541-8 du Code de l'environnement.

Certains biodéchets peuvent être valorisés par la méthanisation.
Consulter la liste des unités de méthanisation sur **www.sinoe.org**

LES ENTREPRISES DE COLLECTE

AGRICOMPOST 10
Z.C : Champagne-Ardenne
La sentinelle
Route de Chaumont
10150 FEUGES
Tél. 03 25 76 95 66
agricompost10@orange.fr
www.agricompost.eu
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte, broyage

HIPPO-ECOLO SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue du Croc aux Moines
10210 LES-LOGES-MAGUERON
Tél. 06 85 98 70 54
he@hippoecolo.fr
www.hippoecolo.fr
Déchets admis : déchets verts
Nature des activités : collecte par des chevaux

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Déchets collectés : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Déchets admis : biodéchets (sous-produits animaux), déchets verts
Nature des activités : collecte

LES PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE

Les plates-formes de compostage permettent de traiter des déchets verts voire des biodéchets pour transformer ces derniers en compost.
Le compost est un amendement organique qui favorise la vie du sol, par ses propriétés physiques, chimiques et organiques.

Le compost doit répondre à l'une des normes ci-dessous :

- **NF U 44-051** actualisée pour les composts qui ne contiennent pas de boues d'épuration. Elle définit pour les composts des critères d'innocuité : critères microbiologiques et surtout trois critères de composition relatifs aux teneurs en éléments traces métalliques, en composés traces organiques et en inertes et impuretés.
- **NF U 44-095** pour les composts qui contiennent des boues d'épuration.

Dans le cas contraire, ce déchet doit être traité dans des installations appropriées.

AGRICOMPOST 10
PLATE-FORME DE FEUGES
Z.C : Champagne-Ardenne
La sentinelle
Route de Chaumont
10150 FEUGES
Tél. 03 25 76 95 66
agricompost10@orange.fr
www.agricompost.eu
Déchets admis : biodéchets déconditionnés, déchets verts

ARCAVI
PLATE-FORME DE CHALANDRY-ELAIRE
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques

ARCAVI
PLATE-FORME D'ETEIGNIERES
Z.C : Champagne-Ardenne
Cense Meunier
08260 ETEIGNIERES
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques

AUREADE
PLATE-FORME DE LA VEUVE
Z.C : Marne
Avenue des Crayères
ZI de la Veuve
51520 LA VEUVE
Tél. 03 26 68 70 10
Déchets admis : biodéchets, déchets verts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VITRY CHAMPAGNE ET DER COMPOSTIERE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Z.C : Communauté de communes
Zone Industrielle
Avenue de l'Europe
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 74 19 65
dechetterie@vitry-le-francois.net
Déchets admis : déchets verts

LA COMPOSTIERE DE L'AUBE
Z.C : Aube, Marne
Route de Roncenay
10320 BOUILLY
Tél. 06 23 37 81 15
contact@lacompostieredelaube.fr
www.lacompostieredelaube.fr
Déchets admis : déchets verts, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques
Nature des activités : déconditionnement de biodéchets, broyage de déchets verts, compostage

SEDE ENVIRONNEMENT
CHAMPS COMPOST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Lieu-dit Les Terres Paul
51350 VELYE
Tél. 03 83 57 37 20
www.sede-environnement.com
Déchets admis : déchets verts, boues d'épuration des eaux usées domestiques

TERRALYS
PLATE-FORME DE WARMERIVILLE
Z.C : Champagne-Ardenne
Lieu-dit La Noue Garin
Rue du Ragonet
RD 20
51110 WARMERIVILLE
Tél. 03 21 79 35 90
pfc.warmeriville@terralys.fr
www.terralys.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques

VALEST
PLATE-FORME DE VALORISATION VALEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Bures
10270 MONTREUIL-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 29 05
rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com
www.veolia-proprete.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques

VALTERRA
BRIE COMPOST
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Saint Grégoire
51310 NEUVY
Tél. 01 46 56 66 91
contact@valterra.fr
www.valterra.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées domestiques

▶ Cartouches et toners d'impression

Les particuliers peuvent être dirigés par la collectivité, à déposer leurs cartouches et toners usagés dans des bornes dédiées (exemple : en déchèteries).

ECO LASER SERVICE
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue de la Croix Havart
51220 HERMONVILLE
Tél. 03 26 61 53 89
ecolaserservice@orange.fr
Déchets admis : cartouches d'encres, toners d'impression
Nature des activités : collecte

COLLECTORS
Z.C : Champagne-Ardenne
470 rue de la Cornaillère
45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
Tél. 02 38 49 17 13
www.collectors.fr
Déchets admis : cartouches d'encre, toners d'impression
Nature des activités : collecte, tri, traitement

▶ Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont des déchets :

- de diagnostic, de suivi et de traitement en médecine humaine
- des matériaux médicaux (aiguilles, seringues, scalpels etc.)
- des produits sanguins (poches de sang, de drainage ou d'irrigation)
- des déchets anatomiques humains non aisément identifiables.

La gestion des DASRI est encadrée par les articles R.1335-1 à R.1335-14 du code de la santé publique. Ce point est indiqué dans l'article R.543-1 du Code de l'environnement.

Les conditions d'élimination sont déterminées en fonction de leur nature :

- les déchets chimiques sont assimilés à des déchets dangereux et nécessitent d'être éliminés dans des installations spécialisées,
- les déchets contaminés doivent être conditionnés dans des récipients étanches, puis éliminés par incinération ou décontamination,
- les déchets radioactifs font l'objet d'une réglementation particulière (se reporter au chapitre "déchets radioactifs").

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés peuvent présenter des risques sanitaires à l'égard de l'environnement et des populations exposées : patients, personnels de soins, agents chargés de l'élimination de ces déchets. Les producteurs de ces déchets jouent ainsi un rôle important dans la maîtrise des risques.

Concernant les patients en auto-traitement, l'éco-organisme DASTRI a été agréé par les pouvoirs publics.
Se reporter à l'onglet « Filières REP »

Liste des points de collecte (pharmacies volontaires, déchèteries ou bornes) à communiquer aux particuliers qui s'adressent à la collectivité : **http://nous-collectons.dastri.fr/**
Se reporter à l'onglet «Déchets dangereux des professionnels / prestations spécifiques à certains déchets / DASRI»

► Déchets amiantés

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux, même lorsqu'ils sont liés à des matériaux inertes.

La collectivité est invitée à rappeler aux particuliers qu'ils ne doivent pas manipuler l'amiante et qu'ils doivent absolument passer par des professionnels.

Les opérations de retrait des déchets contenant de l'amiante sont des opérations de désamiantage qui doivent être réalisées par des entreprises certifiées.
A l'heure actuelle, en France, seuls trois organismes de certification sont accrédités par le COFRAC : Qualibat, AFNOR Certification et GLOBAL Certification.
Les liens respectifs pour accéder aux listes des entreprises certifiées sont accessibles sur le site de la Fédération Française du Bâtiment :
http://www.amiante.ffbatiment.fr/amiante/technique/certification-des-entreprises/comment-trouver-une-entreprise-certifiee-.html
Un bordereau de suivi de déchets d'amiante (BSDA, cerfa 11861) doit obligatoirement accompagner le transport des déchets contenant de l'amiante.

Pour leur traitement, les déchets d'amiante peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- **déchets d'amiante lié à des matériaux inertes**

Ils doivent être intacts (non cassés, non abîmés).
Exemples : cloisons, plaques déconstruites, briques réfractaires, panneaux d'isolation, dalles vinyle amiante, produits bitumineux contenant de l'amiante, feuilles d'étanchéité de toitures…

- **déchets de terres amiantifères**

Ils sont constitués de déchets de matériaux géologiques naturels excavés contenant naturellement de l'amiante.
Les terres polluées par l'amiante issues d'anciens sites industriels ou de bâtiments sinistrés ne sont pas considérés comme des déchets de terres amiantifères naturelles.
L'arrêté du 12 mars 2012 définit les conditions dans lesquelles les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et les déchets de terres amiantifères peuvent être admis en installation de stockage de déchets non dangereux sous réserve d'un casier dédié.

- **déchets contenant de l'amiante libre**

Ils peuvent être classés en 3 catégories :
  - déchets dont les fibres sont dispersibles sous l'effet de chocs ou de vibrations
  - déchets de matériels et d'équipements (filtres usagés d'extracteurs ou d'aspirateurs, équipements de protection individuelle, tresses, bourrelets et textiles en amiante, amiante en feuilles ou en plaques, enduits, mortiers et plâtres, résidus de peinture, …)
  - poussières et débris provenant des chantiers de retrait de matériaux contenant de l'amiante.

Ces déchets contenant de l'amiante libre doivent être uniquement dirigés vers des installations de stockage de déchets dangereux ou en centre d'inertage (vitrification).

Se reporter :

- au paragraphe ***« Déchets occasionnels des ménages / collecte et apport volontaire / Les déchèteries »***.
- l'onglet ***« Déchets dangereux des professionnels / prestations spécifiques à certains déchets / Déchets amiantés »***.

Déchets d'éléments d'ameublement

Avant même d'envisager les éléments d'ameublement comme des déchets, les particuliers peuvent être dirigés par la collectivité, vers les acteurs du réemploi.
Se reporter au chapitre « Déchets des ménages / Déchets occasionnels des ménages / Prévention, réemploi, réutilisation / Les structures du réemploi et de la réutilisation ».

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ménagers et professionnels sont des biens meubles dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R543-240 à R543-256 du Code de l'environnement.
Ces déchets peuvent être collectés en déchèteries et sont régis par une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».
Les DEA ménagers concernés par cette filière spécifique sont :

- les meubles de jardin,
- les meubles de salle de bain,
- la literie,
- les tapis,
- les textiles d'ameublement,
- les sièges,
- les meubles de bureau,
- les meubles de cuisine,
- les meubles meublants.

ARCAVI
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : tout DEA
Nature des activités : démantèlement, tri

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : tout DEA
Nature des activités : collecte, broyage

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Déchets admis : tout DEA sauf mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
Nature des activités : collecte, tri

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Avant même d'envisager les équipements électriques et électroniques comme des déchets, les particuliers peuvent être dirigés par la collectivité, vers les acteurs du réemploi. ***Se reporter au chapitre « Déchets des ménages / Déchets occasionnels des ménages / Prévention, réemploi, réutilisation / Les structures du réemploi et de la réutilisation »***.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (ou DEEE) sont des appareils électriques et électroniques qui arrivent en fin de vie. Les équipements concernés sont les appareils qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur rechargeable (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, lave-linge, lave-vaisselle, fours, petit électro-ménager, outillage, jouets, téléphones, hifi, ordinateurs, téléviseurs, lampes à économie d'énergie, tubes fluorescents, lampes à décharge, LED…).
Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R543-171-1 à R543-206-4 du Code de l'environnement.

La collecte des DEEE ménagers

En France, la collecte sélective s'est mise en place autour de plusieurs types d'acteurs :

- les distributeurs, qui ont une obligation de reprendre les DEEE rapportés par les consommateurs lors de la vente d'un équipement similaire (reprise dite du « 1 pour 1 »),
- les collectivités locales, qui peuvent mettre en place une collecte sélective des DEEE, de façon volontaire, notamment dans les déchèteries,
- les acteurs du réemploi pour les équipements susceptibles d'être remis en état. Ils deviennent aussi points de collecte pour les appareils qu'ils ne remettent pas en état.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

A noter : Les ampoules halogène et à filaments peuvent être éliminées avec les ordures ménagères résiduelles.
Les lampes à économie d'énergie et tubes fluorescents, qu'ils soient générés par les ménages ou les professionnels sont classés dans la catégorie des "DEEE ménagers".

ARCAVI
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf dispositifs médicaux, instruments de surveillance et de contrôle, distributeurs automatiques, panneaux photovoltaïques
Nature des activités : regroupement

AVAV
Z.C : Marne
Rue Joseph Miziak
51170 FISMES
Tél : 03 10 16 77 17
gestion.secretariat.avav@gmail.com
www.avav.fr
Déchets admis : électroménager (hors froid)
Nature des activités : démantèlement des DEEE en vue de valorisation matière, dépôt à l'association

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf panneaux photovoltaïques
Nature des activités : collecte, regroupement

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises
BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Déchets admis : DEEE de catégorie 1B*
Nature des activités : collecte

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne
3 rue Denis Papin
ZI Les Pivoisons
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. 03 25 45 29 10
www.derichebourg.com
Déchets admis : DEEE de catégorie 1B*
Nature des activités : collecte

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : DEEE de catégorie 1B*
Nature des activités : collecte, regroupement

ENVIE 2E CHAMPARDENNAISE
Z.C : Marne
255 rue de Courcelles
51100 REIMS
Tél. 03 26 07 40 35
envie.reims@orange.fr
Déchets admis : tout DEEE (sauf distributeurs automatiques et panneaux photovoltaïques)
Nature des activités : collecte, regroupement, réparation, revente d'équipements électroménagers et informatiques

ESAT DE SEZANNE
Z.C : Marne
ZI rue d'Orléans
51120 SEZANNE
Tél. 03 26 80 63 12
deee@esatsezanne.com
www.esatsezanne.com
Déchets admis : téléviseurs, matériels informatiques et de téléphonie, petits appareils ménagers (en petite quantité)
Nature des activités : collecte, démantèlement et tri pour être recyclé

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets admis : tout DEEE hors froid
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

**Se reporter p.106*
«les catégories de déchets»

NG 52 RECUP
Z.C : Haute-Marne
22 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 94 23
contact@ng52recup.fr
Déchets admis : gros appareils ménagers, autres équipements informatiques, matériel d'éclairage, outils électriques et électroniques, jouets, équipements de loisir et de sport, dispositifs médicaux, distributeurs automatiques
Nature des activités : regroupement, démantèlement

RECYCL'+NEGOCE
Z.C : Champagne-Ardenne
1-2 Parc d'activité Langres Nord
Rolampont
52260 ROLAMPONT
Tél. 03 25 84 85 96
recyclplus.negoce@gmail.com
www.recyclplusnegoce.com
Déchets admis : tout DEEE (sauf gros appareils ménagers et matériel d'éclairage)
Nature des activités : collecte, regroupement, réemploi, réparation, démantèlement, broyage

RECYCLE TA PLANETE
Z.C : Aube
3 rue des Marais
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 66 50 50 84
recycletaplanete@gmail.com
www.recycletaplanete.org
Déchets admis : matériels informatiques
Nature des activités : collecte en vue de recyclage

REMONDIS ELECTRORECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Marots
BP3
10800 SAINT-THIBAULT
Tél. 03 25 41 62 62
www.remondis-electrorecycling.de
Déchets admis : écrans, gros électroménager froid (GEMF) et petits appareils en mélange (PAM)
Nature des activités : démantèlement, broyage

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Déchets admis : équipements informatiques et de télécommunications
Nature des activités : collecte, regroupement

SARL REGAIN ECOPLAST
Z.C : Champagne-Ardenne
64 quai de Loire
58600 FOURCHAMBAULT
Tél. 03 86 58 95 18
ecoplast.em@wanadoo.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf panneaux photovoltaïques
Nature des activités : regroupement, traitement, valorisation matière

VD3E
Z.C : Champagne-Ardenne
25 rue de Villouxel, 88350 LIFFOL-LE-GRAND
Tél. 03 29 94 33 95
sarlvd3e@gmail.com - www.vd3e.e-monsite.com

Déchets admis : tout DEEE
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

Matières de vidange (fosses septiques) et boues de curage

Les matières de vidange sont des déchets résultant de l'entretien des installations d'assainissement non collectif (fosses septiques principalement).
Les boues de curage d'égouts sont les déchets évacués lors de l'entretien des réseaux d'assainissement collectif.

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R211-25 à R211-47 du Code de l'environnement.

ASSAINISSEMENT MARNAIS
Z.C : Marne
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte

ASSAINISSEMENT TALIO VIDANGE
Z.C : Marne (50 km autour de Montmirail)
23 avenue de l'Europe
51310 COURGIVAUX
Tél. 03 26 42 84 89
atv-talio@orange.fr
www.taliovidange.com
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte

CASTEL ASSAINISSEMENT
Z.C : Haute-Marne
2 rue de Bourgogne
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél. 06 81 70 72 74
castel.assainissement@orange.fr
www.castel-assainissement.net
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte,

CHAMPAGNE ASSAINISSEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@champagne-assainissement.fr
www.champagne-assainissement.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, élimination en station d'épuration, traitement sur installation spécifique (fumière artificielle)

JEAN GUENEAU & CIE
Z.C : 50 km autour de Saint-Memmie
29 rue Anatole Baudiet
51470 SAINT-MEMMIE
Tél. 03 26 68 10 91
jgueneau@wanadoo.fr
www.jgueneau.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : entretien, collecte, valorisation des sables contenus dans les boues

SA FLAMME ASSAINISSEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
1 bis rue Jean Jaurès
08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. 03 24 54 02 31
assainissement@flamme.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien et débouchage de fosses

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 29 33
ose-stquentin.clients@ortec.fr
www.ortec.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, élimination en station d'épuration, traitement spécifique (séparation des fractions organiques et minérales), stockage (siccité > 30%)

SAM ETS CARVALLO
Z.C : Aube
11 chemin du tertre
10600 PAYNS
Tél. 03 25 46 81 73
www.sam-assainissement.fr
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques…), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte et revalorisation agricole

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
4A impasse A. Lumière
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 78 13 96
www.sanest.fr

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SANEST
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 05 35
www.sanest.fr

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SANEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 04 82 62
www.sanest.fr

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Favarde
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 09 13
www.sanest.fr

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Mardeuil
4 et 6 rue de la Noue Saint Nicolas
51530 MARDEUIL
Tél. 03 26 55 61 61
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Reims
48 rue du Val Clair
ZI de la Pompelle
BP 6
51683 REIMS cedex
Tél. 03 26 85 98 50
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com

Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Villers-Semeuse
27 rue du Château
08000 VILLERS-SEMEUSE
Tél. 03 24 54 65 64
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

SARL VIDANGES CHAMPAGNE BOURGOGNE
Z.C : Aube, Marne
3 grande Rue
10130 COURSAN-EN-OTHE
Tel. 03 25 42 00 72
vidange.champagne.bourgogne@gmail.com
Déchets admis : matières de vidange (fosses septiques...), boues de curage (égouts...)
Nature des activités : collecte, entretien

► Médicaments et emballages

Les médicaments non utilisés (MNU), périmés ou non, sont des médicaments à usage humain ayant reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) par les pouvoirs publics, qui ont été dispensés en pharmacies et incomplètement utilisés.
Ce sont des produits à base de substances actives chimiques, d'extraits de plantes et de produits biologiques, qui peuvent être potentiellement « dangereux » s'ils sont rejetés dans le réseau d'eaux usées, dans la nature ou lors des émissions de certains modes de traitement des déchets.

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R543-52 à R543-74 du Code de l'environnement.

L'association Cyclamed a créé une filière spécifique à l'ensemble des déchets issus des médicaments des ménages. Cette filière de collecte et de traitement des MNU est obligatoire pour les entreprises pharmaceutiques d'exploitation de médicaments (décret du 17 juin 2009). Il s'agit d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

Les pharmacies sont tenues de reprendre les médicaments et emballages. La collectivité doit donc inviter les particuliers à déposer leurs médicaments dans les pharmacies.

► Piles, accumulateurs et batteries

Est considérée comme pile ou accumulateur (PA), toute source d'énergie électrique obtenue par transformation directe d'énergie chimique, constituée d'un ou plusieurs éléments primaires (non rechargeables) ou d'un ou plusieurs éléments secondaires (rechargeables).
Les PA couverts par la réglementation sont tous les types de piles et d'accumulateurs, quels que soient leur forme, leur volume, leur poids, leurs matériaux constitutifs ou leurs utilisations.

Sont exclus :
- les PA utilisés dans les équipements liés à la protection des intérêts essentiels de la sécurité de l'État, les armes, les munitions et le matériel de guerre, s'ils sont destinés à des fins spécifiquement militaires ;
- les PA utilisés dans les équipements destinés à être lancés dans l'espace.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R543-124 à R543-136 du Code de l'environnement.

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : piles, accumulateurs, batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises
BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Déchets admis : batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Déchets admis : batteries au plomb
Nature des activités : dépôt sur site possible

Pneus et caoutchouc

Le dispositif auquel les pneumatiques sont astreints est fixé par l'article R543-137 à R543-152 du Code de l'environnement.

La collectivité peut informer les particuliers que les garagistes font une « reprise 1 pour 1 ». (reprise lors de la vente d'un équipement similaire).

La collectivité peut accepter dans sa (ses) déchèterie(s) les pneumatiques : cela repose sur du volontariat.
Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet «Filières REP».***

ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE
Z.C : Champagne-Ardenne
22 allée du Bois
39100 BREVANS
Tél. 03 84 69 69 00
contact@alpharecyclage.com
www.alpharecyclage.com
Déchets admis : pneumatiques, chambres à air
Nature des activités : collecte, broyage, traitement par vapo-thermolyse, extraction de la matière première, collecteur agréé pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

AUTO PNEUS VARENNES
Z.C : Ardennes, Marne
ZA rue de Baulny
55270 VARENNES-EN-ARGONNE
Tél. 02 31 59 21 31
Nature des activités : tri et regroupement en vue de valorisation, collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

SA CONDITIONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
36 avenue de Tavaux
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél. 03 80 48 15 50
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour la Haute-Marne

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour l'Aube

DELTA GOM
Z.C : Champagne-Ardenne
65 boulevard Carnot
60400 NOYON
Tél. 03 44 93 25 21
accueil@delta-gom.com
www.delta-gom.com
Déchets admis : pneumatiques, caoutchoucs
Nature des activités : granulation

PNEU LAURENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Savigny
89200 AVALLON
Tél. 03 86 31 43 00
www.pneulaurent.com
Nature des activités : rechapage

RAMERY ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
Parc Entreprises Motte du Bois
62440 HARNES
Tél. 03 21 14 00 00
www.ramery.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage, collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

RBSI
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la tuilerie
57385 TETING-SUR-NIED
Tél. 03 87 29 21 80
info@pandrolcdmtrack.com
www.pandrolcdmtrack.com
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage, granulation

SARL GILLES HENRY
Z.C : Champagne-Ardenne
1144 route de Toul
54200 CHAUDENAY-SUR-MOSELLE
Tél. 03 83 64 84 90
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage pour incinération

SEVIA
Z.C : Ardennes, Marne
Energy Park IV
162/166 boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tel. 01 56 83 85 20
www.sevia.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

► Textiles

Avant même d'envisager les textiles comme des déchets, les particuliers peuvent être dirigés par la collectivité, vers les acteurs du réemploi. ***Se reporter au chapitre « Déchets des ménages / Déchets occasionnels des ménages / Prévention, réemploi, réutilisation / Les structures du réemploi et de la réutilisation »***.

Le dispositif auquel les textiles sont astreints est fixé par l'article R543-214 à R543-227 du Code de l'environnement.

Ces déchets sont régis par une filière à responsabilité élargie du producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

L'intercommunalité met à disposition des particuliers, des bornes de collecte pour les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures des ménages (TLC).

L'éco-organisme agréé pour la filière textiles Eco-TLC propose une carte des bornes de collecte :
http://www.lafibredutri.fr/carto

ABI MEUBLES 51
8 impasse des Mathurins
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 65 30 01
aitre1@wanadoo.fr
www.abimeubles51.fr
Objets admis : vêtements, accessoires, linge de maison, chaussures en parfait état
Bref descriptif : dépôt à l'association, collecte possible à domicile à Châlons, tri, revente

ABI 52
22 rue Paul Bert
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 05 01 83
arit-abi52@wanadoo.fr
Objets admis : vêtements, chaussures, nappes, draps
Bref descriptif : dépôt sur site, tri et préparation des objets, revente

ARMEE DU SALUT - LE NOUVEL HORIZON
42-44 rue de Taissy
51100 REIMS
Tél. 03 26 85 23 09
www.armeedusalut.fr
Objets admis : vêtements
Bref descriptif : dépôt à la fondation, dons des vêtements

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
37 rue Pierre Sémard
10300 SAINTE-SAVINE
Tél. 03 25 78 24 40
dd.10@apf.asso.fr
apfaube.blogs.apf.asso.fr
Objets admis : textiles
Bref descriptif : dépôt sur site, tri du textile, revente

EMMAUS
www.emmaus-france.org
Rubrique « Où donner ou acheter »

MINOT RECYCLAGE TEXTILE
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Artois Flandres C
62138 BILLY-BERCLAU
Tél. 03 21 40 50 40
contactmrt@nordnet.fr
www.minot-recycling.com
Déchets admis : vieux vêtements en gros volumes
Nature des activités : valorisation matière (effilochage)

PISTE
7 rue de la brèche
51260 ANGLURE
Tél. 03 26 42 92 90
contact@piste51.fr
Objets admis : vêtements, chaussures
Bref descriptif : les objets sont à déposer dans les containers situés dans la Marne ou directement à l'atelier. Les objets récupérés sont lavés, recyclés, remis à neuf et revendus à travers les trois boutiques de l'association.

LE RELAIS
www.lerelais.org
Rubrique « Où donner ? »

SOLIDARITE ARDENNES CANCER
Route de Vrigne-Meuse
08440 VIVIER-AU-COURT
Tél. 07 50 41 42 70
Objets admis : textiles, chaussures
Bref descriptif : collecte via des conteneurs, collecte possible chez le particulier, revente auprès d'un prestataire privé

VESTIAIRE BALTET DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE
59 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES
Tél. 03 25 73 51 48
Objets admis : vêtements, sacs à main, chaussures, linges de maison…
Bref descriptif : dépôt sur site, tri, remise en état, redistribution aux personnes en difficultés

▶ Véhicules hors d'usage (VHU)

Un véhicule hors d'usage (VHU) est un véhicule que son dernier détenteur destine à la destruction et qui est traité comme tel. Diverses circonstances peuvent conduire à cette situation : il peut s'agir de véhicules accidentés, techniquement et/ou économiquement irréparables, ou encore de véhicules anciens trop usagés pour être revendus sur le marché de l'occasion.

Trois types de véhicules sont concernés par la réglementation VHU :

- les voitures particulières,
- les camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes de PTAC,
- les cyclomoteurs à trois roues.

La collectivité peut informer les particuliers que :

- le site **www.recyclermavoiture.fr** est à leur disposition,
- ils doivent impérativement vérifier l'agrément du démolisseur.

Aucun frais n'est exigé au détenteur d'un VHU pourvu que ce véhicule arrive complet sur le site du professionnel agréé.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

Le dispositif auquel ils sont astreints est fixé par l'article R543-153 à R543-171 du Code de l'environnement.

ADNOT PERE & FILS
Z.C : Aube, Marne
Rue Gabriel Péri
Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

ARDEN PIÈCES AUTO
Z.C : Ardennes
Impasse Long Pré
08130 ATTIGNY
Tél. 03 24 71 28 37
arden.pieces.autos@orange.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO CASSE CHICHEY
Z.C : Marne
Route de Saudoy
51120 CHICHEY
Tél. 03 26 81 32 82
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO CASSE THIEBAULT
Z.C : Aube
ZI
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. 03 25 71 53 53
autocasse-thiebault@voila.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO DEPOLLUTION ORDAN
Z.C : Ardennes, Marne
Chemin de St Gibrien
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 64 07 01
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO PIÈCES
Z.C : Ardennes, Marne
11 route de Witry
51100 REIMS
Tél. 03 26 48 49 30
www.auto-pieces.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO PIÈCES TROYENNES
Z.C : Champagne-Ardenne
35 rue de la Gare
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE
Tél. 03 25 71 03 11
autopiecestroyes@orange.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

BARTIN GROUP RECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI des Vignettes
Rue Danton
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 60
www.bartinrecycling.com
Nature des activités : démolisseur et broyeur agréé

CASSE INDUSTRIELLE DE L'AUTOMOBILE
Z.C : Marne
42 rue Saint-Léonard
51100 REIMS
Tél. 06 12 29 93 08
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises
BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Ardennes
Rue Ferrer
08700 NOUZONVILLE
Tél. 03 24 53 84 18
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Emile Druart
ZI Colbert
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 23 98
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DELLA CASA
Z.C : Haute-Marne
ZI Nay
52190 PRAUTHOY
Tél. 03 25 84 01 03
dadc2@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

DESTRUC'CAR
Z.C : Haute-Marne
Croix Coquillon
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 36 41
destrucar@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

FL AUTO
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Route de Bisseuil
51160 MAREUIL-SUR-AY
Tél. 03 26 52 62 87
fl.auto@wanadoo.fr
www.fl-autos.com
Nature des activités : démolisseur agréé

GARAGE BAUDOIN
Z.C : Ardennes
10 rue de la Prairie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 33 63 63
garagebaudoindepannage@orange.fr
www.garage-baudoin.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

GARAGE LECUYER
Z.C : Marne
53 route de Reims
51450 BETHENY
Tél. 03 26 07 00 45
Nature des activités : démolisseur agréé

MAIZIERES AUTOMOBILES
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
ZI La Glacière
10510 MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE
Tél. 03 25 24 03 23
aube.recup@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

METALIFER - SIRE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

MYTNIK-SAAF
Z.C : Marne
Rue de Bétheny
51420 CERNAY-LES-REIMS
Tél. 03 26 07 30 40
auto.mytnik@wanadoo.fr
www.mytnik-saaf-cernay-les-reims.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

NG 52 RECUP
Z.C : Haute-Marne
22 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 94 23
contact@ng52recup.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PIECES AUTO 2001
Z.C : Marne
26 rue du Général Micheler
51100 REIMS
Tél. 03 26 07 55 57
piecesauto2001@yahoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PIECES OCCASIONS SERVICES BAZIN MICHEL
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Biesles
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 25 21
michel.bazin52@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PLASTIFER
Z.C : Champagne-Ardenne
41 rue Victor Basch
BP 194
52104 SAINT-DIZIER cedex
Tél. 03 25 06 15 73
plastifer52@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

SAS PETITJEAN AUTO
Z.C : Haute-Marne
87 rue de Pont-Varin
52130 WASSY
Tél. 03 25 55 35 32
petitjean.auto@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

S.M.E.
Z.C : Marne
ZI de l'Ile Belon
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 54 90 71
sme51@sme-recyclage.com
www.sme-recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

SOCIETE G. BRUHAT
Z.C : Champagne-Ardenne
6 rue Pasteur
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Tél. 03 26 74 11 51
Nature des activités : démolisseur agréé

SPDO
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
6 avenue des Chenevières
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 87 34 34
www.spdo.com
Nature des activités : démolisseur agréé

STEPHAN RECYCLAGE
Z.C : Aube
13 rue du Général de Gaulle
10260 VIREY-SOUS-BAR
Tél. 03 25 29 30 83
stephan.recuperation@wanadoo.fr
www.stephan-location-benne-ferraille.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

TEN CAR
Z.C : Aube
Route de Bourguignons
10260 COURTENOT
Tél. 03 25 29 72 39
ten-car.ten-car@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

► Autres déchets dangereux

Les ménages peuvent générer d'autres déchets dangereux spécifiques (DDS).

Exemples : produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation ; produits chimiques usuels ; solvants et diluants ; engrais ménagers ; produits colorants et teintures pour textile ; emballages ayant contenu ce type de produits…

Ces déchets peuvent être collectés en déchèteries et sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

Déchets non dangereux des professionnels

Est considéré comme un déchet ***« tout substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »***
(Art. L 541-1-1 du Code de l'environnement).

Ni toxiques, ni dangereux, ni inertes, les déchets non dangereux des professionnels - anciennement appelés déchets industriels banals (DIB) - sont produits par les industries, les commerces, l'artisanat, l'agriculture et les entreprises de services.
Constitués essentiellement de métaux, bois, papiers, cartons, plastiques, verre, textiles ou de matières organiques, ils suivent des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

Les déchets non dangereux des professionnels sont définis de façon négative. Ils sont constitués des déchets :

- n'entrant pas dans le champ des déchets dangereux, ni dans le champ des déchets inertes,
- n'étant pas produits au sein d'un domicile.

En tant que déchet non-ménager, le professionnel producteur d'un déchet non dangereux est responsable de son élimination. Cette responsabilité se poursuit au-delà de la prise en charge par un tiers (collecteur du déchet), qu'il soit privé ou public.

La collectivité peut choisir de prendre en charge les déchets non dangereux des professionnels, elle n'a cependant aucune obligation réglementaire de le faire. Si elle fait ce choix, une redevance spéciale doit être mise en place.

L'organisation des rubriques de ce chapitre suit la hiérarchisation des modes de traitement préconisée par le Code de l'environnement (art. L541-1), à savoir :

1) prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets.
2) préparer les déchets en vue de leur réutilisation.
3) recycler les déchets.
4) valoriser les déchets.
5) les éliminer.

Prévention / réemploi / réutilisation

L'ordonnance déchets du 17 décembre 2010 clarifie des définitions dans l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

- **« Prévention »** : toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :
  - la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
  - les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
  - la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
- **« Réemploi »** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;
- **« Réutilisation »** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

SCHEMA ILLUSTRANT LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

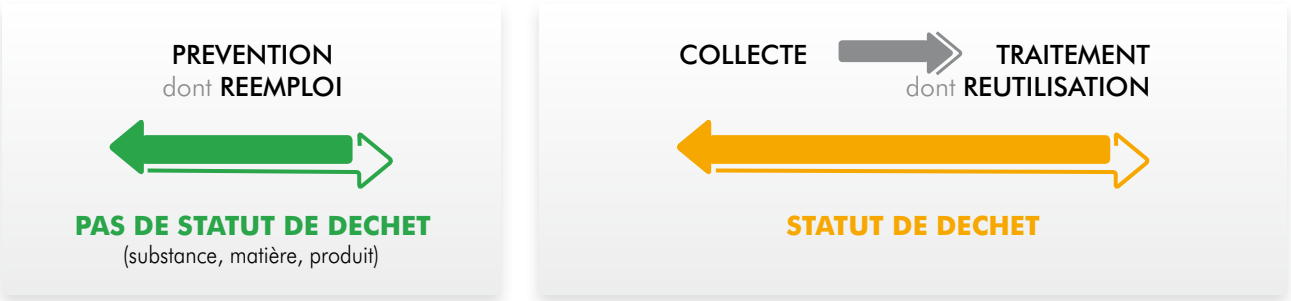

LES ACTEURS DE L'ECOCONCEPTION ET DE L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE

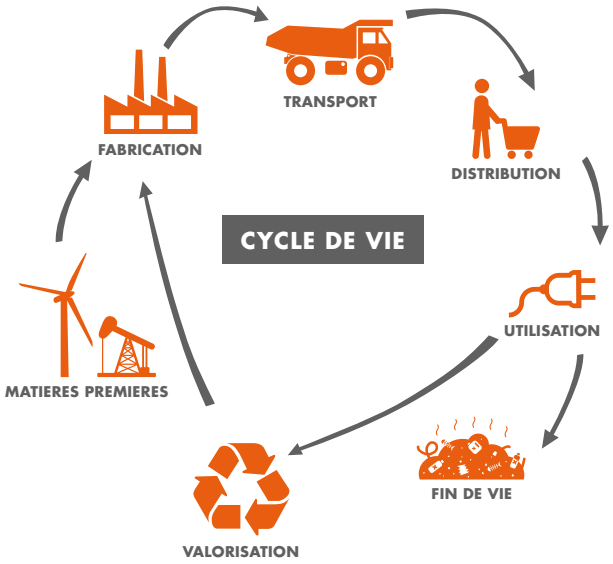

L'écoconception est une démarche qui intègre l'environnement dans la conception d'un produit ou d'un service. Elle permet de concevoir autrement ou de repenser tout type de produits ou services. L'objectif est de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service, en garantissant ou en améliorant la qualité d'usage.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est la mise en commun de ressources par des acteurs d'un territoire (économiques et publics) en vue d'économiser les ressources et d'améliorer la productivité tout en réduisant les impacts environnementaux.

Cela peut se traduire par :

- le partage :
  - des équipements, (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production…),
  - des services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises…).
- les échanges de flux (eau, déchets, co-produits, énergie…) et de matières (le rebut de production de l'un peut être utilisé comme matière première par un autre…).

RESEAU ECO-CONCEPTION NORD-EST
www.ecoconception-nordest.fr
Rubrique « Carte des acteurs ».

CLUB D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE
Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie
CS 42060
10004 TROYES cedex
Tél. 03 25 71 80 15
www.ceiaube.fr

LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION

BELL'OCCAS
19 route de Rocroi
Mon Idée
08260 AUVILLERS-LES-FORGES
Tél. 03 24 54 57 34
bell.occas@coopelis.fr
Objets admis : mobilier, textiles et vêtements, livres, luminaires, objets divers de décoration, vaisselle...
Bref descriptif : collecte, réemploi d'objets, réutilisation de déchets, réparation, revente dans les 3 magasins ardennais de l'association

DEFIS 52
4 rue de l'Ormeau
52360 LECEY
Tél. 03 25 90 24 96
defis@defis52.fr
www.defis52.fr
Déchets admis : textiles, cuir, bois (travaillé ou brut)
Bref descriptif : dépôt sur site, collecte possible en entreprise aux environs de Lecey, transformation des objets pour la vente dans le magasin ou sur le site internet.

EMMAUS
www.emmaus-france.org
Rubrique « Où donner ou acheter »

RECYCLE TA PLANETE
3 rue des Marais
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 66 50 50 84
recycletaplanete@gmail.com
www.recycletaplanete.org
Objets admis : cartouches d'encre, archives et stylos
Bref descriptif : collecte en vue d'un recyclage

LES ACTEURS DE LA PREVENTION (DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE)

AGORAE
BM 1-8 rue François Guyard
51100 REIMS
Tél. 03 26 85 30 71
agorae.reims@intercampus.fr
www.intercampus.fr
Objets admis : denrées alimentaires, produits scolaires, produits d'hygiène, ustensiles de cuisine
Bref descriptif : épicerie solidaire pour les étudiants de Reims - Dépôt sur site ou collecte des objets par AGORAE

ASSOCIATION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES ANDES
www.epiceries-solidaires.org
Rubrique « Annuaire des épiceries solidaires »

BANQUE ALIMENTAIRE DES ARDENNES
Zone commerciale des Ayvelles
08000 VILLERS-SEMEUSE
Tél. 03 24 56 22 21
ba080@banquealimentaire.org
Objets admis : denrées alimentaires, produits d'hygiène et produits d'entretien
Bref descriptif : collecte ou dépôt sur site de denrées et produits, pour distribution vers d'autres associations (Croix Rouge, Secours populaire, CCAS, épiceries sociales, foyers d'accueil, associations locales…)

BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AUBE
1 avenue de la Gare
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 42 19 61
ba100@banquealimentaire.org
www.ba10.banquealimentaire.org
Objets admis : denrées alimentaires, produits d'hygiène et produits d'entretien
Bref descriptif : collecte de denrées et produits, pour distribution vers d'autres associations (Croix Rouge, Secours populaire, CCAS, épiceries sociales, foyers d'accueil, associations locales…)

BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARNE
14 A rue Maurice Halbwachs
ZI Colbert – Lot Emile Druart
51100 REIMS
Tél. 03 26 08 18 47
ba510@banquealimentaire.org
www.ba51.banquealimentaire.org
Objets admis : denrées alimentaires, produits d'hygiène et produits d'entretien
Bref descriptif : collecte de denrées et produits, pour distribution vers d'autres associations (Croix Rouge, Secours populaire, CCAS, épiceries sociales, foyers d'accueil, associations locales…)

BANQUE ALIMENTAIRE DE CHAMPAGNE-SUD ET MEUSE
76 rue Alfred de Musset
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 05 88
ba520@banquealimentaire.org
www.ba52.banquealimentaire.org
Objets admis : denrées alimentaires, produits d'hygiène et produits d'entretien
Bref descriptif : collecte ou dépôt sur site de denrées et produits, pour distribution vers d'autres associations (Croix Rouge, Secours populaire, CCAS, épiceries sociales, …)

RESTOS DU CŒUR - ANTENNE REGIONALE n°10
30 rue de Pargny
51100 REIMS
Tél. 03 26 36 20 56
Objets admis : denrées alimentaires, vêtements pour bébés, matériels de puériculture, couches
Bref descriptif : dépôt sur site, distribution aux bénéficiaires

SOLIDARITE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES FILIERES ALIMENTAIRES (SOLAAL)
11 rue de la Baume
75008 PARIS
Tél. 01 53 83 47 89
dons@solaal.org
www.solaal.org
Objets admis : denrées alimentaires (fruits, légumes, lait, œufs, viandes…)
Bref descriptif : mise en relation d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires, des marchés de gros, avec des associations caritatives.

Collecte et apport volontaire

LES ENTREPRISES DE COLLECTE

Les entreprises productrices sont responsables des déchets qu'elles génèrent, jusqu'à leur élimination finale. Au-delà de 500 kg de déchets non dangereux transportés, elles doivent impérativement, lors de la collecte et du transport des déchets, faire appel à des sociétés dûment déclarées en préfecture pour leur activité de transport, négoce ou courtage de déchets (cf Code de l'environnement article R541-49 à R541-54).

ADNOT PERE & FILS
Z.C : Aube, Marne
Rue Gabriel Péri - Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr

ASSAINISSEMENT MARNAIS
Z.C : Marne
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr

BATIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZA Richevaux - 13 rue Maurice Etienne
88300 NEUFCHATEAU
Tél. 09 66 94 75 41
batiferenvironnement@orange.fr
www.sarl-batifer.com

BRAZIER SARL
Z.C : Ardennes, Marne
ZI - route de Bussy
51600 SUIPPES
Tél. 03 26 70 01 23
braziersarl@orange.fr

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr

CHIMIREC
Z.C : Aube
3 rue de la Luzernière
93440 DUGNY
Tél. 01 49 92 97 65
chimirec-dugny@chimirec.fr
www.chimirec.fr

CHIMIREC EST
Z.C : Haute-Marne
ZI de la Haie Sorette
54400 DOMJEVIN
Tél. 03 83 76 19 80
chimirec-est@chimirec.fr
www.chimirec.fr

CHIMIREC VALRECOISE
Z.C : Ardennes, Marne
Route industrielle - ZI Sud
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
Tél. 03 44 77 52 10
chimirec-valrecoise@chimirec.fr
www.chimirec.fr

CLIKECO LOGILEO
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
12 rue Antoine Lumière
ZI Les Vignettes
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 09 71 20 88 83
aube@clikeco.com
www.clikeco.com

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr

DUPONT PERE ET FILS
Z.C : Aube, Marne
174 rue Gabriel Péri
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 08 64 16 88
www.sarldupont-pereetfils.fr

EDIB
Z.C : Aube, Haute-Marne
5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél. 03 80 71 42 62
edib@sarpindustries.fr
www.edib.info

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com

EDOVA ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Léon Patoux
51664 REIMS cedex 2
Tél. 09 67 46 87 23
contact@edova.fr
www.edova.fr

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr

METALIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com

NV2M
Z.C : Ardennes
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 29 33
ose-stquentin.clients@ortec.fr
www.ortec.fr

RAMASSAGE MULTI SERVICES SARL
Z.C : Ardennes, Marne
1 chemin de la Bacoulette
08200 ILLY
Tél. 03 24 53 80 84
rms4@wanadoo.fr

REMONDIS FRANCE SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Vallées - Avenue de Bruxelles
60110 AMBLAINVILLE
Tél. 03 44 22 43 35
contact@remondis.fr
www.remondis.fr

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com

SALEUR RECYCLAGE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 66 66
saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr
www.saleur-recyclage.com

SHMVD
Z.C : Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 69 69
www.veolia.fr

SITA
Z.C : Ardennes
6 rue Leclerc Adam
08200 SEDAN
Tél. 03 24 29 56 66
www.sita.fr

SITA
Z.C : Marne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 48 47 80
www.sita.fr

SITA REIMS NETTOIEMENT
Z.C : Agglomération de Reims
116 rue de Courcelles
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 27 66
www.suez-environnement.fr

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr

URBASER ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes
12 avenue de l'Industrie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 22 36 39
secretariat.charleville@
urbaserenvironnement.fr
www.urbaserenvironnement.fr

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com

LES DECHETERIES DES PROFESSIONNELS

Les déchèteries figurant ci-dessous sont des déchèteries privées acceptant uniquement les déchets professionnels. Certaines déchèteries de collectivités peuvent accepter, sous conditions techniques et financières, les déchets des professionnels. Dans tous les cas, il est indispensable de contacter préalablement la collectivité avant de s'y présenter.

La liste des déchèteries publiques acceptant les déchets des professionnels est disponible au chapitre « ***Déchets des ménages / déchets occasionnels des ménages / collecte et apport volontaire / déchèteries*** ».

ARDENNES (08)

ARCAVI
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : bois, biodéchets, papiers, cartons, films plastiques, plâtre, DND en mélange, ferrailles, PVC, verre plat, double vitrage, miroir trempé

AUBE (10)

COVED
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : bois, cartons, ferrailles, déchets verts, plastiques

MARNE (51)

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : DND en mélange, papiers, cartons, plastiques, polystyrène, ferrailles, plâtre

C'MATER
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : DND en mélange, cartons, plastiques, bois, plâtre, métaux, végétaux, palettes, biodéchets, PVC

EDINORD
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets admis : bois, plastiques, cartons, ferrailles, plâtre, DND

SITA
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 82 33 12
dechetterie.professionnelle@sita.fr
www.sita.fr

Déchets admis : papiers, cartons, plastiques, métaux, déchets verts, bois A, bois B, verre, menuiseries PVC, pare-chocs, plâtre, déchets non valorisables (DND), pneumatiques

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr

Déchets admis : tous les déchets solides non dangereux

Traitement

Recyclage

LES CENTRES DE TRI

Un centre de tri de déchets non dangereux des professionnels est une plate-forme permettant d'effectuer un tri des déchets en mélange ou un tri poussé de déchets de même nature, pour les diriger ensuite vers les filières de valorisation adéquates.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT
ARDENNES (08)		
CHALANDRY-ELAIRE Lieu-dit Le Bochet	**ARCAVI** Lieu-dit La Garoterie 08160 CHALANDRY-ELAIRE Tél. 03 24 37 84 85 www.arcavi.fr	ARCAVI
CHARLEVILLE-MEZIERES 11-13 rue Camille Didier **Uniquement les cartons**	**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS ARDENNAIS VALODEA** 13 rue Camille Didier 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. 03 24 55 52 06 contact@valodea.fr - www.valodea.fr	ARCAVI
SEDAN Boulevard de l'Europe ZI de Torcy	**CHAZELLE TRI-VALORISATION** 22 rue de la Douane - ZI Les Vignettes 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 82 46 67 www.chazelletrivalaube.com	CHAZELLE TRIVALARDENNES
AUBE (10)		
LA CHAPELLE-SAINT-LUC 3 rue des Prés de Lyon	**COVED** 3 rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 71 24 00 www.coved-champagne.fr	COVED
LA CHAPELLE-SAINT-LUC 22 rue de la Douane ZI Les Vignettes	**CHAZELLE TRI-VALORISATION** 22 rue de la Douane - ZI Les Vignettes 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 82 46 67 www.chazelletrivalaube.com	CHAZELLE TRI-VALORISATION – TRI VAL'AUBE

TORVILLIERS Zone industrielle	**VEOLIA** 3 rue des Epingliers 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS Tél. 03 25 75 63 69 www.veolia.fr	VEOLIA
MARNE (51)		
BEINE-NAUROY Lieu-dit Le Grand Montfort	**VEOLIA PROPRETE (ONYX EST)** 12 avenue des Chenevières 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 50 59 90 www.veolia.com	VEOLIA PROPRETE (ONYX EST)
BETHENY Chemin de Cernay	**CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT** Chemin de Cernay - 51450 BETHENY Tél. 03 26 86 04 93 www.ctce.fr	CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
CHALONS-EN-CHAMPAGNE 1 rue Charles Cros	**ROUGHOL SA** 1 rue Charles Cros 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Tél. 03 26 68 17 61 roughol-info@wanadoo.fr www.roughol-recyclage.com	ROUGHOL SA
SAINT-BRICE-COURCELLES Chemin des Temples	**SITA DECTRA, TRI VAL'MARNE** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 48 47 86 www.sita.fr	SITA DECTRA
SAINT-BRICE-COURCELLES 12 avenue des Chenevières **cartons, papiers, plastiques**	**VEOLIA PROPRETE (ONYX EST)** 12 avenue des Chenevières 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 50 59 90 www.veolia.com	VEOLIA PROPRETE (ONYX EST)
TINQUEUX 2 rue Joseph Cugnot ZI du Moulin de l'Ecaille	**EDINORD** 2 rue Joseph Cugnot - ZI du Moulin de l'Ecaille 51430 TINQUEUX Tél. 03 26 85 86 70 contact@edinord.fr - www.edifi-nord.com	EDINORD
HAUTE-MARNE (52)		
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte	**CHAZELLE TRI-VALORISATION** 22 rue de la Douane - ZI Les Vignettes 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 82 46 67 www.chazelletrivalaube.com	HAUTE MARNE TRI
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte	**SALEUR RECYCLAGE** ZI de la Dame Huguenotte 52000 CHAUMONT Tél. 03 25 02 66 66 saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr www.saleur-recyclage.com	SALEUR RECYCLAGE

Valorisation énergétique

LES USINES D'INCINERATION

L'incinération des déchets non dangereux des professionnels est généralement réalisée dans des unités d'incinération de déchets ménagers.

Ce mode de traitement est complémentaire à la prévention et au recyclage des déchets. Il représente une alternative à la mise en installation de stockage.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT
MARNE (51)		
REIMS ZI Les Essillards Chemin du Moulin de Vrilly	**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS** **REIMS METROPOLE** Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville - 51100 REIMS Tél. 03 26 77 78 79 accueil@reims-contact.fr www.reimsmetropole.fr	REMIVAL
LA VEUVE ZI La Veuve Avenue des Crayères	**SYNDICAT DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES** **SYVALOM** 13 rue Carnot 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Tél. 03 26 26 16 20 contact@syvalom.fr - www.syvalom.fr	AUREADE
HAUTE-MARNE (52)		
CHAUMONT ZI de la Dame Huguenotte Rue Emile Baudot	**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET DES DECHETS 52** **SDED 52** 9 rue de la Maladière - BP 72006 52901 CHAUMONT cedex 9 Tél. 03 25 35 09 29 sdedm@sdedm.fr www.dechets52.fr	Société Haut-Marnaise de Valorisation des Déchets SHMVD

LES CIMENTERIES INCINERANT DES DECHETS

EN REGION

CIMENTS CALCIA
Usine de COUVROT - BP 7 - 51301 VITRY LE FRANCOIS
Tél. 03 26 73 63 00
couvrot@ciments-calcia.fr - www.ciments-calcia.fr
Exemples de déchets admis : pneus déchiquetés, déchets non dangereux combustibles, biomasse non valorisable sous forme matière…

Elimination

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), anciennement dénommées « centres d'enfouissement de classe 2 », sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Depuis le 1er juillet 2002, ces installations d'élimination par enfouissement de déchets non dangereux (déchets ménagers et déchets non dangereux des professionnels), ne sont autorisées à accueillir que des déchets dits « ultimes ».
Un déchet ultime, résultant ou non du traitement d'un déchet, n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux (article L541-2-1 du Code de l'environnement).

Ces installations sont réglementées par l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

Les déchets interdits dans une installation de stockage de déchets non dangereux, figurent à l'annexe 2 de l'arrêté du 9 septembre 1997 :

- déchets dangereux,
- déchets d'activité de soins et assimilés,
- substances chimiques non identifiées ou nouvelles,
- déchets radioactifs,
- déchets contenant des PCB,
- déchets d'emballages,
- déchets explosibles, corrosifs, combustibles, facilement inflammables ou inflammables,
- déchets liquides,
- déchets de pneumatiques.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	DECHETS ADMIS
ARDENNES (08)			
ETEIGNIERES Cense Meunier	**ARCAVI** Lieu-dit La Garoterie 08160 CHALANDRY-ELAIRE Tél. 03 24 37 84 85 www.arcavi.fr	ARCAVI	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de stations d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers, déchets de plâtre, déchets d'amiante lié
SOMMAUTHE Route de Beaumont	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
AUBE (10)			
BAR-SUR-SEINE RD 443	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
CHENNEGY Lieu-dit Les Terres de Vaugelay	**MASSON ET FILS** ZAC de la Haie des Fourches 10190 ESTISSAC Tél. 03 25 40 41 63	MASSON ET FILS	Déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

MONTREUIL-SUR-BARSE Route de Bures	**VALEST** Route de Bures 10270 MONTREUIL-SUR-BARSE Tél. 03 25 41 29 05 rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com www.veolia-proprete.fr	VALEST	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de stations d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
SAINT-AUBIN Route de Nogent	**SUEZ ENVIRONNEMENT** Pôle recyclage et valorisation des déchets Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, ordures ménagères résiduelles, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
MARNE (51)			
BEINE-NAUROY Lieu-dit Le Grand Montfort	**VEOLIA PROPRETE - ONYX EST** Lieu-dit Le Grand Montfort 51490 BEINE-NAUROY Tél. 03 26 04 78 62 www.veolia.com	VEOLIA PROPRETE - ONYX EST	Déchets non dangereux en mélange, boues industrielles, boues de stations d'épuration des eaux usées, encombrants divers, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
HUIRON Lieu-dit de la Côte Plate	**SUEZ ENVIRONNEMENT** **Pôle recyclage et valorisation des déchets** Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets non dangereux en mélange, boues industrielles, boues de station d'épuration des eaux usées, corps gras, encombrants divers, déchets de plâtre, refus de tri, refus de compostage, mâchefers
HAUTE-MARNE (52)			
CHAUMONT RN 9 Lieu-dit La Croix Coquillon	**EUROGRANULATS** Pôle Industriel du Malambas 30 rue du Canal 57280 HAUCONCOURT Tél. 03 87 51 48 60 www.eurogranulats.fr	EUROGRANULATS	Déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

Prestations spécifiques à certains déchets

Certains déchets ont des filières de traitement spécifiques. Voici quelques exemples de catégories de déchets parmi les plus courantes. Cette liste est bien sûr non exhaustive : elle évolue en fonction des nouvelles filières qui se mettent en place.

▶ Biodéchets et déchets verts

Avant même d'envisager les denrées alimentaires comme des déchets, le professionnel (structure publique ou privée) peut se diriger vers les acteurs de la prévention.

Se reporter au chapitre « Déchets non dangereux des professionnels / Prévention, réemploi, réutilisation / Les acteurs de la prévention (denrées alimentaires) ».

Les biodéchets des professionnels sont essentiellement constitués de :

- déchets de production des industries agro-alimentaires,
- déchets de restauration,
- déchets d'entretien des espaces verts,
- invendus et produits périmés issus de la distribution alimentaire (grandes et moyennes surfaces…).

La réglementation (décret du 11/07/2011 et arrêté du 12/07/2011 – Art. R543–225 à 227 du Code de l'environnement) oblige les professionnels qui produisent ou détiennent plus de 10 tonnes par an de biodéchets, à collecter et à valoriser ces déchets.

Certains biodéchets peuvent être valorisés par la méthanisation. Consulter la liste des unités de méthanisation sur **www.sinoe.org**

LES ENTREPRISES DE COLLECTE

AGRICOMPOST 10
Z.C : Champagne-Ardenne
La sentinelle
Route de Chaumont
10150 FEUGES
Tél. 03 25 76 95 66
agricompost10@orange.fr
www.agricompost.eu
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : déchets verts
Nature des activités : collecte

CLIKECO LOGILEO
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
12 rue Antoine Lumière
ZI Les Vignettes
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 09 71 20 88 83
aube@clikeco.com
www.clikeco.com
Déchets admis : biodéchets
Nature des activités : collecte

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte, broyage

NV2M
Z.C : Ardennes
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com
Déchets admis : déchets verts
Nature des activités : collecte

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Déchets admis : déchets verts
Nature des activités : collecte

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : biodéchets, déchets verts
Nature des activités : collecte

VALTERRA MATIERES ORGANIQUES
Z.C : Champagne-Ardenne
3 allée de Chantilly
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Tél. 03 83 53 23 46
contact@valterra.fr
www.valterra.fr
Déchets admis : déchets verts
Nature des activités : collecte

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Déchets admis : biodéchets (sous-produits animaux), déchets verts
Nature des activités : collecte

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Déchets admis : biodéchets
Nature des activités : collecte

LES PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE

AGRICOMPOST 10
PLATE-FORME DE FEUGES
Z.C : Champagne-Ardenne
La sentinelle
Route de Chaumont
10150 FEUGES
Tél. 03 25 76 95 66
agricompost10@orange.fr
www.agricompost.eu
Déchets admis : bois, palettes de classe A, sciures, biodéchets déconditionnés, déchets verts

ARCAVI
PLATE-FORME
DE CHALANDRY-ELAIRE
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées, lisiers et fumiers

ARCAVI
PLATE-FORME D'ETEIGNIERES
Z.C : Champagne-Ardenne
Cense Meunier
08260 ETEIGNIERES
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées, lisiers et fumiers

AUREADE
PLATE-FORME DE LA VEUVE
Z.C : Marne
Avenue des Crayères
ZI de la Veuve
51520 LA VEUVE
Tél. 03 26 68 70 10
Déchets admis : biodéchets, déchets verts

BIODEPE
PLATE-FORME DE CHAUMONT
Z.C : Haute-Marne
ZI les Marchepierres
Route de Neufchâteau
52000 CHAUMONT
Tél. 03 80 37 05 07
accueil@biodepe.fr
Déchets admis : déchets verts, boues d'épuration des eaux usées, déchets d'agro-industries d'origine végétale

BIODEPE
PLATE-FORME DE CHAUMONT
STB 52
Z.C : Haute-Marne
Route de Neufchâteau
52000 CHAUMONT
Tél. 03 80 37 05 07
accueil@biodepe.fr
Déchets admis : boues d'épuration des eaux usées, boues de papeteries

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VITRY CHAMPAGNE ET DER
COMPOSTIERE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Z.C : Marne
Zone Industrielle
Avenue de l'Europe
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 74 19 65
dechetterie@vitry-le-francois.net
Déchets admis : déchets verts

E.I. BARROIS LAURENT
PLATE-FORME DE JUNIVILLE
Z.C : Ardennes
Route de Perthes
08310 JUNIVILLE
Tél. 06 82 68 57 82
Déchets admis : déchets verts, bois, fumiers

LA COMPOSTIERE DE L'AUBE
Z.C : Aube, Marne
Route de Roncenay
10320 BOUILLY
Tél. 06 23 37 81 15
contact@lacompostieredelaube.fr
www.lacompostieredelaube.fr
Déchets admis : déchets verts, biodéchets des professionnels, boues d'épuration des eaux usées
Nature des activités : déconditionnement de biodéchets, broyage de déchets verts, compostage

SEDE ENVIRONNEMENT
CHAMPS COMPOST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Lieu-dit Les Terres Paul
51350 VELYE
Tél. 03 83 57 37 20
www.sede-environnement.com
Déchets admis : déchets verts, boues d'épuration des eaux usées

SOCIETE NOUVELLE DE
COMPOSTAGE CHAMPENOIS
Z.C : Marne
RD 994
51400 LIVRY-LOUVERCY
Tél. 03 26 82 26 91
www.broyage-nord-est.fr
Déchets admis : déchets verts

TERRALYS
PLATE-FORME DE BAR-SUR-SEINE
Z.C : Aube, Haute-Marne
Lieu-dit Le Val Magnant
Route départementale 443
Côte du Val Magnant
10110 BAR-SUR-SEINE
Tél. 03 25 29 88 08
pfc.barsurseine@terralys.fr
www.terralys.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, boues d'épuration des eaux usées, boues de papeteries

TERRALYS
PLATE-FORME DE BOSSANCOURT
Z.C : Aube, Haute-Marne
Lieu-dit L'Enterrement du Diable
RD 396
10140 BOSSANCOURT
Tél. 03 25 29 88 08
pfc.barsurseine@terralys.fr
www.terralys.fr
Déchets admis : déchets verts, boues d'épuration des eaux usées, boues de papeteries

TERRALYS
PLATE-FORME DE WARMERIVILLE
Z.C : Champagne-Ardenne
Lieu-dit La Noue Garin
Rue du Ragonet
RD 20
51110 WARMERIVILLE
Tél. 03 21 79 35 90
pfc.warmeriville@terralys.fr
www.terralys.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées

VALEST
PLATE-FORME DE VALORISATION VALEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Bures
10270 MONTREUIL-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 29 05
rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com
www.veolia-proprete.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées, lisiers, fumiers

VALTERRA
BRIE COMPOST
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Saint Grégoire
51310 NEUVY
Tél. 01 46 56 66 91
contact@valterra.fr
www.valterra.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, biodéchets, boues d'épuration des eaux usées, lisiers, fumiers

VALTERRA MATIERES ORGANIQUES NUTRIPLANTES
Z.C : Champagne-Ardenne
Lieu-dit La Planchotte
52200 LANGRES
Tél. 03 25 88 48 21
nutriplantes@valterra.fr
www.valterra.fr
Déchets admis : déchets verts, bois, boues d'épuration des eaux usées

▶ Bois et sous-produits

La notion de « déchets de bois » recouvre l'ensemble des déchets produits à tous les stades de l'exploitation et de la transformation du bois.

On distingue différentes origines :

1 les déchets des exploitations forestières (branchages, écorces, sciures),

2 les déchets de l'industrie :
- de première transformation, telles que les scieries (poussières fines, sciures, dosses, délignures, plaquettes, copeaux...),
- de seconde transformation, comme les menuiseries industrielles (sciures, chutes de bois massif, copeaux d'usinage, poussières de ponçage...),
- les déchets d'emballages en bois : palettes, caisses, cageots...

3 les autres déchets bois :
- bois de récupération (démolition, meubles...).

Les filières de traitement du bois sont :

- le réemploi (ex : réemploi des emballages et palettes pour un même usage de manutention, don de meubles à une association, etc).
- le recyclage :
  - fabrication de pâte à papier (plaquettes, écorces et délignures de bois résineux...),
  - fabrication de panneaux de particules (produits connexes du bois),
  - production de compost (écorces ou autres sous-produits broyés),
  - paillage en horticulture (écorces),
  - litières animales (sciures et copeaux).
- la valorisation énergétique en chaudière :

Les déchets de bois forestiers (cf. 1) sont broyés puis conditionnés sous forme de plaquettes, de granulés ou de briquettes pour être valorisés dans des chaudières comme énergie renouvelable. L'arrêté du 29 juillet 2014 fixe les critères de sortie de statut de déchet pour les broyats d'emballages (cf. 2) en bois pour un usage comme combustible de type biomasse dans une installation de combustion. Moyennant d'être triés, traités et analysés conformément à l'arrêté, les broyats générés peuvent ainsi redevenir des produits destinés à la combustion.

A noter : Certains déchets de bois ou rebuts dits « souillés » (cf. 3) tels que les bois peints, traités ou collés ne peuvent, compte tenu de leur caractère de dangerosité, être valorisés en chaudière. Ils doivent dans ce cas, être traités soit par incinération dans un centre de traitement spécialisé, soit par dépôt en installation de stockage de déchets.

Pour les meubles des professionnels, ***se reporter au chapitre « déchets d'éléments d'ameublement ».***

AGRICOMPOST 10
Z.C : Champagne-Ardenne
La sentinelle
Route de Chaumont
10150 FEUGES
Tél. 03 25 76 95 66
agricompost10@orange.fr
www.agricompost.eu
Déchets admis : bois, palettes, sciures
Nature des activités : collecte, broyage, préparation de combustible bois

ARCAVI
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : bois, palettes, sciures
Nature des activités : broyage

LES ATELIERS DU VIADUC
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 87 14
ateliersduviaduc@wanadoo.fr
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : collecte, réparation des palettes

BRIENON RECYCLAGE
Z.C : Aube
9141 chemin du Boutoir
89210 BRIENON-SUR-ARMANCON
Tél. 06 07 28 93 82
recyclage@michelsa.com
www.michelsa.com
Déchets admis : bois, palettes, sciures, déchets de bois (déchèteries, déchets de chantier, rebuts d'industries…)
Nature des activités : broyage en vue de valorisation matière (panneaux de particules) ou valorisation énergétique

BROYAGE NORD EST
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 994
51400 LIVRY-LOUVERCY
Tél. 03 26 82 26 91
www.broyage-nord-est.fr
Nature des activités : broyage

CHAMPAGNE PALETTES
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue des Vignettes
ZA La Veuve
51520 LA VEUVE
Tél. 03 26 64 34 93
www.groupepgs.com
Déchets admis : palettes
Nature des activités : collecte, réparation, revente de palettes d'occasion

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : bois, palettes, sciures
Nature des activités : collecte, réparation, regroupement, broyage, préparation de combustible

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : bois, palettes, sciures
Nature des activités : collecte, broyage, préparation de bois combustible

EFFIPAL
Z.C : Ardennes, Marne
33 rue de la Gare
51140 JONCHERY-SUR-VESLE
Tél. 03 26 07 86 86
effipal@wanadoo.fr
www.effipal.com
Déchets admis : caisses, palettes
Nature des activités : rénovation

E.I. BARROIS LAURENT
Z.C : Ardennes
Route de Perthes
08310 JUNIVILLE
Tél. 06 82 68 57 82
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : broyage, préparation de bois combustibles

ESAT LE BOIS L'ABBESSE
Chemin de l'Argente Ligne
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 96 04 31
cds.esat@bois-abbesse.fr
www.bois-l-abbesse.fr
Déchets admis : planches de bois d'ébénistes
Nature des activités : fabrication de palettes neuves sur mesure

FOYER AUBOIS
7 rue Archimède
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 82 01 87
standard-ateliers@foyer-aubois.fr
foyer-aubois.fr
Objets admis : palettes
Nature des activités : collecte et vente

METALIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : collecte, broyage

PLASTIFER
Z.C : Champagne-Ardenne
41 rue Victor Basch
BP 194
52104 SAINT-DIZIER cedex
Tél. 03 25 06 15 73
plastifer52@wanadoo.fr
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : collecte, broyage

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : collecte, broyage

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : bois, palettes, sciures
Nature des activités : collecte, broyage, préparation de bois combustibles

UNILIN SAS
Zone industrielle
08140 BAZEILLES
Tél. 03 24 22 70 81
www.unilin.com
Déchets admis : bois, palettes, biomasse forestière et agricole non traitée (grain, paille, son…)
Nature des activités : valorisation énergétique

VALEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Bures
10270 MONTREUIL-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 29 05
rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com
www.veolia-proprete.fr
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : broyage, préparation de bois combustible

VALTERRA MATIERES ORGANIQUES
Z.C : Champagne-Ardenne
3 allée de Chantilly
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Tél. 03 83 53 23 46
www.valterra.fr
contact@valterra.fr
Déchets admis : bois
Nature des activités : collecte

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Déchets admis : bois, palettes
Nature des activités : collecte, broyage

3B EMBALLAGES
Z.C : Champagne-Ardenne
19 bis rue de la Douane
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 41 76 10
3b.emballages@orange.fr
Déchets admis : palettes
Nature des activités : collecte, réparation

▶ Boues de stations d'épuration

Selon leur caractérisation physico-chimique, les boues de stations d'épuration (STEP) seront classées comme :
- non dangereuses
  - épandage agricole.
  - compostage. ***Se reporter au chapitre «Biodéchets et déchets verts».***
  - méthanisation. Consulter la liste des unités de méthanisation sur **www.sinoe.org**
- dangereuses. ***Se reporter à l'onglet «Déchets dangereux des professionnels».***

ASSAINISSEMENT MARNAIS
Z.C : Marne
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr
Déchets admis : boues de station d'épuration industrielle
Nature des activités : collecte

ASSAINISSEMENT TALIO VIDANGE
Z.C : 50 km autour de Montmirail
23 avenue de l'Europe
51310 COURGIVAUX
Tél. 03 26 42 84 89
atv-talio@orange.fr
www.taliovidange.com
Déchets admis : boues de station d'épuration
Nature des activités : collecte

CASTEL ASSAINISSEMENT
Z.C : Haute-Marne
2 rue de Bourgogne
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél. 06 81 70 72 74
castel.assainissement@orange.fr
www.castel-assainissement.net
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte, déshydratation

CHAMPAGNE ASSAINISSEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@champagne-assainissement.fr
www.champagne-assainissement.fr
Déchets admis : boues de station d'épuration
Nature des activités : collecte

ECOPUR
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI du Petit Parc
78920 ECQUEVILLY
Tél. 01 39 29 04 70
ecopur@veolia.com
Déchets admis : boues urbaines et industrielles, eaux de process, tout type de matières de vidange
Nature des activités : séchage, traitement avant méthanisation

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
4A impasse A. Lumière
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 78 13 96
www.sanest.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Favarde
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 09 13
www.sanest.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Reims
48 rue du Val Clair
ZI de la Pompelle - BP 6
51683 REIMS cedex
Tél. 03 26 85 98 50
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : boues de station d'épuration industrielle, sables de dégrillage professionnels
Nature des activités : collecte

JEAN GUENEAU & CIE
Z.C : 50 km autour de Saint-Memmie
29 rue Anatole Baudiet
51470 SAINT-MEMMIE
Tél. 03 26 68 10 91
jgueneau@wanadoo.fr
www.jgueneau.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte, valorisation des sables contenus dans les boues

SANEST
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 05 35
www.sanest.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

SARL VIDANGES CHAMPAGNE BOURGOGNE
Z.C : Aube, Marne
3 grande rue
10130 COURSAN-EN-OTHE
Tel. 03 25 42 00 72
vidange.champagne.bourgogne@gmail.com
www.vidanges.champagne.bourgogne.fr
Nature des activités : transport, entretien

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Villers-Semeuse
27 rue du Château
08000 VILLERS-SEMEUSE
Tél. 03 24 54 65 64
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Nature des activités : collecte

SA FLAMME ASSAINISSEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
1 bis rue Jean Jaurès
08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. 03 24 54 02 31
assainissement@flamme.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

SANEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 04 82 62
www.sanest.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Mardeuil
4 et 6 rue de la Noue Saint Nicolas
51530 MARDEUIL
Tél. 03 26 55 61 61
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

VALTERRA MATIERES ORGANIQUES
Z.C : Champagne-Ardenne
3 allée de Chantilly
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Tél. 03 83 53 23 46
www.valterra.fr
contact@valterra.fr
Déchets admis : boues urbaines et industrielles
Nature des activités : collecte

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Nature des activités : collecte

► Déchets de l'agrofourniture

Les déchets de l'agrofourniture sont des déchets non dangereux sous réserve qu'ils ne soient pas contaminés par des substances dangereuses (ex : produits chimiques et phytopharmaceutiques).

Les producteurs de ces fournitures pour le monde agricole se sont organisés volontairement pour mettre en place des filières d'élimination adaptées à la fin de vie de leurs produits : emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) ; emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements, de semences et plants (big bags) ; films agricoles, emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier (EVPHEL) ; ficelles et filets agricoles.

Dès 2001 est créée la société Adivalor [filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) basée sur un accord volontaire] qui définit les modalités techniques et financières de gestion des produits d'agrofourniture usagés. Avec l'appui des chambres d'agriculture et d'autres organismes professionnels, elle met en oeuvre des collectes mutualisées et aussi des programmes de sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques.

À ce jour, de nouvelles filières sont en cours de réflexion pour traiter les équipements de protection individuelle (EPI), les emballages vides de produits oenologiques et produits d'hygiène (EVOPH), les gaines souples d'irrigation, les films non tissés.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

ADIVALOR
Le CAT SUD
68 cours Albert Thomas
69371 LYON cedex 08
Tél. 04 72 68 93 80
info@adivalor.fr
www.adivalor.fr

► Déchets d'éléments d'ameublement

Avant même d'envisager les éléments d'ameublement comme des déchets, le professionnel (structure publique ou privée) peut se diriger vers les acteurs du réemploi.
Se reporter au chapitre « Déchets des ménages / déchets occasionnels des ménages / Prévention, réemploi, réutilisation / Les structures du réemploi et de la réutilisation »

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ménagers et professionnels sont des biens meubles dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

Les DEA des professionnels concernés par cette filière spécifique sont :

- les meubles de salon, séjour, salle à manger,
- les meubles d'appoint,
- les meubles de chambres à coucher (hors sommiers et matelas),
- la literie,
- les meubles de bureau,
- les meubles de cuisine,
- les meubles de salle de bain,
- les meubles de jardin,
- les sièges,
- le mobilier technique.

VALDELIA est l'éco-organisme qui gère les DEA des professionnels, sauf la literie gérée par l'éco-organisme Eco-Mobilier.

ARCAVI
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet - 08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : tout DEA
Nature des activités : démantèlement, tri

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre - 51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : tout DEA
Nature des activités : collecte, broyage

Huiles alimentaires et matières grasses

La réglementation (décret du 11/07/2011 et arrêté du 12/07/2011 – Art. R543–225 à 227 du Code de l'environnement) oblige les professionnels qui produisent ou détiennent plus de 60 litres par an d'huiles alimentaires, à collecter et à valoriser ces déchets.

Les huiles alimentaires usagées proviennent de :

- certaines industries agroalimentaires,
- restaurants et métiers de bouche (traiteurs, charcutiers, etc.),
- la restauration collective.

La réglementation interdit leur déversement dans les réseaux d'assainissement ou dans les poubelles d'ordures ménagères.

ALLO A L'HUILE – OLEO RECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
Avenue de la Sablière
91150 ETAMPES
Tél. 08 10 65 59 40
www.alloalhuile.fr
Déchets admis : huiles alimentaires, matières grasses
Nature des activités : collecte, séparation de l'huile, de l'eau et des déchets organiques en vue de valorisation énergétique (fabrication de biocarburants, méthanisation)

ASSAINISSEMENT MARNAIS
Z.C : Marne
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr
Déchets admis : huiles alimentaires, matières grasses
Nature des activités : collecte

ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET L'AIDE A LA MOBILITE ARENAM
1 boulevard Lucien Pierquin
08000 WARCQ
Tél. 03 10 07 51 92
info@arenam.fr - www.arenam.fr
Objets admis : huiles alimentaires usagées
Nature des activités : collecte et valorisation

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : huiles alimentaires, matières grasses
Nature des activités : collecte, valorisation énergétique, valorisation matière

ECOGRAS – VEOLIA
Z.C : Champagne-Ardenne
89 route du Moulin Bâteau
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
Tél. 01 56 71 56 60
ecogras-commercial@veolia.fr
www.ecogras.com
Déchets admis : huiles alimentaires, matières grasses
Nature des activités : collecte

ECOPUR
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI du Petit Parc
78920 ECQUEVILLY
Tél. 01 39 29 04 70
ecopur@veolia.com
Déchets admis : graisses issues des restaurants
Nature des activités : traitement par valorisation énergétique et valorisation matière

SA FLAMME ASSAINISSEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
1 bis rue Jean Jaurès
08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. 03 24 54 02 31
assainissement@flamme.fr

Déchets admis : huiles alimentaires, matières grasses
Nature des activités : collecte

▶ Métaux

Les métaux peuvent être classés en 2 grandes catégories :
- **les métaux ferreux**
  chutes de la sidérurgie, chutes des usines de transformation, ferrailles…
- **les métaux non ferreux**
  aluminium, cuivre, plomb, zinc… tous les métaux à l'exception du fer à l'état pur ou faiblement allié (moins de 10%).

A noter : les métaux souillés par des huiles (usinage, meulage…) ou des solvants, sont des déchets dangereux.

ADNOT PERE & FILS
Z.C : Aube, Marne
Rue Gabriel Péri
Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux
Nature des activités : collecte – récupération

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : tout type de métaux
Nature des activités : collecte

BRAZIER SARL
Z.C : Ardennes, Marne
ZI - route de Bussy
51600 SUIPPES
Tél. 03 26 70 01 23
braziersarl@orange.fr
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux
Nature des activités : collecte, tri, recyclage - valorisation matière

CHIMIE CIRCUIT
Z.C : Champagne-Ardenne
Parc d'entreprise La radio Bâtiment C
28100 DREUX
Tél. 02 37 38 30 28
infos@chimie-circuit.fr
www.chimie-circuit.fr
Nature des activités : collecte, traitement de déchets contenant des métaux précieux

BST France
Z.C : Champagne-Ardenne
Route du Bon Secours
Le Port Quai n°4
08600 GIVET
Tél. 03 24 26 44 00
bstfrance@belgianscrap.com
www.belgianscrap.com
Déchets admis : métaux ferreux
Nature des activités : récupération et revente de déchets triés

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux
Nature des activités : collecte, récupération

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : tout type de métaux
Nature des activités :
collecte – récupération / recyclage – valorisation matière

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises - BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Déchets admis : tout type de métaux, fûts métalliques, câbles électriques, câbles de téléphone
Nature des activités :
collecte – récupération, recyclage – valorisation matière

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Emile Druart
ZI Colbert
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 23 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : tout type de métaux, fûts métalliques, câbles électriques, câbles de téléphone
Nature des activités :
collecte – récupération, recyclage – valorisation matière

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne
3 rue Denis Papin
ZI Les Pivoisons
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. 03 25 45 29 10
www.derichebourg.com
Déchets admis : tout type de métaux, fûts métalliques, câbles électriques, câbles de téléphone
Nature des activités :
collecte – récupération, recyclage – valorisation matière

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : tout type de métaux, fûts métalliques, câbles électriques, câbles de téléphone
Nature des activités :
collecte – récupération, recyclage – valorisation matière

DUPONT PERE ET FILS
Z.C : Aube, Marne
174 rue Gabriel Péri
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 08 64 16 88
www.sarldupont-pereetfils.fr
Déchets admis : métaux ferreux et non ferreux
Nature des activités : collecte

EARTH MINDED
ZI Artois Flandres
270 avenue de Berlin
BP 50526 BILLY-BERCLAU
62092 HAISNES cedex
Tél. 03 21 74 27 42
accueil.france@greif.com
www.earthminded.com
Déchets admis : fûts métalliques
Nature des activités :
reconditionnement en vue de la réutilisation

ELEC'RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
38 rue René Laënnec
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
Tél. 02 51 39 02 04
www.elecrecyclage.com
Déchets admis : métaux ferreux et non ferreux, métaux précieux
Nature des activités : négoce et courtage

FOYER AUBOIS
7 rue Archimède
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 82 01 87
standard-ateliers@foyer-aubois.fr
foyer-aubois.fr
Objets admis : ferrailles
Bref descriptif : collecte et vente

GIRON PERE ET FILS
Z.C : Marne
8 rue du Commandant Barbier
Parc Colbert
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 20 86
www.gironrecyclage.com
Déchets admis : métaux ferreux et non ferreux
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

JPR METAL COMPANY - ALTERPLAST
Z.C : Champagne-Ardenne
10 avenue du Maréchal Juin
69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE
Tél. 04 78 40 48 45
info@jprmetalcompany.com
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux, fûts métalliques
Nature des activités : collecte – récupération des métaux, lavage et rénovation des fûts

METAL BLANC
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Pasteur
08230 BOURG-FIDELE
Tél. 03 24 53 67 00
www.metalblanc.fr
Déchets admis : matières plombées
Nature des activités : fabrication de plomb de 2ème fusion

METALIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux, fûts
Nature des activités : collecte – récupération, découpage-cisaillage en vue de valorisation matière

NG 52 RECUP
Z.C : Haute-Marne
22 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 94 23
contact@ng52recup.fr
Déchets admis : métaux ferreux et non ferreux, fûts métalliques, câbles électriques ou de téléphone
Nature des activités : tri en vue de valorisation matière, broyage

NV2M
Z.C : Ardennes
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com
Déchets admis : métaux ferreux et non ferreux, fûts métalliques, câbles électriques ou de téléphone
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

PLASTIFER
Z.C : Champagne-Ardenne
41 rue Victor Basch
BP 194
52104 SAINT-DIZIER cedex
Tél. 03 25 06 15 73
plastifer52@wanadoo.fr

Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux, fûts
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

RETAPFUT SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
15 rue des Chasseurs
68390 BALDERSHEIM
Tél. 03 89 66 01 66
info@retapfut.fr
www.retapfut.fr

Déchets admis : emballages métalliques (fûts, bidons, citernes, GRV…)
Nature des activités : collecte, lavage – rénovation - réemploi, broyage

ROLANFER RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
Port Public de Thionville Illange
57270 UCKANGE
Tél. 03 82 86 33 33
rolanfer.recyclage@wanadoo.fr
Déchets admis : ferrailles issues de l'incinération des ordures ménagères
Nature des activités : broyage et tri

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux, fûts métalliques, câbles électriques, câbles de téléphone
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière, cisaillage, pressage

RVA (Récupération Valorisation Aluminium)
Z.C : Champagne-Ardenne
La Vignette
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. 03 26 60 60 63
contact@rvalu.fr
www.rva-recyling.com
Déchets admis : scories salines, crasses d'aluminium
Nature des activités : concassage / broyage, tri des résidus en vue de valorisation matière

S.M.E.
Z.C : Marne
ZI de l'Ile Belon
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 54 90 71
sme51@sme-recyclage.com
www.sme-recyclage.com
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

SOCIETE G. BRUHAT
Z.C : Champagne-Ardenne
6 rue Pasteur
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Tél. 03 26 74 11 51
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux
Nature des activités : collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

SOREMO
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 12 55
contact@solyfi-soremo.fr
www.soremo.eu
Déchets admis : carters et moteurs dépollués
Nature des activités : broyage, tri, refonte aluminium

STEPHAN RECYCLAGE
Z.C : Aube
13 rue du Général de Gaulle
10260 VIREY-SOUS-BAR
Tél. 03 25 29 30 83
stephan.recuperation@wanadoo.fr
www.stephan-location-benne-ferraille.fr
Nature des activités : récupération et tri

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Déchets admis : métaux ferreux
Nature des activités : collecte

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : tout type de métaux, fûts métalliques, câbles électriques et de téléphone...
Nature des activités : collecte et récupération, recyclage / valorisation matière

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Déchets admis : métaux ferreux
Nature des activités : collecte

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Déchets admis : tout type de métaux
Nature des activités :
collecte – récupération

WILLIEME SA
Z.C : Ardennes
Lieu-dit Les Boisasseaux - 08440 LUMES
Tél. 03 24 37 40 51
willieme0693@orange.fr
www.willieme.com
Déchets admis : métaux ferreux, métaux non ferreux, fûts
Nature des activités :
collecte – récupération, tri en vue de valorisation matière

▶ Papiers et cartons

Les papiers et cartons sont composés de fibres cellulosiques qui après avoir subi un processus de régénération, constituent une matière première pour l'industrie papetière et cartonnière.

Pratiquement tous les papiers-cartons sont recyclables. En revanche ils ne se recyclent pas tous de la même façon. Les déchets sont recyclés dans la filière ad hoc en fonction de la longueur des fibres, du taux de cellulose, de la couleur, des encres utilisées.

Il existe 3 filières principales de valorisation des papiers-cartons :
- la fabrication de **cartons ondulés** à partir de papiers et cartons ordinaires,
- la production de **cartons plats et de papiers à usages graphiques** à partir de journaux et brochures,
- la fabrication de **papiers à usages graphiques** à partir de papiers supérieurs (formulaires informatiques ou listings, chutes non imprimées, archives de bureau…).

ADNOT PERE & FILS
Z.C : Aube, Marne
Rue Gabriel Péri
Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr
Nature des activités : collecte

APF (ESAT)
Z.C : Marne
4 rue Jacques Murgier
51100 REIMS
Tél. 03 26 84 81 91
contact@esatapf-reims.com
www.esatapf-reims.com
Déchets admis : documents
Nature des activités : destruction, compactage, revente

LES ATELIERS DU VIADUC
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 87 14
ateliersduviaduc@wanadoo.fr
Nature des activités : collecte, destruction de documents confidentiels et d'archives

AVAV
Z.C : Marne
Rue Joseph Miziak - 51170 FISMES
Tél : 03 10 16 77 17
gestion.secretariat.avav@gmail.com
www.avav.fr
Déchets admis : cartons
Nature des activités : collecte, mise en balle en vue de valorisation matière

BRAZIER SARL
Z.C : Ardennes, Marne
ZI - route de Bussy - 51600 SUIPPES
Tél. 03 26 70 01 23
braziersarl@orange.fr
Nature des activités : collecte, tri, recyclage - valorisation matière, destruction de documents confidentiels et archives

CCAS DE SAINTE-MENEHOULD CI'TEX
Z.C : Marne
Allée des Cuirassés
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. 03 26 92 02 45
Déchets admis : cartons
Nature des activités : collecte

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Nature des activités : collecte, destruction de documents confidentiels et archives

CLIKECO LOGILEO
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
12 rue Antoine Lumière
ZI Les Vignettes
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 09 71 20 88 83
aube@clikeco.com
www.clikeco.com
Nature des activités : collecte

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : cartons papiers, chutes d'imprimerie, chutes d'emballages, invendus de presse…
Nature des activités : collecte, conditionnement

DEFABNORD
Z.C : Champagne-Ardenne
70 rue de Bradford
59200 TOURCOING
Tél. 03 20 94 38 04
contact@defabnord.fr
www.defabnord.fr
Nature des activités : destruction d'archives

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Nature des activités : collecte

ECOPAC RECYCLAGE
Z.C : Ardennes, Marne
Zone Artisanale
08300 CHATEAU-PORCIEN
Tél. 03 24 38 03 56
ecopac@neuf.fr
Nature des activités : collecte

ESAT ACPEI
Z.C : Marne
6 rue Roger Bouffet
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 64 23 58
esat@acpei.pro
www.acpei.org
Déchets admis: papiers et archives (petite quantité)
Nature des activités : collecte et destruction de documents

ESAT LE BOIS L'ABBESSE
Z.C : Marne, Haute-Marne
Chemin de l'Argente Ligne
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 96 04 31
com.esat@orange.fr
www.bois-l-abbesse.fr
Déchets admis : tout type de papiers
Nature des activités : collecte, tri en vue de valorisation matière, destruction de documents confidentiels

ESAT EVEIL
Z.C : Marne
1 rue des Montepillois
51350 CORMONTREUIL
Tél. 03 26 82 63 60
eveil.accueil@free.fr
Nature des activités : collecte, tri, valorisation en papeterie, destruction de documents confidentiels

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Nature des activités : collecte, tri, conditionnement en balles, destruction de documents confidentiels et d'archives

FOYER AUBOIS
Z.C : Aube
7 rue Archimède
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 82 01 87
standard-ateliers@foyer-aubois.fr
foyer-aubois.fr
Déchets admis : cartons
Nature des activités : collecte et vente

GREENFIELD SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Grande Borne - BP 70039
02407 CHATEAU-THIERRY
Tél. 03 23 69 53 70
contact@greenfieldsas.com
www.greenfieldsas.com
Déchets admis : vieux papiers
Nature des activités : fabrication de pâte à papier à partir de vieux papiers

METALIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Nature des activités : collecte, destruction de documents confidentiels et d'archives

NV2M
Z.C : Ardennes
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com
Nature des activités : collecte

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Nature des activités : collecte en vue de valorisation matière, destruction de documents confidentiels et d'archives

SEM – SOCIETE DES EMBALLAGES MOULES
Z.C : Champagne-Ardenne
48 rue Pont de Saule
51230 FERE-CHAMPENOISE
Tél. 03 26 42 41 76
sofrec.sem@sem-sa.com
www.sem-sa.com
Déchets admis : papiers usagés
Nature des activités : fabrication de cellulose moulée

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Nature des activités : collecte

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Z.C : Marne
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Nature des activités : collecte et récupération, recyclage / valorisation matière

VEOLIA
Z.C : Aube
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Nature des activités : collecte, destruction de documents confidentiels et d'archives

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Z.C : Ardennes, Marne
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Nature des activités : collecte

► Plastiques

A noter : La valorisation des plastiques passe par un tri en amont car les plastiques en mélange ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière.

Il existe 2 grandes catégories de plastiques : les thermoplastiques et les thermodurcissables.

● Les thermoplastiques

Les thermoplastiques représentent la majorité du tonnage des plastiques.
Ce sont des matières plastiques dont la plasticité augmente sous l'action de la température et de la pression, mais qui reprennent leur rigidité en refroidissant.
Broyés, lavés, reconditionnés, les thermoplastiques sont recyclables.

Exemples de thermoplastiques :
PEBD, polyéthylène basse densité (sacs de supermarché, sacs poubelles, barquettes, films d'ensilage…)
PEHD, polyéthylène haute densité (fûts, bouteilles de lait, bouchons plastiques…)
PP, polypropylène (pare–chocs, flacons, pots de fleurs…)
PET, polyéthylène théréphtalate (bouteilles d'eau minérale et de boissons gazeuses, fibres textiles, boîtiers…)
PVC, polychlorure de vinyle (châssis de fenêtres, tuyaux, bâches, bardages…),
PS, polystyrène (boîtes à oeufs, barquettes, gobelets jetables, pots de yaourts, jouets…)
PSE, polystyrène expansé (plateaux horticoles, pièces de calage…)
ABS, acrylobutadiène styrène (coques d'appareils électriques et électroniques, boîtiers…)
PA, polyamide (pièces mécaniques, matériel de transfusion, fibres textiles…)
PC, polycarbonate (vitrage, CD, optiques automobiles…)
POM, polyoxyméthylène (industrie automobile, sport et loisirs…).

● Les thermodurcissables

Les thermodurcissables sont des matières plastiques initialement liquides qui durcissent de façon irréversible sous l'action de la température et de la pression.
Ils peuvent cependant, une fois réduits en poudre, être réutilisés en fabrication dans la limite de 20 à 30 % sous forme de charges ou de renforts.

Exemples de thermodurcissables :
PUR, polyuréthanes (matelas, sièges, calages, isolation, ameublement, semelles de chaussures…)
UP, polyesters insaturés (plaques pour le bâtiment, articles de voyage, chaises, tuyaux, conduits…)
UF, uré formaldéhydes (composants dans les produits de construction et de décoration)
PF, phénol formaldéhydes (bakélite, composite pour l'automobile)
EP, résines époxydiques (pièces électriques par coulée, enrobage, revêtements…)
MF, mélamine formaldéhyde (liant adhésif, matériel électrique…)

Des produits **bio-sourcés** peuvent se substituer à des plastiques produits à partir de produits pétroliers.
Consulter l'Agrobiobase développée par le Pôle de Compétitivité Industries & Agro-Ressources (Pôle IAR) : **www.agrobiobase.com**

Le cas particulier des composites :
Ils peuvent être à base de thermoplastiques ou de thermodurcissables. Ils sont issus du mélange de la matrice plastique avec d'autres charges, généralement pour améliorer les propriétés mécaniques (fibres de verre par exemple).
Le recyclage de ces matériaux est très problématique car la technique ne permet pas, sauf cas très particulier, de séparer la charge du plastique.

A noter : les déchets plastiques contenant des résidus de substances dangereuses ou souillés par des substances dangereuses sont considérés comme déchets dangereux. ***Se reporter à l'onglet «Déchets dangereux des professionnels***

ARGONNE PRODUCTION
Z.C : Champagne-Ardenne
ZA du Courru
51800 VIENNE-LE-CHATEAU
Tél. 03 26 60 52 10
argonne.production@wanadoo.fr
www.argonne-production.com
Déchets admis : tout type de plastiques propres après étude
Nature des activités : broyage

CIFRA
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Plaine
02407 CHATEAU-THIERRY cedex
Tél. 03 23 83 82 11
cifra@free.fr
www.cifra.fr
Déchets admis : PVC (tuyaux, fenêtres, chutes…)
Nature des activités : fabrication de films plastiques

EARTH MINDED
ZI Artois Flandres
270 avenue de Berlin
BP 50526 BILLY-BERCLAU
62092 HAISNES cedex
Tél. 03 21 74 27 42
accueil.france@greif.com
www.earthminded.com
Déchets admis : fûts plastiques
Nature des activités : reconditionnement en vue de la réutilisation

AVAV
Rue Joseph Miziak
51170 FISMES
Tél : 03 10 16 77 17
gestion.secretariat.avav@gmail.com
www.avav.fr
Déchets admis : plastiques
Nature des activités : collecte, tri et broyage en vue de valorisation matière

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : tout type de plastiques
Nature des activités : collecte, tri, broyage, recyclage / valorisation matière, lavage (fûts), lavage après broyage

ECO-LOGISTIQUE REEMPLOI
Z.C : Champagne-Ardenne
50 route de Sens
45320 COURTENAY
Tél. 02 38 97 41 70
www.chimirec.fr
Déchets admis : fûts plastiques, conteneurs de 1000 L
Nature des activités : broyage, recyclage, rénovation

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : tout type de plastiques
Nature des activités : collecte, tri, broyage

DUO EMBALLAGES
21 bis rue d'Hem
BP 47
59780 WILLEMS
Tél. 03 20 64 11 26
contact@duoemballages.com
www.duoemballages.com
Déchets admis : fûts et conteneurs en plastique
Nature des activités : lavage, rénovation, réemploi

ECOPAC RECYCLAGE
Z.C : Ardennes, Marne
Zone Artisanale
08300 CHATEAU-PORCIEN
Tél. 03 24 38 03 56
ecopac@neuf.fr
Déchets admis : housses, big bags
Nature des activités : collecte

GEBO PLAST
Z.C : Champagne-Ardenne
9 rue de la Gare
BP 10
67130 MULHBACH-SUR-BRUCHE
Tél. 03 88 47 55 00
geboplast@orange.fr
Déchets admis : PP, PET, PS, ABS, PA, PC, PE, PEBD, PEHD, PSE, pare-chocs, fûts plastiques sous condition
Nature des activités : tri, broyage, régénération

PAPREC PLASTIQUES 55
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Chicago
55100 VERDUN
Tél. 03 29 84 88 48
plastiques55@paprec.com
www.paprec.com
Déchets admis : tout type de plastique et sous toute forme
Nature des activités : collecte, tri, broyage, régénération, valorisation matière

SITA RECYCLING POLYMERS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI des Chataigneraies
49270 LANDEMONT
Tél. 02 40 98 77 17
sitarecycling.landemont@sita.fr
www.sita.fr
Déchets admis : films et bâches plastiques principalement agricoles
Nature des activités : production de granulés

WELLMAN FRANCE RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de Regret
55100 VERDUN
Tél. 03 29 84 32 32
www.indorama.fr
Déchets admis : bouteilles PET
Nature des activités : régénération

JPR METAL COMPANY - ALTERPLAST
Z.C : Champagne-Ardenne
10 avenue du Maréchal Juin
69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE
Tél. 04 78 40 48 45
info@jprmetalcompany.com
Déchets admis : tout type et forme de plastiques, fûts plastiques
Nature des activités : collecte, tri, broyage des plastiques, lavage et rénovation des fûts plastiques

POLY-D 52 SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
8 bis route de Palaiseul
52600 VIOLOT
Tél. 03 25 84 20 59
direction.polyd52@gmail.com
www.poly-d.fr
Déchets admis : PE, PEBD, PEHD, PP, PS, PSE
Nature des activités : broyage, compoundage, transformation par extrusion pour réaliser une matière première sous forme de granulés

SITA RECYCLING POLYMERS
Z.C : Champagne-Ardenne
29 rue Tesse
72170 VERNIE
Tél. 02 43 31 35 20
www.sita.fr
Déchets admis : PVC (fin de vie, rebuts…)
Nature des activités : production de granulés

LORRAINE PLAST RECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
Ancienne brasserie
54330 VEZELISE
Tél. 03 83 26 23 49
lpr54@lpr-pet.fr
www.lpr-pet.fr
Déchets admis : chutes de production de PET (matière propre)
Nature des activités : broyage, régénération

RETAPFUT SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
15 rue des Chasseurs
68390 BALDERSHEIM
Tél. 03 89 66 01 66
info@retapfut.fr
www.retapfut.fr
Déchets admis : emballages plastiques (fûts, bidons, citernes, GRV…)
Nature des activités : collecte, lavage – rénovation – réemploi, broyage

VEKA RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de Bellevue
10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Tél. 03 25 43 83 06
info@veka-recyclage.com
www.vekarecyclage.com
Déchets admis : menuiseries PVC sans verre
Nature des activités : recyclage et fabrication de granulés plastiques

▶ Plâtre

Les déchets issus de produits de plâtre essentiellement rencontrés sont :
- les plâtres pour enduit et à bâtir,
- les carreaux de plâtre utilisés en cloisons,
- les plaques de plâtre et produits dérivés, utilisés en revêtement, doublage de murs, en cloisons, gaines, conduits et plafonds.

Les déchets issus de produits de plâtre relèvent de la catégorie des déchets non dangereux. En effet, ceux-ci ne sont pas considérés comme déchets inertes car leur composition physico-chimique évolue dans le temps et des gaz sulfurés sont générés en présence de substances organiques.

Les filières de traitement des déchets à base de plâtre sont de 2 types :

- recyclage dans des installations spécifiques nécessitant en amont une massification des déchets, de préférence sur chantier ou à défaut sur une plateforme de regroupement-tri.
- stockage en installation de stockage de déchets non dangereux. Ces déchets doivent être stockés dans des casiers dans lesquels aucun déchet biodégradable n'est admis.

ARCAVI
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : plâtres valorisables

C'MATER
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : plâtres valorisables

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : plâtres valorisables

MICHEL RECYCLAGE
Z.C : Aube, Haute-Marne
Route de Chablis
89290 VENOY
Tél. 06 07 28 93 82
recyclage@michelsa.com
www.michelsa.com
Déchets admis : déchets de plâtre de chantier triés (plaques de plâtre, dalles de plafond en plâtre, cloisons alvéolaires à base de plâtre, carreaux de plâtre)
Nature des activités : tri et valorisation des déchets du BTP

NANTET LOCABENNES
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue des Chancelières
73800 FRANCIN
Tél. 04 79 84 19 38
info@nantet.com
www.serfim.com
Déchets admis : plaques de plâtre cartonnées, dalles de plafond en plâtre, cloisons alvéolaires, carreaux de plâtre, complexes isolants associés à du plâtre
Nature des activités : séparation des complexes isolants et cartons du plâtre en vue d'une valorisation matière du plâtre

SINIAT
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Auneuil
60390 AUNEUIL
Tél. 04 32 44 44 77
recyclage@siniat.fr
www.siniat.fr
Déchets admis : chutes et rebuts issus de plaques de plâtre, cloisons alvéolaires, carreaux de plâtre, plâtre en poudre et enduits base plâtre conformes au cahier des charges
Nature des activités : valorisation matière après broyage, tamisage et séparation du plâtre et du papier

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : plâtres valorisables

▶ Plumes et duvets

HAUTE MARNE CLASSAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue de la Forge Haute
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 07 50 17
haute-marne.classage@orange.fr
Déchets admis : couettes, oreillers
Nature des activités : recyclage des plumes, des duvets et des tissus

Pneumatiques et caoutchouc

Les distributeurs de pneumatiques ont une obligation de reprise gratuite des pneumatiques usagés vendus l'année précédente, «dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques».

Les éco-organismes agissent respectivement pour le compte de leurs clients manufacturiers ou importateurs. Ils sont chargés de faire collecter et de faire éliminer les pneus usagés. ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

Il existe différents modes de valorisation des pneumatiques, notamment :

- le réemploi (pneus dits d'occasion)
- le rechapage (reconstitution de la bande de roulement usagée des vieux pneus afin de restituer leur qualité d'origine),
- l'utilisation pour des travaux publics (travaux de remblaiement, de génie civil…)
- le recyclage sous forme de déchiquetas, granulats et poudrettes (tapis de sol, enrobés…)
- la valorisation énergétique (cimenteries…)

ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE
Z.C : Champagne-Ardenne
22 allée du Bois, 39100 BREVANS
Tél. 03 84 69 69 00
contact@alpharecyclage.com
www.alpharecyclage.com
Déchets admis : pneumatiques, chambres à air
Nature des activités : collecte, broyage, traitement par vapo-thermolyse, extraction de la matière première, collecteur agréé pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

AUTO PNEUS VARENNES
Z.C : Ardennes, Marne
ZA rue de Baulny
55270 VARENNES-EN-ARGONNE
Tél. 02 31 59 21 31
Nature des activités : tri et regroupement en vue de valorisation, collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

SA CONDITIONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
36 avenue de Tavaux
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél. 03 80 48 15 50
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour la Haute-Marne

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour l'Aube

DELTA GOM
Z.C : Champagne-Ardenne
65 boulevard Carnot
60400 NOYON
Tél. 03 44 93 25 21
accueil@delta-gom.com
www.delta-gom.com
Déchets admis : pneus, caoutchoucs
Nature des activités : granulation

PNEU LAURENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Savigny
89200 AVALLON
Tél. 03 86 31 43 00
www.pneulaurent.com
Nature des activités : rechapage

RAMERY ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
Parc Entreprises Motte du Bois
62440 HARNES
Tél. 03 21 14 00 00
www.ramery.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage, collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

RBSI
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Tuilerie
57385 TETING-SUR-NIED
Tél. 03 87 29 21 80
info@pandrolcdmtrack.com
www.pandrolcdmtrack.com
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage, granulation

SARL GILLES HENRY
Z.C : Champagne-Ardenne
1144 route de Toul
54200 CHAUDENAY-SUR-MOSELLE
Tél. 03 83 64 84 90
Déchets admis : pneus
Nature des activités : broyage pour incinération

SEVIA
Z.C : Ardennes, Marne
Energy Park IV
162/166 boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tel. 01 56 83 85 20
www.sevia.fr
Déchets admis : pneus
Nature des activités : collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

Textiles

Les déchets textiles des professionnels sont essentiellement constitués de :
- chutes de fabrication des industries manufacturières,
- textiles ou chiffons usagés.

Leur collecte est réalisée par des récupérateurs spécialisés qui effectuent les tris nécessaires à une valorisation ultérieure.

Après collecte et tri selon leur nature, les textiles sont orientés vers 2 principales filières de valorisation :

- **l'essuyage industriel**
  après une série de traitements (lavage, désinfection, déboutonnage), les déchets textiles sont transformés en chiffons pour l'essuyage dans l'industrie. Cette filière concerne principalement les tissus à fort pouvoir absorbant tel le coton.
- **l'effilochage**
  il permet d'obtenir des matériaux recyclables utilisables en isolation thermique ou phonique (tant dans le domaine du bâtiment que de la construction automobile), en rembourrage ou pour la fabrication de couvertures et de manteaux.

A noter : Les chiffons souillés (par l'huile, la peinture, des solvants...) sont des déchets dangereux à orienter vers des filières de traitements adéquates ***(Se reporter à l'onglet " Déchets dangereux des professionnels " paragraphe « Déchets souillés »)***.

BUISSON EFFILOCHAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
Lieu-dit Pierreton
69470 COURS-LA-VILLE
Tél. 04 74 64 73 69
buissoneffilochage@wanadoo.fr
Déchets admis : textiles neufs d'industries
Nature de l'activité : valorisation matière (effilochage, feutre)

MONCORGE
Z.C : Champagne-Ardenne
2 chemin de la Rivière, BP 6
69470 COURS-LA-VILLE
Tél. 04 74 89 74 14
moncorge.recyclage@orange.fr
Déchets admis : textiles neufs d'industries
Nature de l'activité : valorisation matière (effilochage)

MINOT RECYCLAGE TEXTILE
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Artois Flandres C
62138 BILLY-BERCLAU
Tél. 03 21 40 50 40
contactmrt@nordnet.fr
www.minot-recycling.com
Déchets admis : textiles neufs d'industries
Nature de l'activité : valorisation matière (effilochage)

Verre

Les déchets de verre (hors déchets des entreprises industrielles) générés par les professionnels peuvent être :
- des bouteilles, bocaux…
- des pare-brise, vitres automobiles, fenêtres… (verres plats)

Après une phase de tri, les verres sont broyés et réintégrés comme matière première dans l'industrie du verre après extraction des éléments indésirables.

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets admis : pare-brise
Nature des activités : collecte, stockage

SIBELCO GREEN SOLUTIONS
Z.C : Champagne-Ardenne
94 chemin du Meunier Noir
02880 CROUY
Tél. 03 23 59 40 17
greensolutions@silbelco.com
www.sibelcogreensolutions.com
Déchets admis : verre d'emballages, verre plat, pare-brise
Nature des activités : broyage, valorisation matière

SIBELCO GREEN SOLUTIONS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Saint-Léonard La Pompelle
Rue Eugène Freyssinet
51100 REIMS
Tél. 03 26 85 26 34
greensolutions@silbelco.com
www.sibelcogreensolutions.com
Déchets admis : verre d'emballages, verre plat, pare-brise
Nature des activités : broyage pour valorisation matière

Déchets dangereux des professionnels

Est considéré comme un déchet ***« tout substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »***
(Art. L 541-1-1 du Code de l'environnement).

Selon la réglementation, les déchets dits « dangereux » contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement (article R541-8 du Code de l'environnement : les déchets dangereux y sont indiqués avec un astérisque).
Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures ….), minérale (amiante, mercure, boues d'usinage …) ou gazeuse. Tout l'enjeu est donc de réduire leur quantité et leur nocivité.

Quelle que soit leur origine ou la quantité produite, les déchets sont classés dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R541-8 du Code de l'environnement.
Ces propriétés sont classées de HP1 à HP15 en fonction de leur caractère, qu'il soit explosif, comburant, corrosif etc. Pour les déchets concernés par les propriétés HP3 à HP8, HP10 et HP11, l'article R541-10 du Code de l'environnement précise les conditions de leur dangerosité.

Afin d'assurer la traçabilité des déchets dangereux, les détenteurs doivent établir un bordereau de suivi des déchets, document qui sera ensuite complété par le collecteur puis par le centre de traitement. A l'issue du traitement final, une copie du bordereau doit impérativement être retournée au détenteur.

L'organisation des rubriques de ce chapitre suit la hiérarchisation des modes de traitement préconisée par le Code de l'environnement (art. L541-1), à savoir :

1) prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets.
2) préparer les déchets en vue de leur réutilisation
3) recycler les déchets
4) valoriser les déchets
5) les éliminer.

A noter : les déchets dangereux des industries étaient anciennement appelés Déchets Industriels Spéciaux (DIS).

Prévention / réemploi / réutilisation

L'ordonnance déchets du 17 décembre 2010 clarifie des définitions dans l'article L541-1-1 du Code de l'environnement :

- **« Prévention » :** toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :
  - la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
  - les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
  - la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
- **« Réemploi » :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;
- **« Réutilisation » :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

SCHEMA ILLUSTRANT LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

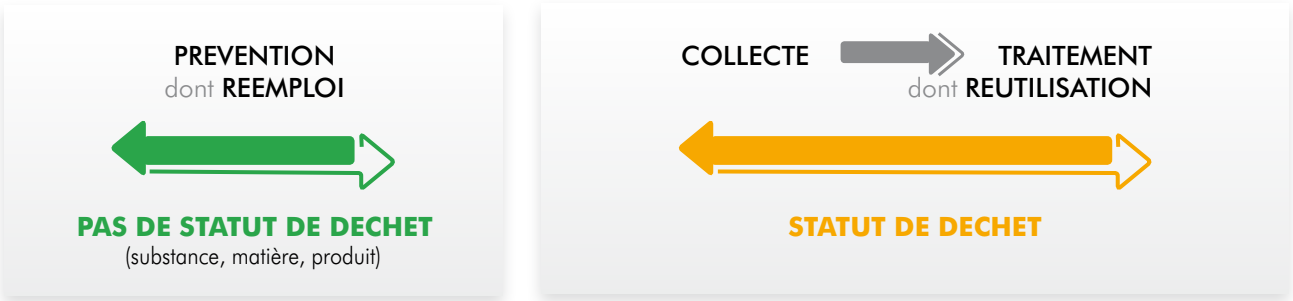

LES ACTEURS DE L'ECOCONCEPTION ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

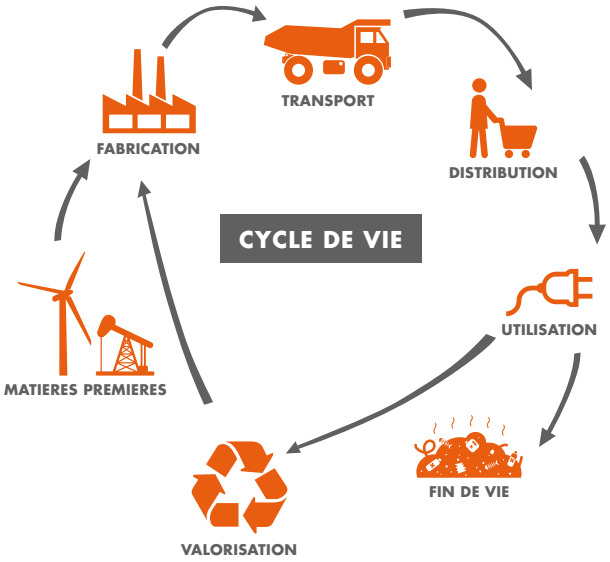

L'écoconception est une démarche qui intègre l'environnement dans la conception d'un produit ou d'un service. Elle permet de concevoir autrement ou de repenser tout type de produits ou services. L'objectif est de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou du service, en garantissant ou en améliorant la qualité d'usage, en réduisant notamment la nocivité des matériaux utilisés.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est la mise en commun de ressources par des acteurs d'un territoire (économiques et publics) en vue d'économiser les ressources et d'améliorer la productivité tout en réduisant les impacts environnementaux.

Cela peut se traduire par :

- le partage :
  - des équipements, (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production…),
  - des services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises…)
- les échanges de flux (eau, déchets, co-produits, énergie…) et de matières (le rebut de production de l'un peut être utilisé comme matière première par un autre…).

RESEAU ECO-CONCEPTION NORD-EST
www.ecoconception-nordest.fr
Rubrique « Carte des acteurs ».

CLUB D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE
Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie
CS 42060
10004 TROYES cedex
Tél. 03 25 71 80 15
www.ceiaube.fr

Collecte, regroupement, prétraitement

LES ENTREPRISES DE COLLECTE

La réglementation en matière de collecte, de transport et de courtage de déchets impose de faire appel à des sociétés dûment déclarées en préfecture pour leur activité (cf Code de l'environnement article R541-49 à R541-64).
Le producteur peut se charger de la collecte et du transport de ses propres déchets, dans la mesure où il respecte la réglementation en vigueur tant au niveau du transport de déchets que du transport de matières dangereuses.
Pour certaines catégories de déchets, il est recommandé de faire appel à l'exploitant du site de traitement qui peut orienter vers une entreprise de collecte spécialisée.

Au-delà de 100 kg de déchets dangereux transportés, le transporteur doit être dûment déclaré en préfecture pour son activité.

EN REGION

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr

CLIKECO LOGILEO
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
12 rue Antoine Lumière
ZI Les Vignettes
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 09 71 20 88 83
aube@clikeco.com
www.clikeco.com

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr

DUPONT PERE ET FILS
Z.C : Aube, Marne
174 rue Gabriel Péri
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 08 64 16 88
www.sarldupont-pereetfils.fr

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com

EDOVA ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Léon Patoux
51664 REIMS cedex 2
Tél. 09 67 46 87 23
contact@edova.fr
www.edova.fr

METALIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com

NV2M
Z.C : Ardennes
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com

RAMASSAGE MULTI SERVICES SARL
Z.C : Ardennes, Marne
1 chemin de la Bacoulette
08200 ILLY
Tél. 03 24 53 80 84
rms4@wanadoo.fr

SALEUR RECYCLAGE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 66 66
saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr
www.saleur-recyclage.com

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
4A impasse A. Lumière
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 78 13 96
www.sanest.fr

SANEST
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 05 35
www.sanest.fr

SANEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 04 82 62
www.sanest.fr

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Favarde
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 09 13

SHMVD
Z.C : Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 69 69
www.veolia.fr

SITA
Z.C : Ardennes
6 rue Leclerc Adam
08200 SEDAN
Tél. 03 24 29 56 66
www.sita.fr

SITA
Z.C : Marne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 48 47 80
www.sita.fr

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Mardeuil
4 et 6 rue de la Noue Saint Nicolas
51530 MARDEUIL
Tél. 03 26 55 61 61
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Reims
48 rue du Val Clair
ZI de la Pompelle
BP 6
51683 REIMS cedex
Tél. 03 26 85 98 50
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Villers-Semeuse
27 rue du Château
08000 VILLERS-SEMEUSE
Tél. 03 24 54 65 64
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com

SUEZ ENVIRONNEMENT
Z.C : Haute-Marne
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr

URBASER ENVIRONNEMENT
Z.C : Ardennes
12 avenue de l'industrie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 22 36 39
secretariat.charleville@urbaserenvironnement.fr
www.urbaserenvironnement.fr

HORS REGION

ARF
Z.C : Champagne-Ardenne
22 rue Jean Messager
BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr
www.arf.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

BATIFER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZA Richevaux
13 rue Maurice Etienne
88300 NEUFCHATEAU
Tél. 09 66 94 75 41
batiferenvironnement@orange.fr
www.sarl-batifer.com

CHIMIREC
Z.C : Aube
3 rue de la Luzernière
93440 DUGNY
Tél. 01 49 92 97 65
chimirec-dugny@chimirec.fr
www.chimirec.fr

CHIMIREC EST
Z.C : Haute-Marne
ZI de la Haie Sorette
54400 DOMJEVIN
Tél. 03 83 76 19 80
chimirec-est@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

CHIMIREC VALRECOISE
Z.C : Ardennes, Marne
Route industrielle
ZI Sud
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
Tél. 03 44 77 52 10
chimirec-valrecoise@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

DRUCK CHEMIE
Z.C : Champagne-Ardenne
39 route Bretten
68780 SOPPE-LE-BAS
Tél. 03 89 26 90 00
dc-france@druckchemie.com
www.druckchemie.com

EDIB
Z.C : Aube, Haute-Marne
5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél. 03 80 71 42 62
edib@sarpindustries.fr
www.edib.info

EST ARGENT
Z.C : Ardennes, Marne, Haute-Marne
Parc d'activités de Saint-Michel
88470 SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
Tél. 03 29 58 34 31
ea_contacts@sarpindustries.fr
www.sarpindustries.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ETS GRANDIDIER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
1 route de Moriville
88330 REHAINCOURT
Tél. 03 29 65 56 12
etsgrandidier@orange.fr
www.ets-grandidier.com
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

EURO DIEUZE INDUSTRIE
Z.C : Champagne-Ardenne
24 rue Roger Husson
Parc d'activités
57260 DIEUZE
Tél. 03 87 86 81 77
eurodieuze@sarpindustries.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 29 00
ose-stquentin.clients@ortec.fr
www.ortec.fr

REMONDIS FRANCE SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Vallées
Avenue de Bruxelles
60110 AMBLAINVILLE
Tél. 03 44 22 43 35
contact@remondis.fr
www.remondis.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

SEVIA
Z.C : Ardennes, Marne
ZI de la Motte au Bois
62440 HARNES
Tél. 03 21 49 64 30
sevia.lens@veolia.com
www.sevia.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

SEVIA VEOLIA
Z.C : Aube, Haute-Marne
Agence de Longvic
5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél. 03 80 32 03 50
sevia.dijon@veolia-proprete.fr
www.sevia.fr

LES DECHETERIES DES PROFESSIONNELS

ARDENNES

ARCAVI
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : amiante ciment lié, huiles, néons, batteries au plomb, emballages souillés, liquides corrosifs, acides, bases, déchets phytosanitaires, peintures, solvants, chiffons et matériaux souillés, DEEE

AUBE

COVED
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : tout déchet dangereux (emballages souillés, acides, bases, solvants, produits pâteux, filtres à huile, batteries, piles, hydrocarbures, DEEE...)

MARNE

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : amiante non friable

C'MATER
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : aérosols, amiante, emballages souillés

EDINORD
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets admis : tout type de déchets sauf déchets radioactifs, bouteilles et cartouches de gaz, extincteurs, déchets explosifs

SITA
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 82 33 12
dechetterie.professionnelle@sita.fr
www.sita.fr
Déchets admis : amiante, solvants, liquides et solides organiques, emballages souillés, acides et bases, piles, aérosols, produits phytopharmaceutiques, ampoules et tubes néons, produits chimiques de laboratoires, DEEE

LES INSTALLATIONS DE REGROUPEMENT ET/OU DE PRETRAITEMENT

Les déchets dangereux produits en faibles quantités peuvent être collectés et acheminés vers des centres de regroupement. Ils seront ensuite dirigés vers les centres de traitement de déchets dangereux.

EN REGION

C'MATER
Z.C : Champagne-Ardenne
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr - www.cmater.fr
Apport volontaire possible

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Apport volontaire sur rendez-vous

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com

SALEUR RECYCLAGE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 66 66
saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr
www.saleur-recyclage.com
Apport volontaire possible

SITA REKEM
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 48 47 80
www.sita.fr

HORS REGION

ARF
Z.C : Champagne-Ardenne
22 rue Jean Messager
BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr
www.arf.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Apport volontaire possible sous réserve d'acceptation préalable

ECOVALOR
Z.C : Champagne-Ardenne
375 allée des Artisans
60700 PONT-SAINTE-MAXENCE
Tél. 03 44 31 70 00
ecovalor@sarpindustries.fr
Apport volontaire possible

EST ARGENT
Z.C : Ardennes, Marne, Haute-Marne
Parc d'activités de Saint-Michel
88470 SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
Tél. 03 29 58 34 31
ea_contacts@sarpindustries.fr
www.sarpindustries.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ETS GRANDIDIER
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
1 route de Moriville
88330 REHAINCOURT
Tél. 03 29 65 56 12
etsgrandidier@orange.fr
www.ets-grandidier.com
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Apport volontaire possible

GEREP
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de Mitry Compans
14 rue Jacquard
77292 MITRY-MORY cedex
Tél. 01 64 27 16 97
gerep@tredi.com
www.groupe-seche.com
Apport volontaire possible

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
58 rue du 8 mai 1945
80800 VILLERS-BRETONNEUX
Tél. 03 22 48 38 47
ose-villers.laboratoire@ortec.fr
www.ortec.fr
Apport volontaire possible

REMONDIS FRANCE SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Vallées
Avenue de Bruxelles
60110 AMBLAINVILLE
Tél. 03 44 22 43 35
contact@remondis.fr
www.remondis.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

SANINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
130 bis rue de Liège
BP 16
59121 PROUVY
Tél. 03 27 34 33 87
saninord@sita.fr
www.saninord.com

SARP INDUSTRIES
Z.C : Champagne-Ardenne
Usine de Limay
451 route du Hazay
78520 LIMAY
Tél. 01 34 97 25 00
www.sarpindustries.fr

SEVIA
Z.C : Ardennes, Marne
ZI de la Motte au Bois
62440 HARNES
Tél. 03 21 49 64 30
sevia.lens@veolia.com
www.sevia.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

SOTREFI
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Technoland
BP 81007
48 rue des Tonneliers
25461 ETUPES
Tél. 03 81 95 53 46
accueil.sotrefi@tredi.groupe-seche.com
www.groupe-seche.com
Apport volontaire possible sous réserve d'acceptation préalable

TRIADIS SERVICES SITE DE BEAUFORT
Z.C : Champagne-Ardenne
Usine le Honry
BP 5
39190 BEAUFORT
Tél. 03 84 87 19 51
www.groupe-seche.com
Apport volontaire possible sur rdv et sous réserve d'acceptation préalable

TRIADIS SERVICES SITE D'ETAMPES
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue de Grenots
ZA Sud Essor
91150 ETAMPES
Tél. 01 69 16 13 35
www.groupe-seche.com
Apport volontaire possible sur rdv et sous réserve d'acceptation préalable

Traitement

Les déchets dangereux doivent être traités en fonction de leur nature et de leur composition physico-chimique.
Leur traitement peut être réalisé dans :

- des installations de valorisation énergétique
- des installations d'élimination de déchets dangereux.

▶ Valorisation énergétique

LES INSTALLATIONS DE CO-INCINERATION DES DECHETS : CIMENTERIES ET FOURS A CHAUX

Les cimenteries et fours à chaux peuvent être autorisés à incinérer des déchets et sont qualifiés à ce titre d'installations de co-incinération de déchets.
Ces industries ont diversifié leurs combustibles pour limiter la consommation de combustibles fossiles.
Les déchets concernés ont un contenu énergétique élevé (huiles usagées noires, solvants, pneumatiques usagés non rechapables, sciures imprégnées de déchets organiques…).
L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter des installations de co-incinération des déchets fixe la nature des déchets pouvant être acceptés sur le site.

● Entreprises de préparation de combustibles destinés à la co-incinération

Des unités spécifiques produisent des charges combustibles (notamment à base de déchets dangereux) afin de fournir aux installations de co-incinération, un produit dont le pouvoir calorifique est constant.

ARF
22 rue Jean Messager
BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr
www.arf.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Déchets admis : déchets dangereux

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
58 rue du 8 mai 1945
80800 VILLERS-BRETONNEUX
Tél. 03 22 48 38 47
ose-villers.laboratoire@ortec.fr
www.ortec.fr
Déchets admis : déchets pâteux organiques, hydrocarbures, sédiments et terres polluées, emballages et matériaux souillés, tous déchets en petit conditionnement

SCORI AIRVAULT
rue du Fief d'Argent
BP 07
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 70 86 40
www.sita.fr
Déchets admis : déchets aqueux (fluides de coupe et de travail des métaux, eaux de lavage de l'industrie chimique, pharmaceutique, eaux mères), déchets liquides énergétiques (solvants usagés, déchets d'hydrocarbures), déchets énergétiques pâteux / solides (boues de peintures, boues de fond de bacs, culots de régénération), déchets non énergétiques pâteux / solides (terres souillées, boues de station d'épuration), emballages souillés, déchets toxiques en petites quantités

SCORI HERSIN
Agence Nord-Est
Carrière de Loisne
BP 15
62620 BARLIN
Tél. 03 21 63 19 90
www.sita.fr
Déchets admis : déchets aqueux (fluides de coupe et de travail des métaux, eaux de lavage de l'industrie chimique, pharmaceutique, eaux mères), déchets liquides énergétiques halogénés et non halogénés (solvants usagés, déchets d'hydrocarbures), déchets énergétiques pâteux / solides (boues de peintures, boues de fond de bacs, culots de régénération), déchets non énergétiques pâteux / solides (terres souillées, boues de station d'épuration), emballages et matériaux souillés, déchets toxiques en petites quantités

Cimenteries incinérant des déchets

EN REGION

CIMENTS CALCIA
Usine de COUVROT
BP 7
51301 VITRY LE FRANCOIS
Tél. 03 26 73 63 00
couvrot@ciments-calcia.fr
www.ciments-calcia.fr
Déchets admis :
huiles usagées, sciures imprégnées, chiffons et vêtements souillés, solvants, cendres d'hydrocarbures…

HORS REGION

Contacter les entreprises :

CIMENTS CALCIA
Les Technodes
78931 GUERVILLE cedex
Tél. 01 34 77 78 00
info@ciments-calcia.fr
www.ciments-calcia.fr

GEOCYCLE FRANCE
Espace Plein Sud II
12B rue des Hérons
67960 ENTZHEIM
Tél. 03 90 29 55 50
www.holcim.com

LAFARGE FRANCE
2 avenue du Général de Gaulle
92148 CLAMART cedex
Tél. 01 58 00 60 00
www.lafarge-france.fr

Fours à chaux

CARRIERES ET FOURS A CHAUX DE DUGNY
Route d'Ancemont
BP 1
55100 DUGNY-SUR-MEUSE
Tél. 03 29 87 60 00
www.lhoist.com
Déchets admis : huiles usagées, plastiques déchiquetés (hors PVC) issus du broyage des DND

Elimination

Les déchets dangereux sont éliminés dans les installations suivantes :

- traitement physico-chimique
- traitement par incinération
- traitement par évapo-incinération
- stockage.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE

Le traitement physico-chimique de déchets dangereux concerne les déchets minéraux, liquides ou semi-liquides.

Les installations de traitement physico-chimique réalisent principalement des opérations d'oxydoréduction et de neutralisation de solutions minérales, de déshydratation mécanique et de stabilisation de boues ainsi que de cassage d'émulsions et autres opérations de séparation des mélanges eaux-hydrocarbures.

Le traitement physico-chimique génère des boues contenant des hydroxydes métalliques précipités qui, après décantation, vont subir une déshydratation destinée à les rendre acceptables dans une installation de stockage de déchets dangereux. L'effluent épuré, après un contrôle de conformité, est rejeté dans le milieu naturel.

LOCALISATION	NATURE DES DÉCHETS TRAITES
L'ELECTROLYSE ZI Maucoulet 33360 LATRESNE Tél. 05 56 20 74 40 l.electrolyse@electrolyse.fr www.electrolyse.fr	• déchets minéraux, acides ou basiques, contenant des métaux en solution, • déchets liquides et boues de traitements chimiques, • déchets de traitements de dépollution et de préparation d'eau, régénération des échangeurs d'ions, • déchets cyanurés et chromés, • catalyseurs.
EURO DIEUZE INDUSTRIE 24 rue Roger Husson Parc d'activités 57260 DIEUZE Tél. 03 87 86 81 77 eurodieuze@sarpindustries.fr *Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse*	• déchets des procédés de la chimie minérale (effluents contenant des métaux, acides et bases usagés...), • déchets provenant de procédés thermiques (effluents, boues, gâteaux contenant des métaux...), • déchets provenant du traitement de surface ou de revêtement des métaux, hydrométallurgie... (acides, boues...), • autres déchets pouvant contenir des métaux (catalyseurs, piles et accumulateurs...).

SARP INDUSTRIES Usine de Limay 451 route du Hazay 78520 LIMAY Tél. 01 34 97 25 00 www.sarpindustries.fr	• acides de décapage des métaux, • bains chromiques, • bains et boues de phosphatation, • boues issues du traitement d'eau, • déchets chimiques de laboratoires.
SEREP 3 quai des Arachides BP 1402 76067 LE HAVRE cedex Tél. 02 35 53 50 85 info@serep.fr www.serep.fr	• mélanges eau / hydrocarbures, • fluides de coupes (émulsions huileuses), • huiles solubles, • lixiviats de décharges, • suspensions aqueuses contenant des peintures, des vernis ou des encres.
SIAP Boulevard de l'Industrie - Bassens 33565 CARBON-BLANC cedex Tél. 05 57 77 65 50 www.sarpindustries.fr	• émulsions huileuses, huiles solubles, • bains de lavage et de dégraissage, • eaux de nettoyage de cuves, citernes, sols, • boues liquides d'hydroxydes métalliques, boues de cabines de peinture, • déchets de préparation de revêtement de surface, • déchets acides et bases concentrés, • acides chromiques, • déchets liquides et boueux de traitements chimiques, • déchets de traitements de dépollution et de préparation d'eau.
SITREM 64-66 rue de Paris 93130 NOISY-LE-SEC Tél. 01 48 44 72 94 www.sarpindustries.fr	• déchets basiques, • mélanges eaux / hydrocarbures, • déchets hydrocarburés (plus de 30% d'hydrocarbures).
SONOLUB 91 rue de la Paix 76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF Tél. 02 35 78 41 00	• tout type d'hydrocarbures (après analyse) : eaux hydrocarburées, eaux souillées par des hydrocarbures, fuels lourds…
SOTREFI ZI Technoland BP 81007 48 rue des Tonneliers 25461 ETUPES Tél. 03 81 95 53 46 accueil.sotrefi@tredi.groupe-seche.com www.groupe-seche.com	• mélange aqueux d'hydrocarbures, • eaux de cabines de peinture, • eaux de machines à laver, • fluides d'usinage en émulsion et en solution, • eaux de lavage acides ou alcalines, • boues d'hydroxydes métalliques, • eaux résiduaires, • boues huileuses.
SOTREMO ZI Sud 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS Tél. 02 43 50 22 90 www.sarpindustries.fr	• mélanges eaux / hydrocarbures, • fluides d'usinage aqueux, • eaux industrielles à forte D.C.O, • eaux de cabines de peinture, • bains alcalins, • eaux polluées par tout type de polluants.
SCORI LILLEBONNE ZI Port Jérôme 76170 LILLEBONNE Tél. 02 35 39 56 56 www.sita.fr	• déchets provenant du raffinage de pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon, • résidus de réaction et résidus de distillation (eaux alumineuses), • déchets de préparation de revêtement de surface, • déchets provenant du nettoyage des cuves de transport maritime, de transport ferroviaire et des cuves de stockage contenant des hydrocarbures.

TECHNOS RESINES SERVICES
ZI du Moulin à vent
Rue des Frères Lumière
77290 MITRY-MORY
Tél. 01 64 27 16 96
technosresines@orange.fr

- régénération des échangeurs d'ions,
- charbons actifs.

TREDI HOMBOURG
ZI de Hombourg
BP 24
68490 OTTMARSHEIM
Tél. 03 89 83 21 61
accueil.trediest@groupe-seche.com
www.groupe-seche.com
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- déchets industriels de nature minérale.

LES INSTALLATIONS D'INCINERATION

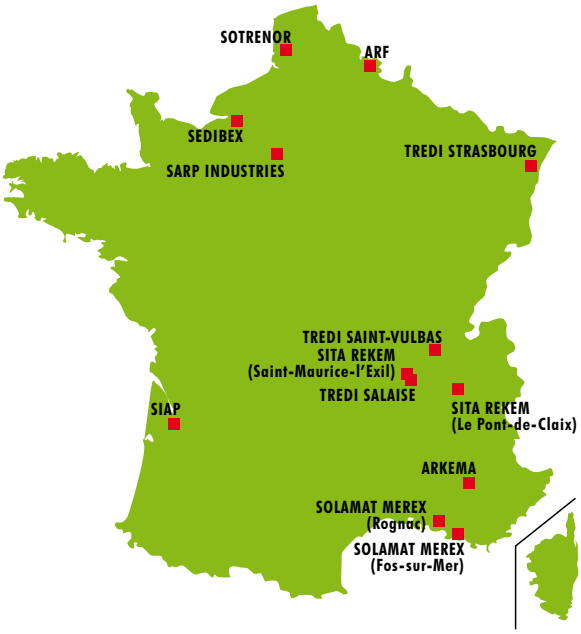

L'incinération des déchets dangereux concerne plus particulièrement les déchets organiques tels que les solvants et leurs mélanges, les déchets d'hydrocarbures, de peinture, de vernis, les déchets de synthèse organiques, goudrons, les emballages ayant contenu des produits dangereux...
Les installations d'incinération acceptent des déchets solides, pâteux ou liquides et doivent fonctionner à des températures allant de 900°C (déchets organiques simples) jusqu'à 1 200°C (déchets organo - chlorés).

LOCALISATION	NATURE DES DECHETS TRAITES
ARF 22 rue Jean Messager BP 40137 59543 SAINT-REMY-DU-NORD Tél. 03 27 63 60 60 contact@arf.fr www.arf.fr *Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse*	• déchets industriels dangereux liquides (eaux souillées, peintures, solvants, hydrocarbures) et solides (chiffons souillés...).

ARKEMA Château Arnoux 04600 SAINT-AUBAN Tél. 04 92 33 75 00 www.arkema.fr	• résidus chlorés liquides, • liquides contenant des PCB.
SARP INDUSTRIES Usine de Limay 451 route du Hazay 78520 LIMAY Tél. 01 34 97 25 00 www.sarpindustries.fr	• solvants et mélanges de solvants halogénés ou non, • déchets huileux, • déchets de peinture, vernis, encres, • déchets de synthèse organiques, • déchets d'hydrocarbures.
SEDIBEX Route Industrielle Portuaire du Havre N° de port 5281 76430 SANDOUVILLE Tél. 02 32 79 54 10 www.sedibex.fr	• déchets dangereux hors radioactifs, infectieux, explosifs, ne contenant pas de PCB, non fluorés.
SIAP Boulevard de l'Industrie - Bassens 33565 CARBON-BLANC cedex Tél. 05 57 77 65 50 www.sarpindustries.fr	• déchets organiques liquides, solides, pâteux, halogénés ou non, en vrac ou en fûts, • acides organiques, • boues de peinture, • huiles solubles, culots de distillation.
SITA REKEM Rue Lavoisier 38801 LE PONT-DE-CLAIX Tél. 04 76 69 51 75 www.sita-rekem.fr	• déchets dangereux en vrac liquides (citernes routières ou ferroviaires), • eaux polluées, • solvants à détruire.
SOLAMAT MEREX Route du Quai Minéralier 13270 FOS-SUR-MER Tél. 04 42 11 31 40	• déchets industriels dangereux (aérosols, DASRI, déchets de laboratoire, déchets phytosanitaires, huiles noires, solvants chlorés et non chlorés, solides souillés), • artifices de détresse périmés.
SOLAMAT MEREX ZI Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC cedex Tél. 04 42 87 72 10	• déchets industriels dangereux (aérosols, DASRI, déchets de laboratoire, déchets phytosanitaires, huiles noires, solvants chlorés et non chlorés, solides souillés), • artifices de détresse périmés.
SOTRENOR Route de Harnes 62710 COURRIERES Tél. 03 21 74 74 74 advsotrenor@sarpindustries.fr www.sotrenor.fr	• déchets organiques liquides, solides ou pâteux, y compris halogénés (en vrac, fûts ou petits conditionnements), • déchets liquides huileux, • boues de peinture, boues de décantation, résidus chimiques, • aérosols, • terres polluées, • DASRI, • déchets dangereux des ménages.
SITA REKEM Rue Gaston Monmousseau - Roussillon 38550 SAINT-MAURICE-L'EXIL Tél. 04 74 11 36 05 www.sita-rekem.fr	• eaux salines, phénolées, solvantées, • solvants halogénés ou non, • acides organiques et minéraux, • goudrons, bains photographiques, • déchets soufrés, • déchets solides dangereux ou non.

TREDI SALAISE ZI Portuaire de Salaise-sur-Sanne 38556 SAINT-MAURICE-L'EXIL cedex Tél. 04 74 86 10 83 accueilsalaise@tredi.groupe-seche.com www.groupe-seche.com	• déchets comburants, • déchets dangereux des ménages : phytosanitaires, peintures, • déchets dangereux diffus issus des commerçants et artisans, • déchets toxiques, inflammables… • déchets organiques solides, pâteux, liquides (solvants, peintures, colles, vernis… et liquides chlorés), • emballages vides souillés (métalliques, plastiques, cartons, bidons…), • matériaux souillés (chiffons d'essuyage, bois, plastique, métal…), • produits chimiques de laboratoire, • terres polluées, eaux polluées…
TREDI SAINT-VULBAS Parc industriel de la Plaine de l'Ain BP 55 Saint-Vulbas 01152 LAGNIEU cedex Tél. 04 74 46 22 00 www.groupe-seche.com	• déchets comburants, • déchets contenant des PCB (huiles diélectriques, terres polluées, condensateurs DEEE…), • déchets inflammables, • déchets organiques solides, pâteux, liquides et gazeux (solvants, liquides chlorés), • déchets organohalogénés gazeux : CFC, HCFC, halons, SF6 et dérivés, • déchets phytosanitaires agricoles, • gaz inflammables, toxiques et très toxiques, • liquides iodés, bromés, fluorés, • produits chimiques de laboratoire.
TREDI STRASBOURG 74 quai Jacoutot 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 45 53 50 basculestrasbourg@tredi.groupe-seche.com www.groupe-seche.com *Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse*	• déchets dangereux.

LES INSTALLATIONS D'EVAPO-INCINÉRATION

L'évapo-incinération est destinée à détruire les déchets aqueux contenant des éléments organiques émulsionnés ou les déchets contenant une forte quantité d'eau (90% d'eau).
Ces installations réalisent une opération qui permet de séparer la phase organique (par évaporation suivie de son incinération) de la phase aqueuse.

LOCALISATION	NATURE DES DECHETS TRAITES
ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT 58 rue du 8 mai 1945 80800 VILLERS-BRETONNEUX Tél. 03 22 48 38 47 ose-villers.laboratoire@ortec.fr www.ortec.fr	• tout acide conditionné sauf fluo-nitrique et fluorique.
SARP INDUSTRIES Usine de Limay 451 route du Hazay 78520 LIMAY Tél. 01 34 97 25 00 www.sarpindustries.fr	• huiles solubles, huiles synthétiques et semi synthétiques, • déchets fortement aqueux, tels que ceux provenant des circuits de lavage.
SCORI LILLEBONNE ZI Port Jérôme 76170 LILLEBONNE Tél. 02 35 39 56 56 www.sita.fr	• fluides d'usinage aqueux, • mélanges eaux / hydrocarbures, • eaux chargées en matières organiques, • eaux souillées : eaux de lavage, eaux mères et eaux grasses de cuisine.
SIAP Boulevard de l'Industrie - Bassens 33565 CARBON-BLANC cedex Tél. 05 57 77 65 50 www.sarpindustries.fr	• huiles solubles, huiles synthétiques et semi-synthétiques, • fluides d'usinage aqueux, • eaux chargées en matières organiques, • eaux de lavage.
SOLAMAT MEREX Route du Quai Minéralier BP 169 13774 FOS-SUR-MER Tél. 04 42 11 31 40	• effluents aqueux pollués (bains d'imprimerie…), • solvants à régénérer, • boues biologiques (séchage).
SOLAMAT MEREX ZI Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC cedex Tél. 04 42 87 72 10	• effluents aqueux pollués (bains d'imprimerie…), • solvants à régénérer, • boues biologiques (séchage).
SOTREMO ZI Sud 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS Tél. 02 43 50 22 90 www.sarpindustries.fr	• huiles solubles, synthétiques, • huiles d'usinage aqueux, • mélanges eaux / hydrocarbures, • eaux issues du lavage des pièces usinées, • eaux de cabines de peinture, • tout autre déchet aqueux.
TREDI STRASBOURG 74 quai Jacoutot 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 45 53 50 basculestrasbourg@tredi.groupe-seche.com www.groupe-seche.com Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse	• déchets liquides faiblement souillés (hydrocarbures ou huiles principalement).

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS DANGEREUX

Les installations de stockage de déchets dangereux (ISDD), étaient anciennement nommées «centres d'enfouissement de classe 1». Elles sont réglementées par l'arrêté modifié du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux.

L'arrêté précise notamment :

- les critères d'admission des déchets dangereux dans les installations de stockage,
- les exigences techniques (géologiques et hydrogéologiques) applicables aux installations de stockage
- les règles d'exploitation des sites, de réaménagement après exploitation
- les conditions d'acceptation des déchets contenant de l'amiante.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	DECHETS ADMIS
ARGENCES (14) Lieu-dit Le Mesnil 346 rue de Dozulé	**SOLICENDRE** Lieu-dit Le Mesnil 346 rue de Dozulé 14370 ARGENCES Tél. 02 31 23 92 68	SOLICENDRE	Déchets dangereux en mélange, déchets de peinture au plomb, autres déchets d'amiante, déchets à radioactivité naturelle renforcée, terres et boues de dragage polluées, REFIOM, mâchefers, cendres, résidus d'opérations chimiques et physiques
CHAMPTEUSSE-SUR-BACONNE (49) Route de Sceaux	**SEDA** Route de Sceaux Champteussé-sur-Baconne 49220 LE LION-D'ANGERS Tél. 02 41 95 13 26 www.seda-env.com	SEDA	Déchets dangereux en mélange, produits chimiques solides, déchets de plomb, métaux lourds, autres déchets d'amiante, terres et boues de dragage polluées, REFIOM, cendres, résidus d'opérations chimiques, physiques et thermiques
DRAMBON (21) Ecopole des Grands Moulins	**SITA FD** 16 place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS-LA-DEFENSE Tél. 01 58 81 30 00 www.sita.fr	SITA FD	Déchets dangereux

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	DECHETS ADMIS
GRAULHET (81) Mariole	**OCCITANIS** Mariole 81300 GRAULHET Tél. 05 63 42 35 35 occitanis@sarpindustries.fr	OCCITANIS	Déchets dangereux en mélange, solides souillés par une substance dangereuse, déchets de plomb, métaux lourds, terres et boues de dragage polluées, REFIOM, cendres, résidus d'opérations chimiques, physiques et thermiques
JEANDELAINCOURT (54) Route de Moivrons	**SITA FD** 16 place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS-LA-DEFENSE Tél. 01 58 81 30 00 www.sita.fr	SITA FD	Déchets dangereux, déchets contenant de l'amiante (matériaux, déchets issus du nettoyage, déchets de matériels et d'équipements, déchets d'amiante liée)
LAIMONT (55) Route de Reims	**SITA FD** 16 place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS-LA-DEFENSE Tél. 01 58 81 30 00 www.sita.fr	SITA FD	Déchets dangereux
SAINT-CYR-DES-GATS (85) Le Bois des Blettes	**SOLITOP/EMTA** Le Bois des Blettes 85410 SAINT-CYR-DES-GATS Tél. 02 51 00 18 54 solitop@sarpindustries.fr	SOLITOP/EMTA	Déchets dangereux en mélange, déchets de plomb, métaux lourds, REFIOM, cendres, résidus d'opérations chimiques, physiques et thermiques
TOURVILLE-LA-RIVIERE (76) Chemin Rural du Gal	**SERAF** Chemin Rural du Gal 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE Tél. 02 32 96 06 96 seraf@sarpindustries.fr	SERAF	Déchets dangereux en mélange, solides souillés par une substance dangereuse, déchets de plomb, métaux lourds, terres et boues de dragage polluées, REFIOM, cendres, résidus d'opérations chimiques, physiques et thermiques
VAIVRE-ET-MONTOILLE (70) Route de Pusey	**SITA FD** Route du Bois Mourlot 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE Tél. 03 84 97 15 30 sita-fd@sita.fr	SITA FD	Déchets de plomb, terres et boues de dragage polluées, REFIOM, cendres, résidus d'opérations chimiques et physiques, résidus d'opérations thermiques, amiante
VILLEPARISIS (77) Route de Courtry Lieu-dit La Colline d'Aulnay	**SITA FD** 16 place de l'Iris Tour CB 21 92040 PARIS-LA- DEFENSE Tél. 01 58 81 30 00 www.sita.fr	SITA FD	Déchets dangereux

Prestations spécifiques à certains déchets

Certains déchets ont des filières de traitement spécifiques. Voici quelques exemples de catégories de déchets parmi les plus courantes. Cette liste est bien sûr non exhaustive : elle évolue en fonction des nouvelles filières qui se mettent en place.

Aérosols

Les aérosols sont des emballages sous pression contenant des gaz propulseurs tels les HFC (hydrofluorocarbures). Les gaz fluorés sont des gaz persistants qui contribuent au réchauffement de la planète. Il est donc impératif d'assurer leur élimination au sein d'installations spécialisées.
Tout aérosol contenant encore du gaz propulseur ou du produit toxique ou dangereux (insecticide, lubrifiant, peinture, vernis, dégrippant, désodorisant...) est un déchet dangereux qui doit être traité dans une installation spécifique.
Les aérosols vides et sans pression résiduelle, dans la mesure où le contenu ne présente pas de danger pour l'homme et l'environnement, sont des déchets d'emballages non dangereux.

ARF
Z.C : Champagne-Ardenne
22 rue Jean Messager - BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr - www.arf.fr
Déchets admis : tout type d'aérosols
Nature des activités : collecte, traitement par valorisation matière

Bains d'imprimerie, fixateurs, révélateurs, radiographies

EST ARGENT
Z.C : Ardennes, Marne, Haute-Marne
Parc d'activités de Saint-Michel
88470 SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
Tél. 03 29 58 34 31
ea_contacts@sarpindustries.fr
www.sarpindustries.fr
Conventionné Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Déchets admis : radiographies, bains de développement
Nature des activités : collecte, traitement

REMONDIS FRANCE SAS
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Vallées
Avenue de Bruxelles
60110 AMBLAINVILLE
Tél. 03 44 22 43 35
contact@remondis.fr
www.remondis.fr
Déchets admis : bains photochimiques
Nature des activités : collecte, traitement

RHONE ALPES ARGENT
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Marinière - 22 rue Guttenberg
91070 BONDOUFLE
Tél. 01 60 86 44 04
contact@rhone-alpes-argent.fr
www.rhone-alpes-argent.fr
Déchets admis : déchets liquides et solides, issus du traitement de l'image, radiographies médicales et clichés industriels, déchets des imprimeries
Nature des activités : collecte

Boues de station d'épuration

Selon leur caractérisation physico-chimique, les boues de stations d'épuration (STEP) seront classées comme :
- non dangereuses ***Se reporter à l'onglet « Déchets non dangereux des professionnels » :***
  - épandage agricole.
  - compostage.
  - méthanisation
- dangereuses.

Si les boues industrielles contiennent des substances toxiques ou dangereuses, elles doivent être éliminées en installation de traitement collectif de déchets dangereux. ***Se reporter au chapitre « les installations de traitement physico-chimique ».***

► Cartouches et toners d'impression

3 grands types d'acteurs sont impliqués dans la collecte des cartouches et des toners d'impression :

- les fabricants de cartouche d'origine, qui proposent un service de retour par voie postale,
- les remanufactureurs de cartouches usagées, qui proposent notamment des points de collecte de proximité,
- les collecteurs spécialisés, soit une multitude d'acteurs de toute taille et plusieurs centaines d'entreprises et d'associations.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

ECO LASER SERVICE
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue de la Croix Havart
51220 HERMONVILLE
Tél. 03 26 61 53 89
ecolaserservice@orange.fr
Déchets admis : cartouches d'encre, toners d'impression
Nature des activités : collecte

COLLECTORS
Z.C : Champagne-Ardenne
470 Rue de la Cornaillère,
45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
Tél. 02 38 49 17 13
www.collectors.fr
Déchets admis : cartouches d'encre, toners d'impression
Nature des activités : collecte, tri, traitement

► Déchets amiantés

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux, même lorsque l'amiante est liée à des matériaux inertes.

Les opérations de retrait des déchets contenant de l'amiante sont des opérations de désamiantage qui doivent être réalisées par des entreprises certifiées. A l'heure actuelle, en France, seuls trois organismes de certification sont accrédités par le COFRAC : Qualibat, AFNOR Certification et GLOBAL Certification.
Les liens respectifs pour accéder aux listes des entreprises certifiées sont accessibles sur le site de la Fédération Française du Bâtiment :
http://www.amiante.ffbatiment.fr/amiante/technique/certification-des-entreprises/comment-trouver-une-entreprise-certifiee-.html
Un bordereau de suivi de déchets d'amiante (BSDA, cerfa 11861) doit obligatoirement accompagner le transport des déchets contenant de l'amiante.

Pour leur traitement les déchets d'amiante peuvent être classés dans les 3 catégories suivantes :

- **déchets d'amiante liée à des matériaux inertes**
  Exemples : cloisons, plaques déconstruites, briques réfractaires, panneaux d'isolation, dalles vinyle amiante, produits bitumineux contenant de l'amiante, feuilles d'étanchéité de toitures…
- **déchets de terres amiantifères**
  Ils sont constitués de déchets de matériaux géologiques naturels excavés contenant naturellement de l'amiante.
  Les terres polluées par l'amiante issues d'anciens sites industriels ou de bâtiments sinistrés ne sont pas considérées comme des déchets de terres amiantifères naturelles.

L'arrêté du 12 mars 2012 définit les conditions dans lesquelles les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et les déchets de terres amiantifères peuvent être admis en installation de stockage de déchets non dangereux.

- **déchets contenant de l'amiante libre**

  Ils peuvent être classés en 3 catégories :
  - déchets dont les fibres sont dispersibles sous l'effet de chocs ou de vibrations,
  - déchets de matériels et d'équipements (filtres usagés d'extracteurs ou d'aspirateurs, équipements de protection individuelle, tresses, bourrelets et textiles en amiante, amiante en feuilles ou en plaques, enduits, mortiers et plâtres, résidus de peinture…),
  - poussières et débris provenant des chantiers de retrait de matériaux contenant de l'amiante.

Ces déchets doivent être uniquement dirigés vers des installations de stockage de déchets dangereux ou vers des centres d'inertage (vitrification…).

INERTAM
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Cantegrit
BP 23
40110 MORCENX
Tél. 05 58 04 17 49
amiante@inertam.com
Déchets admis : tout type de déchets amiantés
Nature des activités : collecte, vitrification

► Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont :
- des déchets de diagnostic, de suivi et de traitement en médecine humaine,
- des matériaux médicaux (aiguilles, seringues, scalpels, etc…),
- des produits sanguins (poches de sang, de drainage ou d'irrigation),
- des déchets anatomiques humains non aisément identifiables.

Les déchets contaminés doivent être conditionnés dans des récipients étanches, puis éliminés par incinération ou décontamination. Les déchets radioactifs font l'objet d'une réglementation particulière. ***Se reporter au chapitre « déchets radioactifs ».***
Les déchets chimiques sont assimilés à des déchets dangereux et nécessitent d'être éliminés dans des installations spécialisées.

COSMOLYS ASSOCIATION
Z.C : Champagne-Ardenne
ZA des Marlières
Rue des Marlières
59710 AVELIN
Tél. 03 28 55 32 55
cosmolys@cosmolys.com
www.cosmolys.com
Déchets admis : DASRI, déchets hospitaliers
Nature des activités : collecte, stérilisation par micro-onde, collecte également les médicaments et emballages, les archives confidentielles, les déchets chimiques liquides de laboratoire (y compris solvants), les déchets mercuriels, les matériaux souillés, les pièces anatomiques identifiables

HOSPI.D
Z.C : Champagne-Ardenne
2B rue du Docteur Schweitzer
57130 ARS-SUR-MOSELLE
Tél. 03 87 30 97 76
contact@dechets-medicaux.fr
www.dechets-medicaux.fr
Déchets admis : DASRI
Nature des activités : collecte, fourniture d'emballages spécifiques

NANCY ENERGIE
Z.C : Champagne-Ardenne
Centre de valorisation des déchets de Ludres
Zone industrielle
54710 LUDRES
Tél. 03 83 26 50 60
nancyenergie@dalkia.com
www.nancyenergie.fr
Déchets admis : DASRI
Nature des activités : incinération

SERVICE ACTION SANTE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
ZI de la Marinière
5 rue Gutenberg
Bâtiment B
91070 BONDOUFLE
Tél: 01 64 97 68 50
service.action.sante@wanadoo.fr
www.serviceactionsante.fr
Déchets admis : DASRI, amalgames dentaires, déchets chimiques de laboratoires, écoles et pharmacies
Nature des activités : collecte

SITA NORD EST – MEDISITA
Z.C : Champagne-Ardenne
Agence Santé
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 87 80 90
medisita51@sita.fr
www.sita.fr
Déchets admis : DASRI, déchets hospitaliers
Nature des activités : collecte, fourniture d'emballages spécifiques

SODICOME
Z.C : Champagne-Ardenne
ZA du Gripail
BP 10015
35590 SAINT-GILLES
Tél. 02 99 64 82 64
infos@sodicome.com
www.sodicome.fr
Déchets admis : DASRI des professionnels de santé
Nature des activités : collecte et désinfection des DASRI, collecte des amalgames dentaires

TREDI SALAISE
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Portuaire de Salaise-sur-Sanne
38556 SAINT-MAURICE-L'EXIL cedex
Tél. 04 74 86 10 83
accueilsalaise@tredi.groupe-seche.com
www.groupe-seche.com
Déchets admis : déchets hospitaliers, DASRI
Nature des activités : incinération

TREDI STRASBOURG
Z.C : Champagne-Ardenne
74 quai Jacoutot
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 45 53 50
basculestrasbourg@tredi.groupe-seche.com
www.groupe-seche.com
Déchets admis : déchets hospitaliers, DASRI
Nature des activités : incinération

▶ Déchets de laboratoire

Les déchets de laboratoire sont générés par :
- les laboratoires privés, les laboratoires internes aux entreprises,
- les établissements d'enseignement et les centres de recherche...

Les déchets de laboratoire présentent un risque non seulement pour les personnes (produits périmés, toxicité sous-estimée ou négligée), mais également pour l'environnement (rejetés dans le réseau, même en faible quantité, ils peuvent perturber le bon fonctionnement de la station d'épuration et par conséquent, avoir un impact néfaste sur le milieu naturel).

Des entreprises se sont spécialisées dans la collecte de ces déchets et mettent à disposition des bonbonnes spécifiques par type de produit.
Ces bonbonnes sont ensuite collectées régulièrement et dirigées vers une installation de traitement spécialisée.

SITA NORD EST – MEDISITA
Z.C : Champagne-Ardenne
Agence Santé
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 87 80 90
medisita51@sita.fr
www.sita.fr
Déchets admis : effluents de laboratoires, produits chimiques
Nature des activités : collecte, regroupement

▶ Déchets d'équipements électriques et électroniques des professionnels (DEEE des professionnels)

Les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) générés par les professionnels sont des déchets dangereux compte tenu des substances qui les composent.

Les DEEE sont classés jusqu'au 14 août 2018, en **11 catégories et sous-catégories de déchets** (Code de l'environnement - article R543 –172) :

1. Gros appareils ménagers (1A : équipements d'échange thermique ; 1B : autres gros appareils ménagers)
2. Petits appareils ménagers
3. Equipements informatiques et de télécommunication (3A : écrans de surface > 100 cm^2 ; 3B : autres équipements)
4. Matériel grand public (4A : idem 3A ; 4B : idem 3B)
5. Matériel d'éclairage - hors domestique et ampoules à filaments
6. Outils électriques et électroniques
7. Jouets, équipements de loisirs et de sport
8. Dispositifs médicaux - hors produits implantés ou infectés
9. Instruments de surveillance ou de contrôle
10. Distributeurs automatiques
11. Panneaux photovoltaïques

Les équipements mis sur le marché depuis le 13/08/2005 sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Dans ce cas, les producteurs sont responsables de leur fin de vie.

Les professionnels qui génèrent les déchets se voient alors proposer l'une des filières suivantes :
- système individuel de collecte et de traitement mis en place par le producteur lui-même.
- éco-organisme agréé pour la collecte et le traitement de ces équipements.

Depuis le 1er janvier 2016, 3 éco-organismes sont agréés :
- Eco-systèmes pour les catégories de déchets spécifiques 1, 2, 6, 9 et 10
- Ecologic SAS, pour les catégories 1 à 4, 6, 7 et 10
- Récylum pour les catégories 5, 6, 8 et 9.

Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

Les nouveaux agréments des éco-organismes sont prononcés en 2016.

Pour les EEE professionnels mis sur le marché avant le 13/08/2005, les détenteurs sont responsables de la fin de vie de ces équipements, sauf en cas de remplacement par un nouvel équipement équivalent (reprise par le fournisseur).

APR2
Z.C : Champagne-Ardenne
Village d'Entreprise
ZI RN 13
78270 BONNIERES-SUR-SEINE
Tél. 01 30 98 58 20
apr2@proreseaux.com
www.proreseaux.com
Déchets admis : matériels informatiques principalement, distributeurs de billet, traceurs…
Nature des activités : collecte, démantèlement, valorisation des plastiques (tri, broyage en vue de valorisation matière ou compoundage, préparation pour extrusion)

ARCAVI
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf dispositifs médicaux, instruments de surveillance et de contrôle, distributeurs automatiques, panneaux photovoltaïques
Nature des activités : regroupement

ARTEMISE
Z.C : Champagne-Ardenne
1 ZAE des Joncs
10160 VULAINES
Tél. 03 25 45 41 75
contact@artemise-recyclage.com
www.artemise-recyclage.com
Déchets admis : sources lumineuses (lampes, tubes fluorescents, lampes de rétro-éclairage)
Nature des activités : collecte et recyclage

BELL'OCCAS
Z.C : Ardennes
19 route de Rocroi
Lieu-dit : Mon Idée
08260 AUVILLERS-LES-FORGES
Tél. 03 24 54 57 34
bell.occas@coopelis.fr
Déchets admis : DEEE
Nature des activités : collecte, regroupement, réparation en vue de vente dans les 3 magasins ardennais

CORNEC
Z.C : Champagne-Ardenne
18 rue Jacquard
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Tél. 01 64 02 29 10
contact@cornec.fr
www.cornec.fr
Déchets admis : petits appareils ménagers, écrans, gros appareils ménagers hors froid
Nature des activités : collecte, démantèlement, tri en vue de valorisation matière

DEFABNORD
Z.C : Champagne-Ardenne
70 rue de Bradford
59200 TOURCOING
Tél. 03 20 94 38 04
contact@defabnord.fr
www.defabnord.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf froid
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : DEEE de catégorie 1B*
Nature des activités : collecte, regroupement

ECO LASER SERVICE
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue de la Croix Havart
51220 HERMONVILLE
Tél. 03 26 61 53 89
ecolaserservice@orange.fr
Déchets admis : DEEE de catégories 3A, 3B et 5 (écrans, PC, imprimantes, câbles, néons…)*
Nature des activités : collecte, regroupement

ENVIE 2E CHAMPARDENNAISE
Z.C : Marne
255 rue de Courcelles
51100 REIMS
Tél. 03 26 07 40 35
envie.reims@orange.fr
Déchets admis : tout DEEE (sauf distributeurs automatiques et panneaux photovoltaïques)
Nature des activités : collecte, regroupement, réparation, revente d'équipements électroménagers et informatiques

ENVIE 2E NORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 boulevard Thomson
59810 LESQUIN
Tél. 03 20 30 76 16
envie2e@groupevitaminet.com
www.envie2enord.com
Déchets admis : tout DEEE (prétraitement nécessaire pour les DEEE provenant du milieu médical)
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement, broyage

ESAT DE SEZANNE
Z.C : Marne
ZI rue d'Orléans
51120 SEZANNE
Tél. 03 26 80 63 12
deee@esatsezanne.com
www.esatsezanne.com
Déchets admis : téléviseurs, matériels informatiques et de téléphonie (en petite quantité)
Nature des activités : collecte, démantèlement et tri

EVN SERVICES
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Petit Parc
02220 BRAINE
Tél. 03 23 53 80 95
www.evn-services.fr
Déchets admis : tout DEEE hors froid
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

GALLOO FRANCE SA
Z.C : Champagne-Ardenne
Première Avenue
Port fluvial
59250 HALLUIN
Tél. 03 20 23 91 49
info@galloo.com
www.galloo.com
Déchets admis : tout DEEE sauf les gros appareils ménagers Froid
Nature des activités : regroupement, démantèlement, broyage

LOXY
Z.C : Champagne-Ardenne
17 rue Antoine Balard
Parc d'activité du vert Galant – Saint-Ouen l'Aumône
95041 CERGY-PONTOISE cedex
Tél. 01 30 30 40 21
info-service@loxy.fr
www.loxy.fr
Déchets admis : tout DEEE
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

MS RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
59 avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Tél. 06 51 52 74 94
contact@msrecyclage.fr
www.msrecyclage.fr
Déchets admis : matériels informatiques principalement, matériels électroniques et de téléphonie
Nature des activités : reconditionnement, revente ou des dons, démantèlement des produits non réparables

* voir p106 « les catégories de déchets »

NG 52 RECUP
Z.C : Haute-Marne
22 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 94 23
contact@ng52recup.fr
Déchets admis : gros appareils ménagers, autres équipements informatiques, matériels d'éclairage, outils électriques et électroniques, jouets, équipements de loisirs et de sport, dispositifs médicaux, distributeurs automatiques
Nature des activités : regroupement, démantèlement

PAPREC D3E
Z.C : Champagne-Ardenne
11 route de Moncel
54170 COLOMBEY-LES-BELLES
Tél. 03 83 52 60 80
www.paprec.com
Déchets admis : tout type de matériels informatiques, électriques, électroniques et sources lumineuses
Nature des activités : collecte, démantèlement en vue de valorisation matière des composants

RECYCL'+NEGOCE
Z.C : Champagne-Ardenne
1-2 Parc d'activité Langres Nord Rolampont
52260 ROLAMPONT
Tél. 03 25 84 85 96
recyclplus.negoce@gmail.com
www.recyclplusnegoce.com
Déchets admis : tout DEEE (sauf gros appareils ménagers et matériels d'éclairage)
Nature des activités : collecte, regroupement, réemploi, réparation, démantèlement, broyage

RECYCLE TA PLANETE
Z.C : Aube
3 rue des Marais
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 66 50 50 84
recycletaplanete@gmail.com
www.recycletaplanete.org
Déchets admis : matériel informatique
Nature des activités : collecte en vue d'un recyclage

REMONDIS ELECTRORECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
ZAC des Marots - BP3
10800 SAINT-THIBAULT
Tél. 03 25 41 62 62
www.remondis-electrorecycling.de
Déchets admis : écrans, gros électroménagers froid et petits appareils en mélange
Nature des activités : collecte, démantèlement, broyage en vue d'une valorisation

SARL REGAIN ECOPLAST
Z.C : Champagne-Ardenne
64 quai de Loire
58600 FOURCHAMBAULT
Tél. 03 86 58 95 18
ecoplast.em@wanadoo.fr
Déchets admis : tout DEEE sauf panneaux photovoltaïques
Nature des activités : regroupement, traitement, valorisation matière

VD3E
Z.C : Champagne-Ardenne
25 rue de Villouxel
88350 LIFFOL-LE-GRAND
Tél. 03 29 94 33 95
sarlvd3e@gmail.com
www.vd3e.e-monsite.com
Déchets admis : tout DEEE
Nature des activités : collecte, regroupement, démantèlement

► Déchets mercuriels

Les déchets mercuriels peuvent être des amalgames dentaires, des thermomètres médicaux, des baromètres cassés, des déchets de laboratoire, etc…

HG INDUSTRIES
Z.C : Champagne-Ardenne
ZA Les Randonnays
72210 VOIVRES-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 88 52 15
hgindustries@orange.fr
Déchets admis : déchets contenant du mercure (piles boutons, thermomètres, amalgames dentaires...)
Nature des activités : regroupement, traitement par distillation sous vide

Déchets phytopharmaceutiques

Les produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides…) sont des produits toxiques présentant des risques pour la santé et le milieu naturel.

Il existe **2 catégories de déchets** liés à leur utilisation :

- **les Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU)**
  Ce sont les produits devenus inutilisables, périmés, souillés, interdits d'usage par la réglementation, non identifiables (étiquette endommagée).
  Ces déchets dangereux doivent être éliminés dans des centres d'incinération.

- **les Emballages Vides des Produits Phytosanitaires (EVPP)**
  Ces emballages peuvent être éliminés selon les mêmes voies que les déchets non dangereux, sous réserve que les eaux de rinçage soient récupérées en vue de leur traitement dans des installations appropriées.
  Dans le cas contraire, ils sont considérés comme des déchets dangereux.

Les associations professionnelles représentant les sociétés de produits phytopharmaceutiques et les distributeurs ont créé conjointement le 4 Juillet 2001 la structure ADIVALOR.
ADIVALOR est une structure opérationnelle chargée de coordonner l'organisation, la collecte et le traitement des déchets issus de l'activité phytosanitaire. Elle assure la sensibilisation et la communication auprès des différents acteurs concernés. Cette filière REP est basée sur un accord volontaire.
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

ADIVALOR
Le CAT SUD
68 cours Albert Thomas
69371 LYON cedex 08
Tél. 04 72 68 93 80
info@adivalor.fr
www.adivalor.fr

ECO-FOX
Z.C : Aube, Marne
7 rue de l'Egalité
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 06 07 14 47 92
contact.ecofox@gmail.com
www.ecofox.fr
Déchets admis : eaux de rinçage de pulvérisateurs agricoles/viticoles
Nature des activités : collecte et traitement

Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs se définissent comme toute matière radioactive (sous forme liquide, solide ou gazeuse) dont il n'est pas prévu d'utilisation ultérieure, mais dont la radioactivité est telle qu'une dispersion dans le milieu naturel constituerait un danger.

L'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs) a pour mission principale la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France.
Elle assure notamment le contrôle, le traitement et le stockage de ces déchets.

Le champ de compétences de **l'IRSN** couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants utilisés dans l'industrie, la médecine ou encore les rayonnements naturels. L'IRSN assure entre autres la gestion de l'inventaire national des sources de rayonnements ionisants à l'aide du Système Informatique de Gestion de l'Inventaire des Sources radioactives (SIGIS). Cet inventaire national centralise les autorisations délivrées par les différentes autorités compétentes en matière de sources radioactives (ASN, préfectures, DSND,...) et les mouvements de sources sur le territoire français (acquisition, cession, exportation, importation, reprise, remplacement…).

ANDRA (AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS)
1/7 rue Jean Monnet
Parc de la Croix-Blanche
92298 CHATENAY-MALABRY cedex
Tél. 01 46 11 80 00
webcom@andra.fr
www.andra.fr

IRSN (INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE)
31 rue de l'Ecluse
BP 40035
78116 LE VESINET cedex
Tél. 01 30 15 52 00
www.irsn.fr

Déchets souillés

Les déchets ou les emballages souillés par des produits toxiques ou dangereux pour l'environnement sont des déchets dangereux qu'il convient d'éliminer soit par incinération dans une installation de traitement spécifique soit par mise en installation de stockage de déchets dangereux.
Ces déchets peuvent être acceptés dans des centres de regroupement de déchets pour être ensuite orientés vers les filières de traitement.
Se reporter au chapitre « Déchets dangereux des professionnels / Collecte, regroupement, prétaitement / Les installations de regroupement et/ou de prétraitement ».

A noter : pour limiter la production de déchets souillés, certaines entreprises proposent la location de chiffons d'essuyage. Après utilisation, ces derniers sont récupérés pour être lavés et remis en service.

COMPAS
74 rue Vernouillet , BP 12
51871 REIMS cedex 3
Tél. 03 26 85 20 84
info@compas-alain.fr
www.compas-alain.fr
Nature des activités : distribution de chiffons d'essuyage industriel, fabriqués à partir de textiles usagés pré-triés et préparés

DRUCK CHEMIE
39 route Bretten
68780 SOPPE-LE-BAS
Tél. 03 89 26 90 00
dc-france@druckchemie.com
www.druckchemie.com
Nature des activités : fourniture de chiffons d'essuyage réutilisables

INITIAL BTB
16 route de Cornimont
88250 LA BRESSE
Tél. 03 29 25 50 44
www.rentokil-initial.com
Nature des activités : location et vente de chiffons d'essuyage et de gants réutilisables, traitement et rénovation de chiffons d'essuyage et de gants souillés

MEWA SARL
ZA Les Petits Vernats
Rue Hermann Gebauer
03000 AVERMES
Tél. 04 70 35 34 01
service7001@mewa.fr
www.mewa.fr
Nature des activités : fourniture de lavettes et tapis réutilisables et services associés (collecte, traitement…)

SAFETY KLEEN FRANCE
65 avenue Jean Mermoz
93120 LA COURNEUVE
Tél. 01 48 38 71 71
skfrance@sk-europe.com
www.safetykleen.fr
Nature des activités : fourniture de fontaines de nettoyage (à base de solvants ou diluants, lessivielle, biologique, ultrason) et services associés (entretien, collecte des déchets…)

Fluides frigorigènes, gaz fluorés et halogénés

Les fluides frigorigènes, les gaz fluorés ou halogénés sont des substances utilisées dans les systèmes de refroidissement (réfrigération, climatisation et extinction) en raison de leurs propriétés thermodynamiques.

Il existe plusieurs catégories de fluides frigorigènes qui diffèrent par leur composition chimique. Les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les hydro-fluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) font l'objet d'une réglementation spécifique (articles R543-75 à R543-123 du Code de l'environnement) compte-tenu de leurs effets nocifs sur l'environnement (appauvrissement de la couche d'ozone, puissants gaz à effet de serre).
Toute manipulation de fluide frigorigène impose de faire appel à des opérateurs disposant d'attestations de capacité, délivrées par des organismes agréés.
La liste des organismes agréés pour délivrer l'attestation de capacité aux opérateurs est consultable, sur le site du ministère en charge du développement durable **www.developpement-durable.gouv.fr/Les-organismes-agrees-pour.html**
Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet « Filières REP ».***

CLIMALIFE
Dehon service SA
26 avenue du Petit Parc
94683 VINCENNES cedex
Tél. 01 43 98 75 00
climalife.fr@climalife-dehon.com
www.climalife.dehon.fr
Déchets admis : fluides frigorigènes fluorés (CFC, HCFC, HFC), fluides frigorigènes ammoniac
Nature des activités : régénération, valorisation en alcali

► Huiles usagées et lubrifiants

La collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés par le Code de l'environnement (articles R543–3 à R543–15).

Les huiles usagées concernées sont les huiles minérales ou synthétiques qui, inaptes après usage à l'emploi auquel elles étaient destinées comme huiles neuves, peuvent être réutilisées soit comme matière première, soit comme combustible industriel.

On distingue deux catégories principales d'huiles usagées :

- **les huiles claires**
  Elles correspondent principalement à 3 catégories d'huiles : hydraulique, turbine, isolante.
  Réputées peu chargées en impuretés, elles sont appropriées à la régénération matière.
- **les huiles noires**
  Elles comprennent les huiles moteurs usagées et certaines huiles industrielles utilisées par exemple pour la trempe des métaux ou comme fluides caloporteurs. Les huiles usagées sont fortement dégradées et contaminées : elles peuvent donc être difficilement régénérées. Elles font l'objet d'une incinération en cimenterie.

LA COLLECTE

L'activité de regroupement, de collecte ou de transport de lots d'huiles usagées est assurée par les ramasseurs d'huiles usagées. Ces ramasseurs sont agréés par la préfecture, pour une durée maximum de 5 ans.
Les ramasseurs agréés sont responsables de la collecte de toutes les huiles usagées produites dans la zone pour laquelle ils ont reçu un agrément. Ils doivent procéder dans un délai de 15 jours et gratuitement à l'enlèvement de tout lot d'huiles usagées d'un volume supérieur à 600 litres qui leur est proposé.

Liste des ramasseurs agréés disponible sur **www.sinoe.org** ***rubrique Déchets dangereux / huiles usagées***

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

ARF
Z.C : Champagne-Ardenne
22 rue Jean Messager - BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr - www.arf.fr
Déchets admis : huiles noires, huiles claires, huiles de trempe, huiles caloportrices
Nature des activités : régénération pour les huiles noires et claires, traitement par filtration, déshydratation pour les huiles de trempe et les huiles caloportrices

CHIMIREC EST
Z.C : Haute-Marne
ZI La Haie Sorette
54450 DOMJEVIN
Tél. 03 83 76 19 80
chimirec-est@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Déchets admis : huiles usagées
Nature des activités : collecteur agréé pour la Haute-Marne

CHIMIREC PPM
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI Pièce de Marais
37500 LA ROCHE-CLERMAULT
Tél. 02 47 95 81 40
ppm@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Déchets admis : huiles claires, liquides de refroidissement
Nature des activités : régénération

CHIMIREC-VALRECOISE
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Route industrielle - ZI Sud
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
Tél. 02 47 95 81 40
chimirec-valrecoise@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Déchets admis : huiles usagées
Nature des activités : collecteur agréé pour les Ardennes, la Marne et l'Aube

CILA (Compagnie Industrielle des Lubrifiants d'Aulnoye)
Z.C : Champagne-Ardenne
39 rue Voltaire
59620 AULNOYES-AYMERIES
Tél. 03 27 67 30 74
contact@cila.fr
www.cila.fr
Déchets admis : huiles claires
Nature des activités : régénération

COMPAGNIE FRANCAISE ECOHUILE
Z.C : Champagne-Ardenne
Avenue du Port Jérôme
76170 LILLEBONNE
Tél. 02 35 39 58 47
contact@ecohuile.com
www.aurea-france.com
Déchets admis : huiles noires
Nature des activités : régénération

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : huiles usagées
Nature des activités : collecteur agréé pour l'Aube

ETS GRANDIDIER
Z.C : Aube, Haute-Marne
1 route de Moriville
88330 REHAINCOURT
Tél. 03 29 65 56 12
etsgrandidier@orange.fr
www.ets-grandidier.com
Déchets admis : huiles usagées
Nature des activités : collecteur agréé pour l'Aube et la Haute-Marne

REMONDIS FRANCE SAS
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
ZAC des Vallées
Avenue de Bruxelles
60110 AMBLAINVILLE
Tél. 03 44 22 43 35
contact@remondis.fr
www.remondis.fr
Déchets admis : huiles usagées
Nature des activités : collecteur agréé pour les Ardennes, l'Aube et la Marne

ROHRBACHER
Z.C : Marne, Haute-Marne
36 avenue du Maréchal Joffre
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 51 78 25
www.ets-rohrbacher.fr
Déchets admis : huiles claires, huiles noires
Nature des activités : collecteur agréé pour la Marne et la Haute-Marne

SCORI HERSIN
Z.C : Champagne-Ardenne
Agence Nord-Est
Carrière de Loisne
BP 15
62620 BARLIN
Tél. 03 21 63 19 90
www.sita.fr
Déchets admis : huiles noires et huiles claires usagées
Nature des activités : valorisation par incorporation dans le procédé de préparation du Combustible Liquide de Substitution utilisé en cimenteries

SEVIA
Z.C : Ardennes, Marne
ZI de la Motte au Bois
62440 HARNES
Tél. 03 21 49 64 30
sevia.lens@veolia.com
www.sevia.fr
Déchets admis : huiles usagées noires et claires
Nature des activités : collecteur agréé pour les Ardennes et la Marne

SEVIA - VEOLIA
Z.C : Aube, Haute-Marne
Agence de Longvic
5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél. 03 80 32 03 50
sevia.dijon@veolia-proprete.fr
www.sevia.fr
Déchets admis : huiles usagées noires et claires, huiles solubles
Nature des activités : régénération

► Matières issues de séparateurs d'hydrocarbures et de graisses

Les matières issues de séparateurs d'hydrocarbures et de graisses sont généralement dénommées boues.
Les boues désignent un résidu organique ou minéral, solide, liquide ou pâteux.
Une boue est caractérisée par son aspect, mais spécifiquement, c'est son origine complétée par sa caractérisation physico-chimique qui déterminera sa filière de traitement.

ASSAINISSEMENT MARNAIS
Z.C : Marne
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr
Déchets admis : matières de vidange et boues de curage
Nature des activités : collecte

ASSAINISSEMENT TALIO VIDANGE
Z.C : 50 km autour de Montmirail
23 avenue de l'Europe
51310 COURGIVAUX
Tél. 03 26 42 84 89
atv-talio@orange.fr
www.taliovidange.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, bacs à graisse
Nature des activités : collecte

CASTEL ASSAINISSEMENT
Z.C : Haute-Marne
2 rue de Bourgogne
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél. 06 81 70 72 74
castel.assainissement@orange.fr
www.castel-assainissement.net
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : collecte

CHAMPAGNE ASSAINISSEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@champagne-assainissement.fr
www.champagne-assainissement.fr
Déchets admis : boues de station d'épuration, matières de vidange, boues de curage, matières de débourbeurs-déshuileurs, bacs à graisse
Nature des activités : collecte

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : boues de débourbeurs-déshuileurs
Nature des activités : collecte, entretien

ECOPUR
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI du Petit Parc, 78920 ECQUEVILLY
Tél. 01 39 29 04 70
ecopur@veolia.com
Déchets admis : matières de vidange, sables de curage, matières hydrocarburées
Nature des activités : traitement spécifique des matières de vidange avec réutilisation des sables en BTP, stockage et traitement des matières hydrocarburées

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage
Nature des activités : collecte

JEAN GUENEAU & CIE
Z.C : 50 km autour de Saint-Memmie
29 rue Anatole Baudiet
51470 SAINT-MEMMIE
Tél. 03 26 68 10 91
jgueneau@wanadoo.fr
www.jgueneau.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte, valorisation des sables contenus dans les boues

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 29 00
ose-stquentin.clients@ortec.fr
www.ortec.fr
Déchets admis : boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : collecte, traitement, nettoyage industriel

SA FLAMME ASSAINISSEMENT
Z.C : Ardennes, Marne
1 bis rue Jean Jaurès
08160 NOUVION-SUR-MEUSE
Tél. 03 24 54 02 31
assainissement@flamme.fr
Déchets admis : boues de débourbeurs-déshuileurs, produits chimiques,
Nature des activités : nettoyage industriel (entretien, pompage…)

SAM ETS CARVALLO
Z.C : Aube
11 chemin du Tertre
10600 PAYNS
Tél. 03 25 46 81 73
www.sam-assainissement.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de station d'épuration
Nature des activités : collecte

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
4A impasse A. Lumière
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 78 13 96
www.sanest.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SANEST
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 05 35
www.sanest.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SARL VIDANGES CHAMPAGNE BOURGOGNE
Z.C : Aube, Marne
3 grande Rue
10130 COURSAN-EN-OTHE
Tel. 03 25 42 00 72
vidange.champagne.bourgogne@gmail.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Villers-Semeuse
27 rue du Château
08000 VILLERS-SEMEUSE
Tél. 03 24 54 65 64
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SANEST
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 04 82 62
www.sanest.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Mardeuil
4 et 6 rue de la Noue Saint Nicolas
51530 MARDEUIL
Tél. 03 26 55 61 61
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SANEST
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Favarde
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 09 13
www.sanest.fr
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

SOGESSAE
Z.C : Ardennes, Marne
Agence de Reims
48 rue du Val Clair
ZI de la Pompelle, BP 6
51683 REIMS cedex
Tél. 03 26 85 98 50
sogessae@sogessae.com
www.sogessae.com
Déchets admis : matières de vidange, boues de curage, boues de débourbeurs-déshuileurs, boues de bacs à graisse
Nature des activités : entretien, collecte

▶ PCB

Les polychlorobiphényles et les polychloroterphényles (PCB) sont plus souvent connus sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel, mais également sous d'autres noms commerciaux.
Leur stabilité chimique et leur ininflammabilité ont conduit à utiliser ces produits principalement comme fluides diélectriques (huile) dans les transformateurs et les condensateurs, dans certains radiateurs ou autres équipements électriques.

Ils ont été largement utilisés comme lubrifiants dans les turbines et les pompes, dans la formation des huiles de coupe pour le traitement du métal, les soudures, les adhésifs, les peintures et les papiers autocopiants sans carbone.

La vente et l'acquisition de PCB ou d'appareils contenant des PCB ainsi que la mise sur le marché de tels appareils neufs sont interdites en France (articles R543-17 et suivants du Code de l'environnement) depuis 1994.

Un plan d'élimination national des PCB a fixé au 31 décembre 2010 l'échéance finale d'élimination de ces appareils. Depuis cette date, il est interdit de détenir des appareils dont le fluide contient plus de 500 ppm de PCB.

La réglementation prévoit une seconde phase de décontamination et d'élimination des appareils (articles R543-17 et suivants du Code de l'environnement modifiés par le décret du 10 avril 2013). Ainsi, il sera interdit de détenir des appareils contenant des PCB (dont la teneur est supérieure à 50 ppm de PCB) à partir :

- du 1er janvier 2017 si l'appareil a été fabriqué avant le 1er janvier 1976.
- du 1er janvier 2020 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1976 et avant le 1er janvier 1981.
- du 1er janvier 2023 si l'appareil a été fabriqué à partir du 1er janvier 1981.

Pour les détenteurs d'appareils possédant plus de 150 appareils dont le fluide contient des PCB, il est possible de demander à organiser la décontamination ou l'élimination selon un échéancier différent.

APROCHIM
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Promenade - BP 13
53290 GREZ-EN-BOUERE
Tél. 02 43 09 14 50
contact@aprochim.fr - www.chimirec.fr
Déchets admis : tout produit ou matière souillé par des PCB (terres, métaux, huiles…)
Nature des activités : collecte, décontamination de matériaux souillés par du PCB, traitement des huiles usagées souillées au PCB

TREDI SAINT-VULBAS
Z.C : Champagne-Ardenne
Parc industriel de la Plaine de l'Ain
BP 55 Saint-Vulbas
01152 LAGNIEU cedex
Tél. 04 74 46 22 00
www.groupe-seche.com
Déchets admis : condensateurs PCB, transformateurs PCB
Nature des activités : décontamination, traitement des huiles souillées par les PCB

TSV
Z.C : Champagne-Ardenne
225 avenue Francis de Pressensé
69200 VENISSIEUX
Tél. 04 72 78 19 00
contact@tsv-transfo.com
www.tsv-transfo.com
Nature des activités : épuration de fluides diélectriques, décontamination de matériaux souillés par du PCB, traitement des huiles usagées souillées au PCB

▶ Piles, accumulateurs et batteries

Est considérée comme pile ou accumulateur (PA), toute source d'énergie électrique obtenue par transformation directe d'énergie chimique, constituée d'un ou plusieurs éléments primaires (non rechargeables) ou d'un ou plusieurs éléments secondaires (rechargeables).
Les PA couverts par la réglementation sont tous les types de piles et d'accumulateurs, quels que soient leur forme, leur volume, leur poids, leurs matériaux constitutifs ou leurs utilisations.

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). ***Se reporter à l'onglet «Filières REP».***

DEFABNORD
Z.C : Champagne-Ardenne
70 rue de Bradford
59200 TOURCOING
Tél. 03 20 94 38 04
contact@defabnord.fr
www.defabnord.fr
Déchets admis : piles, accumulateurs, batteries
Nature des activités : collecte

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises
BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Déchets admis : batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Déchets admis : batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

ECO LASER SERVICE
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue de la Croix Havart
51220 HERMONVILLE
Tél. 03 26 61 53 89
ecolaserservice@orange.fr
Déchets admis : piles, accumulateurs, batteries
Nature des activités : collecte, regroupement

EURO DIEUZE INDUSTRIE
Z.C : Champagne-Ardenne
24 rue Roger Husson
Parc d'activités
57260 DIEUZE
Tél. 03 87 86 81 77
eurodieuze@sarpindustries.fr
Déchets admis : piles, accumulateurs, batteries
Nature des activités : traitement et valorisation matière

METAL BLANC
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Pasteur
08230 BOURG-FIDELE
Tél. 03 24 53 67 00
www.metalblanc.fr
Déchets admis : batteries
Nature des activités : traitement et valorisation matière

RECUPYL
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue de la Métallurgie
38420 DOMENE
Tél. 04 76 77 43 97
contactinfo@recupyl.com
www.recupyl.fr
Déchets admis : accumulateurs lithium-ion, batteries lithium-ion de véhicules électriques
Nature des activités : traitement physico-chimique, valorisation matière

RECYLEX SA
Z.C : Champagne-Ardenne
20 rue des Prés
59161 ESCAUDOEUVRES
Tél. 03 27 72 70 02
www.recylex.fr
Déchets admis : accumulateurs, batteries
Nature des activités : traitement et valorisation matière

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Déchets admis : batteries au plomb
Nature des activités : dépôt sur site possible

STCM
11 route de Pithiviers
45480 BAZOCHE-LES-GALLERANDES
Tél. 02 38 34 52 50
www.stc-metaux.com
Déchets admis : batteries et produits contenant du plomb
Nature des activités : traitement et valorisation matière

▶ Solvants usés

Les solvants sont régénérables s'ils contiennent moins de 30% d'impuretés. Dans le cas contraire, ils doivent être incinérés dans des installations d'élimination de déchets dangereux.
Quel que soit le mode de traitement retenu, il est indispensable de ne pas mélanger les solvants halogénés et les solvants non halogénés, le mélange pouvant compromettre la régénération et augmenter le coût du traitement.

En raison de leur volatilité, les solvants sont très souvent identifiés comme des composés organiques volatils (COV).

Des **produits bio-sourcés peuvent se substituer** à des solvants produits à partir de produits pétroliers.
Consulter l'Agrobiobase développée par le Pôle de Compétitivité Industries & Agro-Ressources (Pôle IAR) :
www.agrobiobase.com

CMS HIGH TECH
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI de la Trinodinière
28480 LUIGNY
Tél. 02 37 29 47 68
cms@cms-high-tech.fr
www.cms-high-tech.fr
Déchets admis : solvants chlorés, solvants non chlorés
Nature des activités : collecte, régénération

DISLAUB
Z.C : Champagne-Ardenne
RN 71
10800 BUCHERES
Tél. 03 25 41 64 30
www.dislaub.fr
Nature des activités : régénération

SALBER RECYCLAGE
Z.C : Champagne-Ardenne
17 A Grand Rombach
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES
Tél. 03 89 58 74 19
salber.recyclage@wanadoo.fr
Déchets admis : diluants de peinture, solvants non chlorés
Nature des activités : collecte, régénération

SOCIETE P. BRABANT
Z.C : Champagne-Ardenne
25 route Nationale
59152 TRESSIN
Tél. 03 20 41 28 05
contact@brabant.fr
www.brabant.fr
Déchets admis : solvants chlorés et non chlorés, alcools
Nature des activités : collecte, régénération par distillation sur plusieurs sites en France

SPEICHIM PROCESSING
Z.C : Champagne-Ardenne
Le Honry
39190 BEAUFORT
Tél. 03 84 87 19 55
Déchets admis : solvants non chlorés
Nature des activités : régénération

SPEICHIM PROCESSING
Z.C : Champagne-Ardenne
Chem'Pôle
64 avenue du Lac
64150 MOURENX
Tél. 05 59 92 79 74
www.groupe-seche.com
Déchets admis : solvants spéciaux et haut de gamme (non chlorés)
Nature des activités : régénération

SPEICHIM PROCESSING
Z.C : Champagne-Ardenne
Allée des Pins
01150 SAINT-VULBAS
Tél. 04 74 46 55 55
accueilspp@speichim.groupe-seche.com
www.groupe-seche.com
Déchets admis : tout type de solvants
Nature des activités : régénération

SPR
Z.C : Champagne-Ardenne
5 route de Soissons
02300 CHAUNY
Tél. 03 23 40 65 60
spr@sarpindustries.fr
Déchets admis : solvants non chlorés
Nature des activités : régénération

▶ Terres polluées

Il existe de nombreux procédés de dépollution des sols.
Le choix du procédé peut dépendre de la nature du polluant et du sol, du niveau de pollution et des contraintes liées au site et au projet d'aménagement qui est envisagé sur ce site.

En fonction de ces contraintes, la dépollution peut se faire :

- sur le site sans excaver les terres, on appelle cela la dépollution « in situ »,
- sur le site après avoir excavé les terres, c'est la dépollution « sur site »,
- en dehors du site, dans un centre de traitement autorisé et adapté, c'est la dépollution « hors site »,
- par confinement avec la mise en place d'une barrière étanche pour éviter la propagation de la pollution vers les nappes phréatiques, les remontées de vapeurs, l'envol de poussières.

Sont recensées ci-dessous les entreprises de dépollution :

ARF
Z.C : Champagne-Ardenne
22 rue Jean Messager
BP 40137
59543 SAINT-REMY-DU-NORD
Tél. 03 27 63 60 60
contact@arf.fr
www.arf.fr
Nature des activités : désorption thermique

BIONOR
Z.C : Champagne-Ardenne
Route d'Harnes
62710 COURRIERES
Tél. 03 21 74 74 74
Nature des activités : biocentre

CERPREDI
Z.C : Champagne-Ardenne
Parc des Gabions
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
Tél. 02 35 55 65 65
chimirec.valrecoise@chimirec.fr
www.chimirec.fr
Nature des activités : technique sur site et in situ

COLAS ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
8 chemin du Jubin
69570 DARDILLY
Tél. 04 37 49 77 77
polluserve@cer.colas.fr
www.colas-environnement.com
Nature des activités : techniques sur site et in situ

COVED
Z.C : Aube
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Nature des activités : techniques ex situ

EDINORD
Z.C : Champagne-Ardenne
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Nature des activités : techniques ex situ

GRS – VALTECH
Z.C : Champagne-Ardenne
112 chemin de Mûre
69780 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
Tél. 04 72 09 80 80
www.grsvaltech.fr
Nature des activités : techniques sur site et in situ

LINGENHELD ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Chemin du Hitzthal
Carrefour Bellevue
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
Tél. 03 88 77 41 50
tp67@lingenheld.fr
www.lingenheld.fr
Nature des activités : biocentre, techniques sur site et in situ

ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Antoine Parmentier
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 29 00
ose-stquentin.clients@ortec.fr
www.ortec.fr
Nature des activités : techniques ex situ

SEDA
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Sceaux
Champteussé-sur-Baconne
49220 LE LION-D'ANGERS
Tél. 02 41 95 13 26
www.seda-env.com
Nature des activités : biocentre

SERPOL
Z.C : Champagne-Ardenne
2 chemin du Génie - BP 80
69633 VENISSIEUX cedex
Tél. 04 78 70 33 55
contact@serpol.fr
www.serpol.fr
Nature des activités : techniques sur site et in situ

SITA REMEDIATION
Z.C : Haute-Marne
Agence Alsace Lorraine
2 avenue de l'Energie
67800 BISCHHEIM
Tél. 03 88 33 69 55
www.sitaremediation.fr
Nature des activités : techniques sur site et in situ

SITA REMEDIATION
Z.C : Aube
Agence Ile de France
15 route du bassin n°5
92230 GENNEVILLIERS
Tél. 01 55 17 15 00
administration.sitarem-gnv@sita.fr
www.sitaremediation.fr
Nature des activités : techniques sur site et in situ

SITA REMEDIATION SAS
Z.C : Ardennes, Marne, Haute-Marne
Agence Nord
1 rue Malfidano
62950 NOYELLES-GODAULT
Tél. 03 91 84 72 60
sitaremediation@sita.fr
www.sitaremediation.fr
Nature des activités : techniques sur site, techniques in situ, ex situ

SECHE ECO-INDUSTRIES
Z.C : Champagne-Ardenne
Les Hêtres
53811 CHANGE
Tel. 02 43 59 60 00
www.groupe-seche.com
Nature des activités : traitement mécanique, biologique ou physicochimique des terres avant élimination ou valorisation

Véhicules hors d'usage (VHU)

Un véhicule hors d'usage (VHU) est un véhicule que son dernier détenteur destine à la destruction.
Tout VHU est considéré comme un déchet dangereux.

La réglementation a pour objectif de garantir une meilleure dépollution des VHU et d'augmenter le recyclage des matériaux constituant ces véhicules.

Les VHU ne doivent être remis par leur détenteur qu'à un démolisseur agréé ou à un broyeur agréé. Aucun frais n'est exigé au détenteur d'un VHU pourvu que ce véhicule arrive complet sur le site du professionnel agréé.

La liste des opérateurs agréés par département, ainsi que des informations générales sur la réglementation relative aux VHU, sont disponibles sur le site Internet **www.recyclermavoiture.fr.**
Les préfectures peuvent également fournir ces informations sur leur site internet (rubrique démarches administratives relatives aux cartes grises).

Ces déchets sont régis par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).
Se reporter à l'onglet « Filières REP ».

ADNOT PERE & FILS
Z.C : Aube, Marne
Rue Gabriel Péri
Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

ARDEN PIECES AUTO
Z.C : Ardennes
Impasse Long Pré
08130 ATTIGNY
Tél. 03 24 71 28 37
arden.pieces.autos@orange.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO CASSE CHICHEY
Z.C : Marne
Route de Saudoy
51120 CHICHEY
Tél. 03 26 81 32 82
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO CASSE THIEBAULT
Z.C : Aube
ZI
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. 03 25 71 53 53
autocasse-thiebault@voila.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO DEPOLLUTION ORDAN
Z.C : Ardennes, Marne
Chemin de St Gibrien
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 64 07 01
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO PIECES
Z.C : Ardennes, Marne
11 route de Witry
51100 REIMS
Tél. 03 26 48 49 30
www.auto-pieces.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

AUTO PIECES TROYENNES
Z.C : Champagne-Ardenne
35 rue de la Gare
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE
Tél. 03 25 71 03 11
autopiecestroyes@orange.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

BARTIN GROUP RECYCLING
Z.C : Champagne-Ardenne
ZI des Vignettes
Rue Danton
10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 60
www.bartinrecycling.com
Nature des activités : démolisseur et broyeur agréé

CASSE INDUSTRIELLE DE L'AUTOMOBILE
Z.C : Marne
42 rue Saint-Léonard
51100 REIMS
Tél. 06 12 29 93 08
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Haute-Marne
ZI des Franchises
BP 55
52205 LANGRES
Tél. 03 25 87 09 42
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Ardennes
Rue Ferrer
08700 NOUZONVILLE
Tél. 03 24 53 84 18
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Champagne-Ardenne
Rue Emile Druart
ZI Colbert
51100 REIMS
Tél. 03 26 09 23 98
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
44/46 rue Jeanne d'Arc
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 56 19 98
www.derichebourg.com
Nature des activités : démolisseur agréé

DELLA CASA
Z.C : Haute-Marne
ZI Nay
52190 PRAUTHOY
Tél. 03 25 84 01 03
dadc2@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

DESTRUC'CAR
Z.C : Haute-Marne
Croix Coquillon
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 32 36 41
destrucar@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

FL AUTO
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
Route de Bisseuil
51160 MAREUIL-SUR-AY
Tél. 03 26 52 62 87
fl.auto@wanadoo.fr
www.fl-autos.com
Nature des activités : démolisseur agréé

GARAGE BAUDOIN
Z.C : Ardennes
10 rue de la Prairie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 33 63 63
garagebaudoindepannage@orange.fr
www.garage-baudoin.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

GARAGE LECUYER
Z.C : Marne
53 route de Reims
51450 BETHENY
Tél. 03 26 07 00 45
Nature des activités : démolisseur agréé

MAIZIERES AUTOMOBILES
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
ZI La Glacière
10510 MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE
Tél. 03 25 24 03 23
aube.recup@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

METALIFER - SIRE
Z.C : Aube, Marne, Haute-Marne
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

MYTNIK-SAAF
Z.C : Marne
Rue de Bétheny
51420 CERNAY-LES-REIMS
Tél. 03 26 07 30 40
auto.mytnik@wanadoo.fr
www.mytnik-saaf-cernay-les-reims.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

NG 52 RECUP
Z.C : Haute-Marne
22 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 94 23
contact@ng52recup.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PIECES AUTO 2001
Z.C : Marne
26 rue du Général Micheler
51100 REIMS
Tél. 03 26 07 55 57
piecesauto2001@yahoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PIECES OCCASIONS SERVICES BAZIN MICHEL
Z.C : Champagne-Ardenne
Route de Biesles
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 25 21
michel.bazin52@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

PLASTIFER
Z.C : Champagne-Ardenne
41 rue Victor Basch
BP 194
52104 SAINT-DIZIER cedex
Tél. 03 25 06 15 73
plastifer52@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

ROUGHOL SA
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

SAS PETITJEAN AUTO
Z.C : Haute-Marne
87 rue de Pont-Varin
52130 WASSY
Tél. 03 25 55 35 32
petitjean.auto@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

S.M.E.
Z.C : Marne
ZI de l'Ile Belon
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 54 90 71
sme51@sme-recyclage.com
www.sme-recyclage.com
Nature des activités : démolisseur agréé

SOCIETE G. BRUHAT
Z.C : Champagne-Ardenne
6 rue Pasteur
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
Tél. 03 26 74 11 51
Nature des activités : démolisseur agréé

SPDO
Z.C : Ardennes, Aube, Marne
6 avenue des Chenevières
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 87 34 34
www.spdo.com
Nature des activités : démolisseur agréé

STEPHAN RECYCLAGE
Zone de couverture : Aube
13 rue du Général de Gaulle
10260 VIREY-SOUS-BAR
Tél. 03 25 29 30 83
stephan.recuperation@wanadoo.fr
www.stephan-location-benne-ferraille.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

TEN CAR
Zone de couverture : Aube
Route de Bourguignons
10260 COURTENOT
Tél. 03 25 29 72 39
ten-car.ten-car@wanadoo.fr
Nature des activités : démolisseur agréé

Déchets inertes des professionnels

Les déchets inertes sont des ***déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique.*** Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Concrètement les déchets inertes sont essentiellement des déchets de chantiers du bâtiment et des déchets des travaux publics sous réserve qu'ils ne soient pas mélangés à des déchets dangereux ou non dangereux.

Exemples :

- les terres et matériaux de terrassement,
- le béton,
- les briques, tuiles, céramiques,
- les mélanges de déchets de démolition inertes hors plâtre,
- les enrobés bitumineux et asphaltes,
- les ballasts.

La réglementation rend obligatoire la réalisation d'un diagnostic portant sur les déchets issus de travaux de démolition, pour les bâtiments de surface hors œuvre brute supérieure à 1 000 m² ou bâtiments ayant accueilli des activités spécifiques (cf décret du 31 mai 2011).
Ce diagnostic met notamment en évidence les possibilités de réemploi des matériaux sur site ou dans les filières de gestion des déchets issus de la démolition.

Le site internet de la Fédération Française du Bâtiment permet de localiser les lieux d'élimination les plus proches des chantiers **http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/**

Collecte et apport volontaire

Les entreprises productrices sont responsables des déchets qu'elles génèrent, jusqu'à leur élimination finale.

LES ENTREPRISES DE COLLECTE DE DÉCHETS INERTES

ARDENNES (08)

NV2M
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com
Mise à disposition de bennes

RAMASSAGE MULTI SERVICES SARL
1 chemin de la Bacoulette
08200 ILLY
Tél. 03 24 53 80 84
rms4@wanadoo.fr
Mise à disposition de bennes

SITA
6 rue Leclerc Adam
08200 SEDAN
Tél. 03 24 29 56 66
www.sita.fr
Mise à disposition de bennes

URBASER ENVIRONNEMENT
12 avenue de l'Industrie
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. 03 24 22 36 39
secretariat.charleville@urbaserenvironnement.fr
www.urbaserenvironnement.fr
Mise à disposition de bennes

AUBE (10)

ADNOT PERE & FILS
Rue Gabriel Péri
Chemin de Sellières
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 84 55
www.casse-adnot.fr
Mise à disposition de bennes

COVED
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Mise à disposition de bennes

DUPONT PERE ET FILS
174 rue Gabriel Péri
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 06 08 64 16 88
www.sarldupont-pereetfils.fr
Mise à disposition de bennes

MASSON ET FILS
ZAC de la Haie des Fourches
10190 ESTISSAC
Tél. 03 25 40 41 63
Mise à disposition de bennes

STEPHAN RECYCLAGE
13 rue du Général de Gaulle
10260 VIREY-SOUS-BAR
Tél. 03 25 29 30 83
stephan.recuperation@wanadoo.fr
www.stephan-location-benne-ferraille.fr
Mise à disposition de bennes

VEOLIA
3 rue des Epingliers
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
Tél. 03 25 75 63 69
www.veolia.fr
Mise à disposition de bennes

MARNE (51)

ASSAINISSEMENT MARNAIS
1 rue du Jard
51150 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE
Tél. 06 14 33 51 90
assainissement.marnais@yahoo.fr
Mise à disposition de bennes

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Mise à disposition de bennes

C'MATER
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Mise à disposition de bennes

EDINORD
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Mise à disposition de bennes

EDOVA ENVIRONNEMENT
2 rue Léon Patoux
51664 REIMS cedex 2
Tél. 09 67 46 87 23
contact@edova.fr
www.edova.fr
Mise à disposition de bennes

EVM
60 boulevard du Val de Vesle
51500 SAINT-LEONARD
Tél. 03 26 87 02 66
evm@moroni.fr
www.moroni.fr
Collecte uniquement

ROUGHOL SA
1 rue Charles Cros
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 68 17 61
roughol-info@wanadoo.fr
www.roughol-recyclage.com
Mise à disposition de bennes

SITA
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 48 47 80
www.sita.fr
Mise à disposition de bennes

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Mise à disposition de bennes

VEOLIA PROPRETE – ONYX EST
Lieu-dit Le Grand Montfort
51490 BEINE-NAUROY
Tél. 03 26 04 78 62
www.veolia.com
Mise à disposition de bennes

HAUTE-MARNE (52)

BOUREAU ANDRE SA
1 hameau de Bellevue
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES
Tél. 03 25 32 19 79
sa.boureau@wanadoo.fr
www.boureau.fr
Collecte ou dépôt sur site

METALIFER
Rue Pierre Marie Faché
52410 CHAMOUILLEY
Tél. 03 25 55 22 25
gde.chamouilley@gderecyclage.com
www.gde.recyclage.com
Mise à disposition de bennes

SALEUR RECYCLAGE
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 02 66 66
saleur-sa-recyclage@wanadoo.fr
www.saleur-recyclage.com
Mise à disposition de bennes

SHMVD
ZI de la Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 01 69 69
www.veolia.fr
Mise à disposition de bennes

SUEZ ENVIRONNEMENT
Rue Favarde
ZI des Trois Fontaines
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 07 38 38
www.suez-environnement.fr
Mise à disposition de bennes

LES DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries figurant ci-dessous sont des déchèteries privées acceptant uniquement les déchets professionnels.

Certaines déchèteries de collectivités peuvent accepter, sous conditions techniques et financières, les déchets des professionnels. Dans tous les cas, il est indispensable de contacter préalablement la collectivité avant de s'y présenter.
La liste des déchèteries publiques acceptant les déchets des professionnels est disponible au chapitre « Déchets des ménages / déchets occasionnels des ménages / collecte et apport volontaire / déchèteries ».

ARCAVI
Le Bochet
08160 CHALANDRY-ELAIRE
Tél. 03 24 37 84 85
www.arcavi.fr
Déchets admis : gravats, terres, inertes

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay - 51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : gravats propres

C'MATER
RD 966 - 51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr - www.cmater.fr
Déchets admis : gravats, déblais inertes, enrobés, sables, terres

COVED
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : gravats

EDINORD
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr
www.edifi-nord.com
Déchets admis : mortier, parpaings, briques, béton, dalles de pierre, tuiles, carrelages, terres, pierres, cailloux, graviers, sables...

SITA
Chemin des Temples
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
Tél. 03 26 82 33 12
dechetterie.professionnelle@sita.fr
www.sita.fr
Déchets admis : gravats propres, gravats en mélange

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : déchets inertes (pierres, carrelage, cailloux, sables, béton, produits agglomérés du béton), déchets de remblais (terres, craie, tuiles, carrelages et briques)

Traitement

Recyclage

Le recyclage de matériaux inertes passe par des opérations de :

1. concassage
2. broyage
3. criblage

des différents matériaux.

Ces derniers sont réutilisés en :

- technique routière,
- remblaiement de tranchées,
- fondations pour des bâtiments,
- substitution de matériaux de carrière.

Le recyclage peut être opéré dans des installations fixes ou mobiles.

LES ENTREPRISES DE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX

ARDENNES (08)

NV2M
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr
www.nv2m.com
Déchets admis : gravats

RECYCLAGE DE LA VALLEE
5 rue des Cerisiers
08120 BOGNY-SUR-MEUSE
Tél. 09 70 35 11 15
travauxpublics@tisseront.net
www.tisseront-tp.fr
Déchets admis : matériaux inertes

AUBE (10)

AUBE MATERIAUX VALORISATION
19 rue de la Douane
10603 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 51 00
www.colas-france.fr
Déchets admis : béton, mélanges bitumineux ne contenant pas de goudrons (HAP), fer et acier (ferrailles du béton), cailloux ne contenant pas de substances dangereuses

SOCIETE MORGAGNI-ZEIMETT
Route de Romilly
RD 440
10100 ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 26 21 80 60
Déchets admis : matériaux inertes

COVED
3 rue des Prés de Lyon
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
Tél. 03 25 71 24 00
www.coved-champagne.fr
Déchets admis : gravats, bétons

SARL REDEUILH
12 rue des Ecreignes
10350 VILLELOUP
Tél. 03 25 81 61 97
Déchets admis : béton, enrobés bitumeux sans goudron, gravats sans substances dangereuses (graviers, briques, tuiles, pierres, cailloux, carrelage, ...), terres non polluées

MARNE (51)

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : gravats propres

C'MATER
RD 966
51220 COURCY
Tél. 03 26 06 63 79
contact@cmater.fr
www.cmater.fr
Déchets admis : gravats, terres, déblais inertes

COLAS EST PLATE-FORME DE RECY
Agence de Châlons-en-Champagne
ZI de Saint-Memmie - BP 311
51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 69 55 70
saintmemmie@colas-est.com
www.colas-france.fr
Déchets admis : déblais inertes (terres, craies…), béton, enrobés, traitement des déblais à la chaux pour une réutilisation en remblais d'ouvrages d'art

EDINORD
2 rue Joseph Cugnot
ZI du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX
Tél. 03 26 85 86 70
contact@edinord.fr - www.edifi-nord.com
Déchets admis : mortier, parpaings, briques, béton, dalles de pierre, tuiles, carrelage, terres, pierres, cailloux, graviers, sables...

EVM
60 boulevard du Val de Vesle
51500 SAINT-LEONARD
Tél. 03 26 87 02 66
evm@moroni.fr
www.moroni.fr
Déchets admis : pierres, béton, gravats, enrobés

SITA NORD EST
Lieu-dit de la Côte Plate
51300 HUIRON
Tél. 03 26 84 68 00
www.sita.fr
Déchets admis : produits minéraux

SOCIETE MORGAGNI-ZEIMETT
Lieu-dit La Connède, RD 994
51600 LA CHEPPE
Tél. 03 26 21 80 60
Déchets admis : matériaux minéraux inertes

SOCIETE MORGAGNI-ZEIMETT
Lieu-dit La Forte Terre - Route de Rosnay
51170 MUIZON
Tél. 03 26 21 80 60
Déchets admis : matériaux inertes

SOCIETE MORGAGNI-ZEIMETT
Lieu-dit La Cense Sauvage - RD 30
51140 ROMAIN
Tél. 03 26 21 80 60
Déchets admis : matériaux inertes

SOCIETE MORGAGNI-ZEIMETT
Lieu-dit Les Travers - RD 34
51360 VAL-DE-VESLE
Tél. 03 26 21 80 60
Déchets admis : matériaux inertes

SYNERGIE ENVIRONNEMENT
Route de l'Ardre
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY
Tél. 03 26 97 48 48
synergie-environnement@orange.fr
www.synergie-environnement.fr
Déchets admis : déchets inertes (pierres, cailloux, carrelage, sables, produits agglomérés du béton), déchets de remblais (terres, craie, carrelage, tuile, briques)

HAUTE-MARNE (52)

BOUREAU ANDRE SA
1 hameau de Bellevue
52000 CHAMARANDES-CHOIGNES
Tél. 03 25 32 19 79
sa.boureau@wanadoo.fr
www.boureau.fr
Déchets admis : terres, pierres, cailloux, bétons non ferraillés, bétons bitumeux, agglomérés, tuiles

SARL MARTEL
Route de Neuilly
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 03 00 50
martel52@orange.fr
Déchets admis : déblais, terres, cailloux, briques, béton non ferraillé…

LE MATÉRIEL MOBILE POUR LE BROYAGE OU LE CONCASSAGE

ARDENNES (08)

NV2M
861 rue d'Ardin
08330 VRIGNE-AUX-BOIS
Tél. 03 24 32 38 44
nv2m@orange.fr - www.nv2m.com
Déchets admis : gravats

MARNE (51)

CHAMPENOISE D'ENVIRONNEMENT
Chemin de Cernay
51450 BETHENY
Tél. 03 26 86 04 93
www.ctce.fr
Déchets admis : gravats propres

COLAS EST – PLATE-FORME DE RECY
Agence de Châlons-en-Champagne
ZI de Saint-Memmie - BP 311
51013 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 69 55 70
saintmemmie@colas-est.com
www.colas-france.fr
Déchets admis : pierres, béton, enrobés

EVM
60 boulevard du Val de Vesle
51500 SAINT-LEONARD
Tél. 03 26 87 02 66
evm@moroni.fr - www.moroni.fr
Déchets admis : pierres, béton, gravats, enrobés

HAUTE-MARNE (52)

HOLCIM GRANULATS
Rue du Moulin - CD 286
52200 NOIDANT-LE-ROCHEUX
Tél. 03 25 84 33 21
www.holcim.com
Déchets admis : déchets inertes

SARL MARTEL
Route de Neuilly
52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 03 00 50
martel52@orange.fr
Déchets admis : déchets inertes

► Elimination

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) étaient soumises à un régime d'autorisation spécial défini à l'article L541-30-1 du code de l'environnement. Par décret du 12 décembre 2014, leur situation a évolué. Depuis le 1er janvier 2015, ces installations deviennent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et relèvent du régime d'enregistrement sous la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées.

A noter : les installations de stockage de déchets inertes étaient anciennement dénommées Centres d'enfouissement technique 3 ou Décharges de classe 3.

IMPLANTATION	MAITRE D'OUVRAGE	EXPLOITANT	DECHETS ADMIS
ARDENNES (08)			
ETEIGNIERES Cense Meunier	**ARCAVI** Lieu-dit La Garoterie 08160 CHALANDRY-ELAIRE Tél. 03 24 37 84 85 www.arcavi.fr	ARCAVI	Déchets inertes

AUBE (10)			
FONTAINE Lieu-dit Les Charmes	**SARL JEAN POIRIER** RD 396 10310 VILLE-SOUS-LAFERTE Tél. 03 25 27 86 91 contact@jean-poirier.com www.jean-poirier.com	SARL JEAN POIRIER	Déchets de construction et de démolition inertes mélangés, béton, enrobés bitumineux (sans goudron), isolant minéral (sans liant), terre non polluée (sauf terre végétale et tourbe), tuile, brique, carrelage, verre plat blanc et spéciaux (pas de bouteilles)
MONTGUEUX Route de l'Escargot	**COVED** 3 rue des Prés de Lyon 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC Tél. 03 25 71 24 00 www.coved-champagne.fr	COVED	Déchets inertes en mélange, gravats (briques, béton, carrelage, ciment...), pierres, terre, sable
MONTREUIL-SUR-BARSE Route de Bures	**VALEST** Route de Bures 10270 MONTREUIL-SUR-BARSE Tél. 03 25 41 29 05 rrh-traitement-montreuil.proprete@veolia.com www.veolia-proprete.fr	VALEST	Déchets inertes en mélange, gravats (briques, béton, carrelage, ciment...), pierres, terre, sable
MARNE (51)			
BEINE-NAUROY Lieu-dit Le Grand Montfort	**VEOLIA PROPRETE - ONYX EST** Lieu-dit Le Grand Montfort 51490 BEINE-NAUROY Tél. 03 26 04 78 62 www.veolia.com	VEOLIA PROPRETE - ONYX EST	Déchets inertes en mélange, gravats (briques, béton, carrelage, ciment...), pierres, terre, sable
BERRU Route de Berru	**EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE** Parc Industriel Pompelle BP 107 51684 REIMS cedex Tél. 03 26 87 72 20 reims@eurovia.com www.eurovia.fr	EUROVIA	Déchets inertes en mélange, gravats (briques, béton, carrelage, ciment...), pierres, terre, sable
HUIRON Lieu-dit de la Côte Plate	**SUEZ ENVIRONNEMENT** Pôle recyclage et valorisation des déchets Chemin des Marais 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES Tél. 03 26 84 68 00 www.sita.fr	SUEZ ENVIRONNEMENT Pôle Recyclage et valorisation des déchets	Déchets inertes
HAUTE-MARNE (52)			
CHAUMONT RN 9 Lieu-dit La Croix Coquillon	**EUROGRANULATS** Pôle Industriel du Malambas 30 rue du Canal 57280 HAUCONCOURT Tél. 03 87 51 48 60 www.eurogranulats.fr	EUROGRANULATS	Déchets inertes en mélange, gravats (briques, béton, carrelage, ciment...), pierres, terre, sable

Filières REP

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe du « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs technico-économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Le dispositif de filières à responsabilité élargie du producteur (filières REP) a véritablement pris son essor en France avec le décret du 1er avril 1992 sur les emballages ménagers. Très majoritairement, la mise en œuvre d'une filière REP se réalise dans le cadre d'obligations réglementaires. Cependant il existe également des cas où les industriels s'engagent volontairement dans ce type de dispositif.
Les filières REP concernent à la fois des produits à destination des ménages et des produits à usage professionnel.

La France est en 2014, le pays dans le monde qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets avec une vingtaine de filières REP réparties en 4 grandes familles :

- les filières REP imposées par une directive européenne.
- les filières REP françaises en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP.
- les filières REP imposées par une réglementation nationale.
- les filières REP basées sur un accord volontaire.

Trois grands schémas d'organisation sont apparus :

- le schéma dit **« collectif »** des éco-organismes
  Les producteurs transfèrent leur responsabilité à un organisme collectif, dénommé éco-organisme, auquel ils adhèrent.
- le schéma dit **« individuel »**
  Le producteur responsable de la mise sur le marché assume lui-même la collecte et le traitement des déchets.
- le schéma dit **« mutualisé »**
  Le responsable de la mise sur le marché confie l'organisation, la collecte et le traitement des produits usagés à un prestataire ou à une structure.

Les éco-organismes

La création des éco-organismes est une conséquence directe de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP).
Dans le droit français, un éco-organisme est une structure à but non lucratif à laquelle les producteurs – concernés par les obligations de la REP – transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Ils en assurent la gouvernance. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission

▶ Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement

DASTRI
Espace Hamelin
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 PARIS
Tél. 01 45 05 70 79
contact@dastri.fr - www.dastri.fr

Déchets des ménages : déchets des activités de soins à risques infectieux perforants de patients en auto-traitement (lancettes et auto-piqueurs à barillet, cathéters, aiguilles à stylo, aiguilles seules, micro-perfuseurs, sets de transfert - adaptateurs flacon - aiguilles de transfert - mix 2 vial, stylos avec aiguille sertie ou aiguille rétractable, seringues avec aiguille solidaire, seringues type IMIJECT)
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Emballages ménagers

ADELPHE
93-95 rue de Provence
75009 PARIS
Tél. 01 81 69 05 50
info@ecoemballages.fr
www.adelphe.fr
Déchets des ménages : déchets d'emballages (matériaux issus de la collecte sélective)
Organisation agréée par les pouvoirs publics

ECO-EMBALLAGES
50 boulevard Haussman - 75009 PARIS
Tél. 01 81 69 06 00
info@ecoemballages.fr - www.ecoemballages.fr
Région Est
Parc des Tanneries - 2 cour des Chevreaux
BP 80090 - 67832 LINGOLSHEIM
Tél. 03 88 78 90 20
ee.strasbourg@ecoemballages.fr
Déchets des ménages : déchets d'emballages (matériaux issus de la collecte sélective)
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Éléments d'ameublement ménagers et professionnels

ECO-MOBILIER
50 avenue Daumenil
75012 PARIS
Tél. 08 11 69 68 70
contact@eco-mobilier.fr
www.eco-mobilier.fr
Déchets des ménages :
tous déchets d'éléments d'ameublement
Déchets des professionnels : literie
Organisation agréée par les pouvoirs publics

VALDELIA
11 rue Heinrich
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 01 46 05 77 39
contact@valdelia.org
www.valdelia.org
Déchets des professionnels :
tous les déchets d'éléments d'ameublement (sauf literie)
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Équipements électriques et électroniques ménagers et professionnels

ECOLOGIC SAS
41 boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
Tél. 08 25 82 57 32
contact@ecologic-france.com
www.ecologic-france.com
Déchets des ménages :
déchets d'équipements électriques et électroniques de catégories 1 à 4 et de catégories 6 à 10*
Déchets des professionnels : déchets d'équipements électriques et électroniques de catégories 1 à 4, 6, 7, 10*
Organisation agréée par les pouvoirs publics

ECO-SYSTEMES
12 place de la Défense
92400 COURBEVOIE
Tél. 08 25 88 68 79
serviceclient@eco-systemes.fr
www.eco-systemes.fr
Déchets des ménages :
déchets d'équipements électriques et électroniques de catégories 1 à 4 et de catégories 6 à 10*
Déchets des professionnels : déchets d'équipements électriques et électroniques de catégories 1, 2, 6, 9 et 10*
Organisation agréée par les pouvoirs publics

PV CYCLE
140 bis rue de Rennes
75006 PARIS
Tél. 01 70 38 24 60
france@pvcycle.org
www.pvcycle.org
Déchets des ménages :
panneaux photovoltaïques
Organisation agréée par les pouvoirs publics

RECYLUM
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 PARIS
Tél. 08 10 00 17 77
info@recylum.com - www.recylum.com
Déchets des ménages :
déchets d'équipements électriques et électroniques de catégorie 5*
Déchets des professionnels :
déchets d'équipements électriques et électroniques de catégories 5, 6, 8 et 9*
Organisation agréée par les pouvoirs publics

OCAD3E
95 rue de la Boétie
75008 PARIS
Tél. 08 11 00 72 60
secretariat@ocad3e.com
Organisme coordonnateur de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages
Organisation agréée par les pouvoirs publics

**Se reporter à l'onglet « Déchets dangereux des professionnels / Prestations spécifiques à certains déchets / DEEE des professionnels »*

Médicaments (médicaments non utilisés à usage humain des particuliers)

CYCLAMED
86 rue Thiers
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 01 46 10 97 50
association.cyclamed@orange.fr
www.cyclamed.org
Déchets des ménages : médicaments à usage humain, non utilisés
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Papiers graphiques ménagers et assimilés

ECOFOLIO
3 place des Victoires
75001 PARIS
Tél. 01 53 32 86 60
contact@ecofolio.fr
www.ecofolio.fr

Déchets des ménages : imprimés, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, papiers graphiques
Déchets des professionnels : imprimés, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, papiers graphiques relevant de la collecte publique des déchets
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Piles et accumulateurs portables, automobiles, industriels

COREPILE
17 rue Georges Bizet
75016 PARIS
Tél. 08 20 80 28 20
corepile@corepile.fr
www.corepile.fr
Déchets des ménages : piles et accumulateurs portables
Déchets des professionnels : piles et accumulateurs portables
Organisation agréée par les pouvoirs publics

SCRELEC
8 rue Edouard Naud
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. 01 41 33 08 40
screlec@screlec.fr
www.screlec.fr
Déchets des ménages : piles et accumulateurs portables
Déchets des professionnels : piles et accumulateurs portables
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Pneumatiques

ALIAPUR
71 cours Albert Thomas - 69003 LYON
Tél. 04 37 91 43 20
contact@aliapur.fr
www.aliapur.fr
Déchets des ménages : pneus usagés
Déchets des professionnels : pneus usagés
Organisation non soumise à agrément

GIE France Recyclage Pneumatiques
50 rue Rouget de Lisle - 92150 SURESNES
Tél. 01 56 83 85 33
www.gie-frp.com
Déchets des ménages : pneus usagés
Déchets des professionnels : pneus usagés
Organisation non soumise à agrément

Produits chimiques (Déchets diffus spécifiques ménagers - DDS)

EcoDDS
117 avenue Victor Hugo
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 01 70 96 00 00
operateur@ecodds.com
www.ecodds.com

Déchets des ménages : déchets ménagers issus de produits chimiques (produits de bricolage et décoration, produits du jardinage, produits spéciaux d'entretien de la maison, produits d'entretien piscine, produits d'entretien véhicule et produits de chauffage, cheminée et barbecue)
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Textiles, linge de maison, chaussures ménagers

ECO-TLC
4 cité Paradis
75010 PARIS
Tél. 01 85 08 42 38
contact@ecotlc.fr
www.ecotlc.fr

Déchets des ménages : déchets issus des produits d'habillement, du linge de maison et chaussures
Organisation agréée par les pouvoirs publics

Les autres organisations

Les autres organisations sont majoritairement des organismes créés sur la base du volontariat de certains producteurs.
Cette démarche volontaire de la part des industriels est guidée par une double préoccupation :

- répondre à la demande de protection de l'environnement en s'impliquant, notamment, dans la gestion des produits usagés.
- démontrer aux pouvoirs publics qu'une réglementation n'est pas nécessaire.

Ce type de filière peut également se développer au niveau européen.

Automobiles (véhicules hors d'usage)

Se reporter aux rubriques VHU

Cartouches d'impression bureautique

Pas d'organisation collective créée pour l'ensemble des acteurs

CONIBI
47 allée des Impressionnistes
BP 56418 – Villepinte
95944 ROISSY CDG cedex
Tél. 01 48 63 94 94
conibi@conibi.fr
www.conibi.fr
Déchets des professionnels : consommables d'impression usagés
Organisation non soumise à agrément

Emballages et produits plastiques de l'agrofourniture

ADIVALOR
Le CAT SUD
68 cours Albert Thomas
69371 LYON cedex 08
Tél. 04 72 68 93 80
info@adivalor.fr
www.adivalor.fr
Déchets des professionnels : emballages vides, films agricoles usagés, ficelles et filets de balles rondes
Organisation non soumise à agrément

Fluides frigorigènes fluorés

Se reporter à la rubrique Fluides frigorigènes et gaz fluorés.

Lubrifiants

Se reporter à la rubrique Huiles usagées et lubrifiants.

Mobil-homes

ECO MOBIL-HOME
3 rue des Cordelières
75013 PARIS
Tél. 01 43 37 40 97
contact@ecomobilhome.fr
www.ecomobilhome.fr
Déchets des ménages : uniquement mobil-homes situés en hôtellerie de plein air
Déchets des professionnels : mobil-homes
Organisation non soumise à agrément

Produits phytopharmaceutiques non utilisables

ADIVALOR
Le CAT SUD
68 cours Albert Thomas
69371 LYON cedex 08
Tél. 04 72 68 93 80
info@adivalor.fr
www.adivalor.fr
Déchets des professionnels : produits phytopharmaceutiques non utilisés
Organisation non soumise à agrément

Réglementation

Le livre V du Code de l'environnement

Le Code de l'environnement permet de regrouper l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires dans un même ouvrage selon une codification particulière.
Ce code comporte deux parties : une partie législative et une partie réglementaire.

Il est divisé en 7 livres, le livre V intitulé "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" traite notamment de la réglementation afférente aux déchets.
Plus précisément, le livre V se décompose en 8 titres, le titre I reprend la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le titre IV porte sur la gestion des déchets.

► Livre V - Titre I : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La réglementation fixe les conditions d'ouverture, d'exploitation ou de fermeture de toute entreprise qui peut provoquer des nuisances du fait de sa présence ou de son fonctionnement. Les installations ou activités soumises à cette réglementation figurent dans la nomenclature des installations classées.

Les entreprises concernées font selon le cas l'objet d'une procédure réglementaire :

- de déclaration
- d'enregistrement
- d'autorisation

Les modalités d'application sont définies par le Code de l'environnement (principalement articles R512-1 à R512-80).

Sont notamment précisés :

- les procédures de demande d'autorisation d'exploiter, le déroulement de l'enquête publique et administrative.
- le contenu du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et notamment de l'étude d'impact ; en particulier, «l'étude indiquera les dispositions prévues pour l'élimination des déchets et résidus d'exploitation».
- la mission de l'inspection des installations classées.
- la remise en état du site après cessation d'activité.

► Livre V – Titre IV : dispositions relatives aux déchets

L'ordonnance déchets n° 2010 – 1579 du 17 décembre 2010 transpose en droit français la directive cadre sur les déchets de 2008 (partie législative).

Les principales dispositions de l'ordonnance qui ont été intégrées au Code de l'environnement portent sur les points suivants :

- **Définitions des notions de base** telles que celles de déchets, de producteur et de détenteur de déchets, de prévention, de gestion des déchets, de réemploi, de recyclage… (article L541-1-1 du Code de l'environnement).
- **Hiérarchie dans la gestion des déchets** : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, autre valorisation notamment valorisation énergétique (Code de l'environnement article L541-1) et les possibilités de déroger à cette hiérarchie doivent être précisément définies (article L541-2-1).
- **Déchet et non déchet** : distinction entre ce qui est déchet et ce qui ne l'est pas et la possibilité de sortir du statut de déchet. L'article L541-4-2 reprend les conditions qui caractérisent un sous-produit, l'article L541-4-3 définit les conditions permettant à un déchet de devenir produit, lorsqu'il a subi une opération de valorisation ou de recyclage.
- **Plans de prévention et de gestion des déchets** : de nouvelles exigences, notamment de prise en compte de l'ensemble des déchets et d'intégration de la thématique « prévention des déchets » dans les plans.
- **Collecte des déchets** : nécessité d'une collecte séparée, a minima, du papier, du métal, du plastique et du verre et étendue à l'ensemble des déchets valorisables, pour autant que cela soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique (article L541-21-2).

Traçabilité des déchets : registre chronologique

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets ont l'obligation de tenir à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants.

Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

- la date de l'expédition du déchet,
- la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement),
- la quantité du déchet sortant,
- le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié,
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent, en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R541-53 du Code de l'environnement,
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets,
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé,
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée,
- la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L541-1 du Code de l'environnement.

Traçabilité des déchets : bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD)

L'arrêté du 26 juillet 2012 a modifié l'arrêté du 29 juillet 2005 fixant les formulaires de bordereau de suivi des déchets dangereux. Le formulaire déchets dangereux (CERFA n° 12571) est disponible sur :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12571.do ou
http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R14334.xhtml

Pour les déchets d'amiante, le formulaire spécifique (CERFA n° 11861) est téléchargeable à partir des liens suivants :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11861.do ou
http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R14335.xhtml

RECTO DU BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DANGEREUX

cerfa
Formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets Page n° /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° :

1. Émetteur du bordereau
☐ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique *(joindre annexe 1)*
☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable *(joindre annexe 2)* ☐ Autre détenteur
N° SIRET : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
Entreposage provisoire ou reconditionnement
☐ oui *(cadres 13 à 19 à remplir)*
☐ non
N° SIRET : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :
N° de CAP (le cas échéant) :
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet
Rubrique déchet : ⌴ ⌴ ⌴ ⌴ Consistance : ☐ solide ☐ liquide ☐ gazeux
Dénomination usuelle :

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

5. Conditionnement : ☐ benne ☐ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser) Nombre de colis :

6. Quantité ☐ **réelle** ☐ **estimée** tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
N° SIREN : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_
NOM :
Adresse :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
N° SIREN : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax. :
Mél :
Personne à contacter :
Récépissé n° : Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Date de prise en charge : / /
Signature :
☐ Transport multimodal *(Cadres 20 et 21 à remplir)*

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : / /
Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Quantité réelle présentée : tonne(s)
Date de présentation : / /
Lot accepté : ☐ oui ☐ non
Motif de refus :
Signataire : Signature et cachet :
Date : / /

11. Réalisation de l'opération :
Code D/R :
Description :
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM :
Date : / / Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue *(dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01)* :
Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET : L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_L_L_ L_
NOM :
Adresse :
Personne à contacter :
Tél. : Fax. :
Mél :

L'original du bordereau suit le déchet.

cerfa

Formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets (suite)

Page n° /

N° du bordereau de rattachement :

- À REMPLIR EN CAS D'ENTREPOSAGE PROVISOIRE OU DE RECONDITONNEMENT -

13. Réception dans l'installation d'entreposage ou de reconditionnement
N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_| |_|
NOM :
Adresse :

Quantité présentée : ☐ réelle ☐ estimée tonne(s)

Date de présentation : / /
Lot accepté : ☐ oui ☐ non
Motif de refus :

Date : / / Signature et cachet :

14. Installation de destination prévue
N° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_| |_|
NOM :
Adresse :

Tél. : Fax :
Mél :
Personne à contacter :

N° de CAP (le cas échéant) :
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

Cadre 14 rempli par :
☐ Émetteur du bordereau (cf cadre 1)
☐ Installation d'entreposage ou de reconditionnement (cf cadre 13)

15. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) :
(à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

16. Conditionnement : ☐ benne ☐ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser) Nombre de colis :
(à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

17. Quantité ☐ **réelle** ☐ **estimée** tonne(s)
(à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

18. Collecteur-transporteur après entreposage ou reconditionnement
N° SIREN : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|
NOM :
Adresse :

Tél. :
Fax :
Mél :
Personne à contacter :

Récépissé n° Département :
Limite de validité :

Mode de transport :
Date de la prise en charge : / /

Signature :

☐ Transport multimodal *(Cadres 20 et 21 à remplir)*

19. Déclaration de l'exploitant du site d'entreposage ou de reconditionnement :
Je soussigné certifie que les renseignements portés ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date : / / Signature et cachet :

- À REMPLIR EN CAS DE TRANSPORT MULTIMODAL -

20. Collecteur-transporteur n°
N° SIREN : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|
NOM :
Adresse :

Tél. : Fax. :
Mél :
Personne à contacter :

Récépissé N° : Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Date de prise en charge : / /

Signature:

21. Collecteur-transporteur n°
N° SIREN : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|
NOM :
Adresse :

Tél. : Fax. :
Mél :
Personne à contacter :

Récépissé N° : Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Date de prise en charge : / /
Signature:

Ce feuillet n'est à joindre que lorsqu'une des cases est remplie.

Transport par route, négoce et courtage des déchets (articles R541-49 à R541-61 du Code de l'environnement)

Pour exercer l'activité de transport par route de déchets, les entreprises doivent déposer une déclaration auprès du préfet du département où se trouve leur siège social ou, à défaut, le domicile du déclarant.

Cette déclaration est obligatoire, dès lors que les quantités transportées sont supérieures à :

- 0,1 tonne par chargement pour les déchets dangereux définis à l'article R541-8.
- 0,5 tonne par chargement pour les déchets autres que dangereux.

La préfecture délivre au déclarant un récépissé de déclaration valable cinq ans (renouvelable sur dépôt d'une nouvelle déclaration).

La déclaration comporte notamment l'engagement de ne transporter ou de ne faire traiter les déchets que dans des installations de traitement conformes à la loi sur les installations classées.
Une copie du récépissé de déclaration délivré par le préfet est conservée à bord de chaque véhicule.

Sont exclus :

- les entreprises qui transportent les déchets qu'elles produisent et qui relèvent de la législation des installations classées.
- les entreprises effectuant uniquement la collecte d'ordures ménagères pour le compte de collectivités publiques.
- les entreprises qui transportent par route des déchets inertes.
- les collecteurs d'huiles usagées agréés.

Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (article L541-13 du Code de l'environnement)

La législation impose la mise en place de plans régionaux de prévention et de gestion des déchets.

L'élaboration et le suivi de ces plans relèvent de la responsabilité des conseils régionaux.

La mise en œuvre de projets liés à la gestion des déchets doit être compatible avec les orientations de ces plans.

Transferts transfrontaliers de déchets (règlement (CE) n°1013/2006 du 14 juin 2006)

Le règlement (CE) n°1013/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 14 juin 2006 remplace, depuis le 12 juillet 2007, le règlement n°259/93.
Il établit un système de surveillance et de contrôle de tout mouvement de déchets, à l'intérieur des frontières de l'Union Européenne (UE) et avec les pays de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE), de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et les pays parties à la convention de Bâle de 1989, tout en tenant compte de la nécessité de préserver, de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement.

Ce règlement s'applique aux transferts transfrontaliers de tous les déchets dangereux et non dangereux (en distinguant les déchets destinés à être éliminés et ceux destinés à être valorisés) :

- entre états membres de l'UE, transitant ou non par des pays tiers,
- importés dans l'UE en provenance de pays tiers,
- exportés de l'UE vers des pays tiers, transitant par l'UE sur leur trajet depuis ou vers des pays tiers.

Les procédures
Le règlement renforce, simplifie et précise les procédures de contrôle des transferts de déchets :

- procédure de notification et de consentement écrits préalables pour les transferts de tous les déchets destinés à être éliminés et pour les déchets dangereux destinés à être valorisés (Articles 4 à 17 du Règlement 1013-2006),
- procédure d'information pour les déchets non dangereux ou de la liste verte destinés à être valorisés dans un pays de l'UE (Article 18 du règlement 1013-2006).

Les procédures et régimes de contrôle applicables aux transferts de déchets sont déterminés en fonction :

- de l'origine des déchets,
- de la destination et de l'itinéraire des déchets,
- du type de déchets transférés : listes verte ou orange (les listes orange et rouge du règlement de 1993 ayant été fusionnées),
- du type de traitement à appliquer aux déchets (valorisation ou élimination).

Des informations détaillées figurent sur le site du Ministère en charge de l'Ecologie : **http://www.developpement-durable.gouv.fr/Reglementation-en-vigueur.html**

A noter : un Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) a été créé. Il devient l'interlocuteur unique de l'ensemble du territoire au 1er janvier 2016.
www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique Prévention des risques / Gestion des déchets / Enjeux internationaux / Transferts transfrontaliers de déchets

La nomenclature des déchets (article R541-8 du Code de l'environnement)

La liste des déchets, figurant à l'annexe 2 de l'article R541-8 du Code de l'environnement, établit une nomenclature à 6 chiffres applicable à tous les types de déchets.

Le principe de classement est basé sur l'origine de production des déchets (chapitres 01 à 12, 17 à 19) et sur l'origine du produit qui a engendré le déchet (chapitres 13 à 16 et 20).
Au sein de cette nomenclature, les déchets classés dangereux sont indiqués par un astérisque. « Quelle que soit leur origine ou la quantité produite, les déchets sont classés dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R541-8 du Code de l'environnement. »

Le code du déchet s'obtient par étape :

- 1ère étape : repérer d'abord la source produisant le déchet dans les chapitres 01 à 12 ou 17 à 20 et choisir le code à six chiffres approprié,
- 2ème étape : si aucun code approprié ne peut être trouvé dans ces chapitres, alors examiner si un des chapitres 13, 14 ou 15 convient,
- 3ème étape : si aucun code approprié ne peut encore être trouvé, alors le classement du déchet doit se faire dans le chapitre 16,
- 4ème étape : au cas où le déchet ne relèverait pas non plus du chapitre 16, alors le déchet sera classé sous la rubrique dont le code se termine par 99 (déchets non spécifiés par ailleurs) dans le chapitre de la liste correspondant à l'activité repérée à la 1ère étape.

CODE	DESIGNATION DES DECHETS
01	**DECHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIERES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINERAUX.**
01 01	**déchets provenant de l'extraction des minéraux.**
01 01 01	déchets provenant de l'extraction des minéraux métallifères.
01 01 02	déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifères.
01 03	**déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères.**
01 03 04*	stériles acidogènes provenant de la transformation du sulfure.
01 03 05*	autres stériles contenant des substances dangereuses.
01 03 06	stériles autres que ceux visés aux rubriques 01 03 04 et 01 03 05.
01 03 07*	autres déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères.
01 03 08	déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 03 07.
01 03 09	boues rouges issues de la production d'alumine autres que celles visées à la rubrique 01 03 07.
01 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.
01 04	**déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères.**
01 04 07*	déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique. et chimique des minéraux non métallifères.
01 04 08	déchets de graviers et débris de pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07.
01 04 09	déchets de sable et d'argile.
01 04 10	déchets de poussières et de poudres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07.
01 04 11	déchets de la transformation de la potasse et des sels minéraux autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07.
01 04 12	stériles et autres déchets provenant du lavage et du nettoyage des minéraux, autres que ceux visés aux rubriques 01 04 07 et 01 04 11.
01 04 13	déchets provenant de la taille et du sciage des pierres autres que ceux visés à la rubrique 01 04 07.
01 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
01 05	**boues de forage et autres déchets de forage.**
01 05 04	boues et autres déchets de forage contenant de l'eau douce.
01 05 05*	boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures.
01 05 06*	boues et autres déchets de forage contenant des substances dangereuses.
01 05 07	boues et autres déchets de forage contenant des sels de baryum, autres que ceux visés aux rubriques 01 05 05 et 01 05 06.
01 05 08	boues et autres déchets de forage contenant des chlorures, autres que ceux visés aux rubriques 01 05 05 et 01 05 06.
01 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.

02	DECHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE AINSI QUE DE LA PREPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS.
02 01	**déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.**
02 01 01	boues provenant du lavage et du nettoyage.
02 01 02	déchets de tissus animaux.
02 01 03	déchets de tissus végétaux.
02 01 04	déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages).
02 01 06	fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents, collectés séparément et traités hors site.
02 01 07	déchets provenant de la sylviculture.
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
02 01 09	déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08.
02 01 10	déchets métalliques.
02 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 02	**déchets provenant de la préparation et de la transformation de la viande, des poissons et autres aliments d'origine animale.**
02 02 01	boues provenant du lavage et du nettoyage.
02 02 02	déchets de tissus animaux.
02 02 03	matières impropres à la consommation ou à la transformation.
02 02 04	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 03	**déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, du café, du thé et du tabac, de la production de conserves, de la production de levures et d'extraits de levures de la préparation et de la fermentation de mélasses.**
02 03 01	boues provenant du lavage, du nettoyage, de l'épluchage, de la centrifugation et de la séparation.
02 03 02	déchets d'agents de conservation.
02 03 03	déchets de l'extraction aux solvants.
02 03 04	matières impropres à la consommation ou à la transformation.
02 03 05	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 04	**déchets de la transformation du sucre.**
02 04 01	terre provenant du lavage et du nettoyage des betteraves.
02 04 02	carbonate de calcium déclassé.
02 04 03	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 05	**déchets provenant de l'industrie des produits laitiers.**
02 05 01	matières impropres à la consommation ou à la transformation.
02 05 02	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 06	**déchets de boulangerie, pâtisserie, confiserie.**
02 06 01	matières impropres à la consommation ou à la transformation.
02 06 02	déchets d'agents de conservation.
02 06 03	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
02 07	**déchets provenant de la production de boissons alcooliques et non alcooliques (sauf café, thé et cacao).**
02 07 01	déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières.
02 07 02	déchets de la distillation de l'alcool.
02 07 03	déchets de traitements chimiques.
02 07 04	matières impropres à la consommation ou à la transformation.
02 07 05	boues provenant du traitement in situ des effluents.
02 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.

03	DECHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PATE A PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON.
03 01	**déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles.**
03 01 01	déchets d'écorce et de liège.
03 01 04*	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages contenant des substances dangereuses.
03 01 05	sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04.

03 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
03 02	**déchets des produits de protection du bois.**
03 02 01*	composés organiques non halogénés de protection du bois.
03 02 02*	composés organochlorés de protection du bois.
03 02 03*	composés organométalliques de protection du bois.
03 02 04*	composés inorganiques de protection du bois.
03 02 05*	autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses.
03 02 99	produits de protection du bois non spécifiés ailleurs.
03 03	**déchets provenant de la production et de la transformation de papier, de carton et de pâte à papier.**
03 03 01	déchets d'écorce et de bois.
03 03 02	boues vertes (provenant de la récupération de liqueur de cuisson).
03 03 05	boues de désencrage provenant du recyclage du papier.
03 03 07	refus séparés mécaniquement provenant du recyclage de déchets de papier et de carton.
03 03 08	déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage.
03 03 09	boues carbonatées.
03 03 10	refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant d'une séparation mécanique.
03 03 11	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 03 03 10.
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.

04 DECHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE

04 01	**déchets provenant de l'industrie du cuir et de la fourrure.**
04 01 01	déchets d'écharnage et refentes.
04 01 02	résidus de pelanage.
04 01 03*	déchets de dégraissage contenant des solvants sans phase liquide.
04 01 04	liqueur de tannage contenant du chrome.
04 01 05	liqueur de tannage sans chrome.
04 01 06	boues, notamment provenant du traitement in situ des effluents, contenant du chrome.
04 01 07	boues, notamment provenant du traitement in situ des effluents, sans chrome.
04 01 08	déchets de cuir tanné (refentes sur bleu, dérayures, échantillonnages, poussières de ponçage), contenant du chrome.
04 01 09	déchets provenant de l'habillage et des finitions.
04 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
04 02	**déchets de l'industrie textile.**
04 02 09	matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère).
04 02 10	matières organiques issues de produits naturels (par exemple, graisse, cire).
04 02 14*	déchets provenant des finitions contenant des solvants organiques.
04 02 15	déchets provenant des finitions autres que ceux visés à la rubrique 04 02 14.
04 02 16*	teintures et pigments contenant des substances dangereuses.
04 02 17	teintures et pigments autres que ceux visés à la rubrique 04 02 16.
04 02 19*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
04 02 20	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 04 02 19.
04 02 21	fibres textiles non ouvrées.
04 02 22	fibres textiles ouvrées.
04 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.

05 DECHETS PROVENANT DU RAFFINAGE DU PETROLE, DE LA PURIFICATION DU GAZ NATUREL ET DU TRAITEMENT PYROLYTIQUE DU CHARBON.

05 01	**déchets provenant du raffinage du pétrole.**
05 01 02*	boues de dessalage.
05 01 03*	boues de fond de cuves.
05 01 04*	boues d'alkyles acides.
05 01 05*	hydrocarbures accidentellement répandus.
05 01 06*	boues contenant des hydrocarbures provenant des opérations de maintenance de l'installation ou des équipements.
05 01 07*	goudrons acides.
05 01 08*	autres goudrons et bitumes.
05 01 09*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
05 01 10	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05 01 09.
05 01 11*	déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases.
05 01 12*	hydrocarbures contenant des acides.
05 01 13	boues du traitement de l'eau d'alimentation des chaudières.
05 01 14	déchets provenant des colonnes de refroidissement.

05 01 15*	argiles de filtration usées.
05 01 16	déchets contenant du soufre provenant de la désulfuration du pétrole.
05 01 17	mélanges bitumineux.
05 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
05 06	**déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon.**
05 06 01*	goudrons acides.
05 06 03*	autres goudrons.
05 06 04	déchets provenant des colonnes de refroidissement.
05 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
05 07	**déchets provenant de la purification et du transport du gaz naturel.**
05 07 01*	déchets contenant du mercure.
05 07 02	déchets contenant du soufre.
05 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.

06 DECHETS DES PROCEDES DE LA CHIMIE MINERALE.

06 01	**déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides.**
06 01 01*	acide sulfurique et acide sulfureux.
06 01 02*	acide chlorhydrique.
06 01 03*	acide fluorhydrique
06 01 04*	acide phosphorique et acide phosphoreux.
06 01 05*	acide nitrique et acide nitreux.
06 01 06*	autres acides.
06 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 02	**déchets provenant de la FFDU de bases.**
06 02 01*	hydroxyde de calcium.
06 02 03*	hydroxyde d'ammonium.
06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium.
06 02 05*	autres bases.
06 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 03	**déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques.**
06 03 11*	sels solides et solutions contenant des cyanures.
06 03 13*	sels solides et solutions contenant des métaux lourds.
06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13.
06 03 15*	oxydes métalliques contenant des métaux lourds.
06 03 16	oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15.
06 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 04	**déchets contenant des métaux autres que ceux visés à la section 06 03.**
06 04 03*	déchets contenant de l'arsenic.
06 04 04*	déchets contenant du mercure.
06 04 05*	déchets contenant d'autres métaux lourds.
06 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 05	**boues provenant du traitement in situ des effluents.**
06 05 02*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
06 05 03	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 06 05 02.
06 06	**déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant du soufre, de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration.**
06 06 02*	déchets contenant des sulfures dangereux.
06 06 03	déchets contenant des sulfures autres que ceux visés à la rubrique 06 06 02.
06 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 07	**déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes.**
06 07 01*	déchets contenant de l'amiante provenant de l'électrolyse.
06 07 02*	déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore.
06 07 03*	boues de sulfate de baryum contenant du mercure.
06 07 04*	solutions et acides, par exemple, acide de contact.
06 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 08	**déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium.**
06 08 02*	déchets contenant des chlorosilanes dangereux.
06 08 99	déchets non spécifiés ailleurs.
06 09	**déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore.**

06 09 02 scories phosphoriques.
06 09 03* déchets de réactions basées sur le calcium contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances.
06 09 04 déchets de réactions basées sur le calcium autres que ceux visés à la rubrique 06 09 03.
06 09 99 déchets non spécifiés ailleurs.

06 10 déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais.

06 10 02* déchets contenant des substances dangereuses.
06 10 99 déchets non spécifiés ailleurs.

06 11 déchets provenant de la fabrication des pigments inorganiques et des opacifiants.

06 11 01 déchets de réactions basées sur le calcium provenant de la production de dioxyde de titane.
06 11 99 déchets non spécifiés ailleurs.

06 13 déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs.

06 13 01* produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides.
06 13 02* charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02).
06 13 03 noir de carbone.
06 13 04* déchets provenant de la transformation de l'amiante.
06 13 05* suies.
06 13 99 déchets non spécifiés ailleurs.

07 DECHETS DES PROCEDES DE LA CHIMIE ORGANIQUE.

07 01 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base.

07 01 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 01 03* solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 01 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 01 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 01 09* gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 01 10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 01 11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 01 12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 01 11.
07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs.

07 02 déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques.

07 02 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 02 03* solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 02 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 02 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 02 09* gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 02 10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 02 11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 02 12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 02 11.
07 02 13 déchets plastiques.
07 02 14* déchets provenant d'additifs contenant des substances dangereuses.
07 02 15 déchets provenant d'additifs autres que ceux visés à la rubrique 07 02 14.
07 02 16* déchets contenant des silicones dangereux.
07 02 17 déchets contenant des silicones autres que ceux mentionnés à la rubrique 07 02 16.
07 02 99 déchets non spécifiés ailleurs.

07 03 déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11).

07 03 01* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 03 03* solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 03 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 03 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 03 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 03 09* gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 03 10* autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 03 11* boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 03 12 boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 03 11.
07 03 99 déchets non spécifiés ailleurs.

07 04 déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides.

07 04 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 04 03*	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 04 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 04 07*	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 04 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 04 09*	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 04 10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 04 11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 04 12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 04 11.
07 04 13*	déchets solides contenant des substances dangereuses.
07 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
07 05	**déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques.**
07 05 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 05 03*	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 05 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 05 07*	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 05 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 05 09*	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 05 10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 05 11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 05 12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 05 11.
07 05 13*	déchets solides contenant des substances dangereuses.
07 05 14	déchets solides autres que ceux visés à la rubrique 07 05 13.
07 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.
07 06	**déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques.**
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 06 03*	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 06 07*	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 06 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 06 09*	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 06 10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 06 11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 06 12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 06 11.
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
07 07	**déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs.**
07 07 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.
07 07 03*	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés.
07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
07 07 07*	résidus de réaction et résidus de distillation halogénés.
07 07 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation.
07 07 09*	gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.
07 07 10*	autres gâteaux de filtration et absorbants usés.
07 07 11*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
07 07 12	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 07 07 11.
07 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.
08	**DECHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIES), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION.**
08 01	**déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis.**
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.
08 01 13*	boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.
08 01 14	boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13.
08 01 15*	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.
08 01 16	boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15.
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.

08 01 18	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17.
08 01 19*	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.
08 01 20	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19.
08 01 21*	déchets de décapants de peintures ou vernis.
08 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
08 02	**déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques).**
08 02 01	déchets de produits de revêtement en poudre.
08 02 02	boues aqueuses contenant des matériaux céramiques.
08 02 03	suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques.
08 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
08 03	**déchets provenant de la FFDU d'encres d'impression.**
08 03 07	boues aqueuses contenant de l'encre.
08 03 08	déchets liquides aqueux contenant de l'encre.
08 03 12*	déchets d'encres contenant des substances dangereuses.
08 03 13	déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12.
08 03 14*	boues d'encre contenant des substances dangereuses.
08 03 15	boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14.
08 03 16*	déchets de solutions de gravure à l'eau forte.
08 03 17*	déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses.
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17.
08 03 19*	huiles dispersées.
08 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.
08 04	**déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité).**
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 04 12	boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11.
08 04 13*	boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 04 14	boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13.
08 04 15*	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
08 04 16	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15.
08 04 17*	huile de résine.
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
08 05	**déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08.**
08 05 01*	déchets d'isocyanates.

09 DECHETS PROVENANT DE L'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE.

09 01	**déchets de l'industrie photographique.**
09 01 01*	bains de développement aqueux contenant un activateur.
09 01 02*	bains de développement aqueux pour plaques offset.
09 01 03*	bains de développement contenant des solvants.
09 01 04*	bains de fixation.
09 01 05*	bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation.
09 01 06*	déchets contenant de l'argent provenant du traitement in situ des déchets photographiques.
09 01 07	pellicules et papiers photographiques contenant de l'argent ou des composés de l'argent.
09 01 08	pellicules et papiers photographiques sans argent ni composés de l'argent.
09 01 10	appareils photographiques à usage unique sans piles.
09 01 11*	appareils photographiques à usage unique contenant des piles visées aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03.
09 01 12	appareils photographiques à usage unique contenant des piles autres que ceux visés à la rubrique 09 01 11.
09 01 13*	déchets liquides aqueux provenant de la récupération in situ de l'argent autres que ceux visés à la rubrique 09 01 06.
09 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.

10 DECHETS PROVENANT DE PROCEDES THERMIQUES.

10 01	**déchets provenant de centrales électriques et autres installations de combustion (sauf chapitre 19).**
10 01 01	mâchefers, scories et cendres sous chaudière (sauf cendres sous chaudière visées à la rubrique 10 01 04).
10 01 02	cendres volantes de charbon.
10 01 03	cendres volantes de tourbe et de bois non traité.
10 01 04*	cendres volantes et cendres sous chaudière d'hydrocarbures.

10 01 05	déchets solides de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée.
10 01 07	boues de réactions basées sur le calcium, provenant de la désulfuration des gaz de fumée.
10 01 09*	acide sulfurique.
10 01 13*	cendres volantes provenant d'hydrocarbures émulsifiés employés comme combustibles.
10 01 14*	mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses.
10 01 15	mâchefers, scories et cendres sous chaudière provenant de la coïncinération autres que ceux visés à la rubrique 10 01 14.
10 01 16*	cendres volantes provenant de la coïncinération contenant des substances dangereuses.
10 01 17	cendres volantes provenant de la coïncinération autres que celles visées à la rubrique 10 01 16.
10 01 18*	déchets provenant de l'épuration des gaz contenant des substances dangereuses.
10 01 19	déchets provenant de l'épuration des gaz autres que ceux visés aux rubriques 10 01 05, 10 01 07 et 10 01 18.
10 01 20*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
10 01 21	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 10 01 20.
10 01 22*	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses.
10 01 23	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières autres que celles visées à la rubrique 10 01 22.
10 01 24	sables provenant de lits fluidisés.
10 01 25	déchets provenant du stockage et de la préparation des combustibles des centrales à charbon.
10 01 26	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement.
10 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 02	**déchets provenant de l'industrie du fer et de l'acier.**
10 02 01	déchets de laitiers de hauts fourneaux et d'aciéries.
10 02 02	laitiers non traités.
10 02 07*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 02 08	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 07.
10 02 10	battitures de laminoir.
10 02 11*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 02 12	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 02 11.
10 02 13*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 02 14	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 02 13.
10 02 15	autres boues et gâteaux de filtration.
10 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 03	**déchets de la pyrométallurgie de l'aluminium.**
10 03 02	déchets d'anodes.
10 03 04*	scories provenant de la production primaire.
10 03 05	déchets d'alumine.
10 03 08*	scories salées de production secondaire.
10 03 09*	crasses noires de production secondaire.
10 03 15*	écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses.
10 03 16	écumes autres que celles visées à la rubrique 10 03 15.
10 03 17*	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes.
10 03 18	déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 03 17.
10 03 19*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 03 20	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 03 19.
10 03 21*	autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses.
10 03 22	autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) autres que celles visées à la rubrique 10 03 21.
10 03 23*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 03 24	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 23.
10 03 25*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 03 26	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 03 25.
10 03 27*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 03 28	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 03 27.
10 03 29*	déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires contenant des substances dangereuses.
10 03 30	déchets provenant du traitement des scories salées et du traitement des crasses noires autres que ceux visés à la rubrique 10 03 29.
10 03 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 04	**déchets provenant de la pyrométallurgie du plomb.**
10 04 01*	scories provenant de la production primaire et secondaire.
10 04 02*	crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire.
10 04 03*	arséniate de calcium.
10 04 04*	poussières de filtration des fumées.

10 04 05*	autres fines et poussières.
10 04 06*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées.
10 04 07*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 04 09*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 04 10	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 04 09.
10 04 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 05	**déchets provenant de la pyrométallurgie du zinc.**
10 05 01	scories provenant de la production primaire et secondaire.
10 05 03*	poussières de filtration des fumées.
10 05 04	autres fines et poussières.
10 05 05*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées.
10 05 06*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 05 08*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 05 09	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 05 08.
10 05 10*	crasses et écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses.
10 05 11	crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 05 10.
10 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 06	**déchets provenant de la pyrométallurgie du cuivre.**
10 06 01	scories provenant de la production primaire et secondaire.
10 06 02	crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire.
10 06 03*	poussières de filtration des fumées.
10 06 04	autres fines et poussières.
10 06 06*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées.
10 06 07*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 06 09*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 06 10	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 06 09.
10 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 07	**déchets provenant de la pyrométallurgie de l'argent, de l'or et du platine.**
10 07 01	scories provenant de la production primaire et secondaire.
10 07 02	crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire.
10 07 03	déchets solides provenant de l'épuration des fumées.
10 07 04	autres fines et poussières.
10 07 05	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 07 07*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 07 08	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 07 07.
10 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 08	**déchets provenant de la pyrométallurgie d'autres métaux non ferreux.**
10 08 04	fines et poussières.
10 08 08*	scories salées provenant de la production primaire et secondaire.
10 08 09	autres scories.
10 08 10*	crasses et écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des gaz inflammables en quantités dangereuses.
10 08 11	crasses et écumes autres que celles visées à la rubrique 10 08 10.
10 08 12*	déchets goudronnés provenant de la fabrication des anodes.
10 08 13	déchets carbonés provenant de la fabrication des anodes autres que ceux visés à la rubrique 10 08 12.
10 08 14	déchets d'anodes.
10 08 15*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 08 16	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 08 15.
10 08 17*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 08 18	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 08 17.
10 08 19*	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.
10 08 20	déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 08 19.
10 08 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 09	**déchets de fonderie de métaux ferreux.**
10 09 03	laitiers de four de fonderie.
10 09 05*	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses.
10 09 06	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 05.
10 09 07*	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses.
10 09 08	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 09 07.
10 09 09*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 09 10	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 09 09.
10 09 11*	autres fines contenant des substances dangereuses.
10 09 12	autres fines non visées à la rubrique 10 09 11.

10 09 13*	déchets de liants contenant des substances dangereuses.
10 09 14	déchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10 09 13.
10 09 15*	révélateur de criques usagé contenant des substances dangereuses.
10 09 16	révélateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10 09 15.
10 09 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 10	**déchets de fonderie de métaux non ferreux.**
10 10 03	laitiers de four de fonderie.
10 10 05*	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée contenant des substances dangereuses.
10 10 06	noyaux et moules de fonderie n'ayant pas subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 10 05.
10 10 07*	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée contenant des substances dangereuses.
10 10 08	noyaux et moules de fonderie ayant subi la coulée autres que ceux visés à la rubrique 10 10 07.
10 10 09*	poussières de filtration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 10 10	poussières de filtration des fumées autres que celles visées à la rubrique 10 10 09.
10 10 11*	autres fines contenant des substances dangereuses.
10 10 12	autres fines non visées à la rubrique 10 10 11.
10 10 13*	déchets de liants contenant des substances dangereuses.
10 10 14	ladéchets de liants autres que ceux visés à la rubrique 10 10 13.
10 10 15*	révélateur de criques usagé contenant des substances dangereuses.
10 10 16	révélateur de criques usagé autre que celui visé à la rubrique 10 10 15.
10 10 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 11	**déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers.**
10 11 03	déchets de matériaux à base de fibre de verre.
10 11 05	fines et poussières.
10 11 09*	déchets de préparation avant cuisson contenant des substances dangereuses.
10 11 10	déchets de préparation avant cuisson autres que ceux visés à la rubrique 10 11 09.
10 11 11*	petites particules de déchets de verre et poudre de verre contenant des métaux lourds (par exemple, tubes cathodiques).
10 11 12	déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11.
10 11 13*	boues de polissage et de meulage du verre contenant des substances dangereuses.
10 11 14	boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10 11 13.
10 11 15*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 11 16	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 15.
10 11 17*	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 11 18	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 11 17.
10 11 19*	déchets solides provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
10 11 20	déchets solides provenant du traitement in situ des effluents autres que ceux visés à la rubrique 10 11 19.
10 11 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 12	**déchets provenant de la fabrication des produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction.**
10 12 01	déchets de préparation avant cuisson.
10 12 03	fines et poussières.
10 12 05	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 12 06	moules déclassés.
10 12 08	déchets de produits en céramique, briques, carrelage et matériaux de construction (après cuisson).
10 12 09*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 12 10	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 12 09.
10 12 11*	déchets d'émaillage contenant des métaux lourds.
10 12 12	déchets d'émaillage autres que ceux visés à la rubrique 10 12 11.
10 12 13	boues provenant du traitement in situ des effluents.
10 12 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 13	**déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés.**
10 13 01	déchets de préparation avant cuisson.
10 13 04	déchets de calcination et d'hydratation de la chaux.
10 13 06	fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13).
10 13 07	boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.
10 13 09*	déchets provenant de la fabrication d'amiante-ciment contenant de l'amiante.
10 13 10	déchets provenant de la fabrication d'amiante-ciment autres que ceux visés à la rubrique 10 13 09.
10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10.
10 13 12*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées contenant des substances dangereuses.
10 13 13	déchets solides provenant de l'épuration des fumées autres que ceux visés à la rubrique 10 13 12.

10 13 14	déchets et boues de béton.
10 13 99	déchets non spécifiés ailleurs.
10 14	**déchets de crématoires.**
10 14 01*	déchets provenant de l'épuration des fumées contenant du mercure.

11 DECHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVETEMENT DES METAUX ET AUTRES MATERIAUX, ET DE L'HYDROMETALLURGIE DES METAUX NON FERREUX.

11 01	**déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation).**
11 01 05*	acides de décapage.
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs.
11 01 07*	bases de décapage.
11 01 08*	boues de phosphatation.
11 01 09*	boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses.
11 01 10	boues et gâteaux de filtration autres que ceux visés à la rubrique 11 01 09.
11 01 11*	liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses.
11 01 12	liquides aqueux de rinçage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 11.
11 01 13*	déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses.
11 01 14	déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13.
11 01 15*	éluats et boues provenant des systèmes à membrane et des systèmes d'échange d'ions contenant des substances dangereuses.
11 01 16*	résines échangeuses d'ions saturées ou usées.
11 01 98*	autres déchets contenant des substances dangereuses.
11 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
11 02	**déchets provenant des procédés hydrométallurgiques des métaux non ferreux.**
11 02 02*	boues provenant de l'hydrométallurgie du zinc (y compris jarosite et goethite).
11 02 03	déchets provenant de la production d'anodes pour les procédés d'électrolyse aqueuse.
11 02 05*	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses.
11 02 06	déchets provenant des procédés hydrométallurgiques du cuivre autres que ceux visés à la rubrique 11 02 05.
11 02 07*	autres déchets contenant des substances dangereuses.
11 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
11 03	**boues et solides provenant de la trempe.**
11 03 01*	déchets cyanurés.
11 03 02*	autres déchets.
11 05	**déchets provenant de la galvanisation à chaud.**
11 05 01	mattes.
11 05 02	cendres de zinc.
11 05 03*	déchets solides provenant de l'épuration des fumées.
11 05 04*	flux utilisé.
11 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.

12 DECHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MECANIQUE DE SURFACE DES METAUX ET MATIERES PLASTIQUES.

12 01	**déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques.**
12 01 01	limaille et chutes de métaux ferreux.
12 01 02	fines et poussières de métaux ferreux.
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux.
12 01 04	fines et poussières de métaux non ferreux.
12 01 05	déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage.
12 01 06*	huiles d'usinage à base minérale contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions).
12 01 07*	huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions).
12 01 08*	émulsions et solutions d'usinage contenant des halogènes.
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes.
12 01 10*	huiles d'usinage de synthèse.
12 01 12*	déchets de cires et graisses.
12 01 13	déchets de soudure.
12 01 14*	boues d'usinage contenant des substances dangereuses.
12 01 15	boues d'usinage autres que celles visées à la rubrique 12 01 14.

12 01 16*	déchets de grenaillage contenant des substances dangereuses.
12 01 17	déchets de grenaillage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 16.
12 01 18*	boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures.
12 01 19*	huiles d'usinage facilement biodégradables.
12 01 20*	déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses.
12 01 21	déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20.
12 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
12 03	**déchets provenant du dégraissage à l'eau et à la vapeur (sauf chapitre 11).**
12 03 01*	liquides aqueux de nettoyage.
12 03 02*	déchets du dégraissage à la vapeur.

13 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGES (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19).

13 01	**huiles hydrauliques usagées.**
13 01 01*	huiles hydrauliques contenant des PCB[1].
13 01 04*	autres huiles hydrauliques chlorées (émulsions).
13 01 05*	huiles hydrauliques non chlorées (émulsions).
13 01 09*	huiles hydrauliques chlorées à base minérale.
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale.
13 01 11*	huiles hydrauliques synthétiques.
13 01 12*	huiles hydrauliques facilement biodégradables.
13 01 13*	autres huiles hydrauliques.
13 02	**huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées.**
13 02 04*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale.
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale.
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques.
13 02 07*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables.
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification.
13 03	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés.
13 03 01*	huiles isolantes et fluides caloporteurs contenant des PCB.
13 03 06*	huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autres que ceux visés à la rubrique 13 03 01.
13 03 07*	huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale.
13 03 08*	huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques.
13 03 09*	huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables.
13 03 10*	autres huiles isolantes et fluides caloporteurs.
13 04	**hydrocarbures de fond de cale.**
13 04 01*	hydrocarbures de fond de cale provenant de la navigation fluviale.
13 04 02*	hydrocarbures de fond de cale provenant de canalisations de môles.
13 04 03*	hydrocarbures de fond de cale provenant d'un autre type de navigation.
13 05	**contenu de séparateurs eau/hydrocarbures.**
13 05 01*	déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures.
13 05 02*	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures.
13 05 03*	boues provenant de déshuileurs.
13 05 06*	hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures.
13 05 07*	eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures.
13 05 08*	mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures.
13 07	**combustibles liquides usagés.**
13 07 01*	fioul et gazole.
13 07 02*	essence.
13 07 03*	autres combustibles (y compris mélanges).
13 08	**huiles usagées non spécifiées ailleurs.**
13 08 01*	boues ou émulsions de dessalage.
13 08 02*	autres émulsions.
13 08 99*	déchets non spécifiés ailleurs.

14	**DECHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS REFRIGERANTS ET PROPULSEURS (sauf chapitres 07 et 08).**
14 06	**déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques.**
14 06 01*	chlorofluorocarbones, HCFC, HFC.
14 06 02*	autres solvants et mélanges de solvants halogénés.
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants.
14 06 04*	boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés.
14 06 05*	boues ou déchets solides contenant d'autres solvants.

15	**EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATERIAUX FILTRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS.**
15 01	**emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).**
15 01 01	emballages en papier/carton.
15 01 02	emballages en matières plastiques.
15 01 03	emballages en bois.
15 01 04	emballages métalliques.
15 01 05	emballages composites.
15 01 06	emballages en mélange.
15 01 07	emballages en verre.
15 01 09	emballages textiles.
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides.
15 02	**absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection.**
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.
15 02 03	absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

16	**DECHETS NON DECRITS AILLEURS DANS LA LISTE.**
16 01	**véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08).**
16 01 03	pneus hors d'usage.
16 01 04*	véhicules hors d'usage.
16 01 06	véhicules hors d'usage ne contenant ni liquides ni autres composants dangereux.
16 01 07*	filtres à huile.
16 01 08*	composants contenant du mercure.
16 01 09*	composants contenant des PCB.
16 01 10*	composants explosifs (par exemple, coussins gonflables de sécurité).
16 01 11*	patins de freins contenant de l'amiante.
16 01 12	patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11.
16 01 13*	liquides de frein.
16 01 14*	antigels contenant des substances dangereuses.
16 01 15	antigels autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14.
16 01 16	réservoirs de gaz liquéfié.
16 01 17	métaux ferreux.
16 01 18	métaux non ferreux.
16 01 19	matières plastiques.
16 01 20	verre.
16 01 21*	composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14.
16 01 22	composants non spécifiés ailleurs.
16 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
16 02	**déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques.**
16 02 09*	transformateurs et accumulateurs contenant des PCB.
16 02 10*	équipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09.
16 02 11*	équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC.
16 02 12*	équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre.

16 02 13*	équipements mis au rebut contenant des composants dangereux[2] autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12.
16 02 14	équipements mis au rebut par composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13.
16 02 15*	composants dangereux retirés des équipements mis au rebut.
16 02 16	composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15.
16 03	**loupés de fabrication et produits non utilisés.**
16 03 03*	déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses.
16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03.
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses.
16 03 06	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05.
16 04	**déchets d'explosifs.**
16 04 01*	déchets de munitions.
16 04 02*	déchets de feux d'artifice.
16 04 03*	autres déchets d'explosifs.
16 05	**gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut.**
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.
16 05 05	gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04.
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.
16 05 07*	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08.
16 06	**piles et accumulateurs.**
16 06 01*	accumulateurs au plomb.
16 06 02*	accumulateurs Ni-Cd.
16 06 03*	piles contenant du mercure.
16 06 04	piles alcalines (sauf rubrique 16 06 03).
16 06 05	autres piles et accumulateurs.
16 06 06*	électrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément.
16 07	**déchets provenant du nettoyage de cuves et fûts de stockage et de transport (sauf chapitres 05 et 13).**
16 07 08*	déchets contenant des hydrocarbures.
16 07 09*	déchets contenant d'autres substances dangereuses.
16 07 99	déchets non spécifiés ailleurs.
16 08	**catalyseurs usés.**
16 08 01	catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07).
16 08 02*	catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition[3] dangereux.
16 08 03	catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition non spécifiés ailleurs.
16 08 04	catalyseurs usés de craquage catalytique sur lit fluide (sauf rubrique 16 08 07).
16 08 05*	catalyseurs usés contenant de l'acide phosphorique.
16 08 06*	liquides usés employés comme catalyseurs.
16 08 07*	catalyseurs usés contaminés par des substances dangereuses.
16 09	**substances oxydantes.**
16 09 01*	permanganates, par exemple, permanganate de potassium.
16 09 02*	chromates, par exemple, chromate de potassium, dichromate de sodium ou de potassium.
16 09 03*	peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène.
16 09 04*	substances oxydantes non spécifiées ailleurs.
16 10	**déchets liquides aqueux destinés à un traitement hors site.**
16 10 01*	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses.
16 10 02	déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01.
16 10 03*	concentrés aqueux contenant des substances dangereuses.
16 10 04	concentrés aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 03.
16 11	**déchets de revêtements de fours et réfractaires.**
16 11 01*	revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses.
16 11 02	revêtements de fours et réfractaires à base de carbone provenant de procédés métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 01.
16 11 03*	autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques contenant des substances dangereuses.
16 11 04	autres revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés métallurgiques non visés à la rubrique 16 11 03.
16 11 05*	revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques contenant des substances dangereuses.
16 11 06	revêtements de fours et réfractaires provenant de procédés non métallurgiques autres que ceux visés à la rubrique 16 11 05.

17 DECHETS DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION (y compris déblais provenant de sites contaminés).

17 01	**béton, briques, tuiles et céramiques.**
17 01 01	béton.
17 01 02	briques.
17 01 03	tuiles et céramiques.
17 01 06*	mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses.
17 01 07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06.
17 02	**bois, verre et matières plastiques.**
17 02 01	bois.
17 02 02	verre.
17 02 03	matières plastiques.
17 02 04*	bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances.
17 03	**mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés.**
17 03 01*	mélanges bitumineux contenant du goudron.
17 03 02	mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01.
17 03 03*	goudron et produits goudronnés.
17 04	**métaux (y compris leurs alliages).**
17 04 01	cuivre, bronze, laiton.
17 04 02	aluminium.
17 04 03	plomb.
17 04 04	zinc.
17 04 05	fer et acier.
17 04 06	étain.
17 04 07	métaux en mélange.
17 04 09*	déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses.
17 04 10*	câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses.
17 04 11	câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10.
17 05	**terres (y compris déblais provenant de sites contaminés), cailloux et boues de dragage.**
17 05 03*	terres et cailloux contenant des substances dangereuses.
17 05 04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03.
17 05 05*	boues de dragage contenant des substances dangereuses.
17 05 06	boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05.
17 05 07*	ballast de voie contenant des substances dangereuses.
17 05 08	ballast de voie autre que celui visé à la rubrique 17 05 07.
17 06	**matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante.**
17 06 01*	matériaux d'isolation contenant de l'amiante.
17 06 03*	autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses.
17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03.
17 06 05*	matériaux de construction contenant de l'amiante.
17 08	**matériaux de construction à base de gypse.**
17 08 01*	matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses.
17 08 02	matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01.
17 09	**autres déchets de construction et de démolition.**
17 09 01*	déchets de construction et de démolition contenant du mercure.
17 09 02*	déchets de construction et de démolition contenant des PCB (par exemple, mastics, sols à base de résines, double vitrage, condensateurs contenant des PCB).
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses.
17 09 04	déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

18 DECHETS PROVENANT DES SOINS MEDICAUX OU VETERINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIEE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux).

18 01	**déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme.**
18 01 01	objets piquants et coupants (sauf rubrique 18 01 03).
18 01 02	déchets anatomiques et organes, y compris sacs de sang et réserves de sang (sauf rubrique 18 01 03).
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection.
18 01 04	déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection (par exemple vêtements, plâtres, draps, vêtements jetables, langes).
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.

18 01 07	produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.
18 01 08*	médicaments cytotoxiques et cytostatiques.
18 01 09	médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08.
18 01 10*	déchets d'amalgame dentaire.
18 02	**déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux.**
18 02 01	objets piquants et coupants (sauf rubrique 18 02 02).
18 02 02*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection.
18 02 03	déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection.
18 02 05*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.
18 02 06	produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 02 05.
18 02 07*	médicaments cytotoxiques et cytostatiques.
18 02 08	médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 02 07.

19	**DECHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS, DES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES HORS SITE ET DE LA PREPARATION D'EAU DESTINEE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU A USAGE INDUSTRIEL.**
19 01	**déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets.**
19 01 02	déchets de déferraillage des mâchefers.
19 01 05*	gâteau de filtration provenant de l'épuration des fumées.
19 01 06*	déchets liquides aqueux de l'épuration des fumées et autres déchets liquides aqueux.
19 01 07*	déchets secs de l'épuration des fumées.
19 01 10*	charbon actif usé provenant de l'épuration des gaz de fumées.
19 01 11*	mâchefers contenant des substances dangereuses.
19 01 12	mâchefers autres que ceux visés à la rubrique 19 01 11.
19 01 13*	cendres volantes contenant des substances dangereuses.
19 01 14	cendres volantes autres que celles visées à la rubrique 19 01 13.
19 01 15*	cendres sous chaudière contenant des substances dangereuses.
19 01 16	cendres sous chaudière autres que celles visées à la rubrique 19 01 15.
19 01 17*	déchets de pyrolyse contenant des substances dangereuses.
19 01 18	déchets de pyrolyse autres que ceux visés à la rubrique 19 01 17.
19 01 19	sables provenant de lits fluidisés.
19 01 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 02	**déchets provenant des traitements physico-chimiques des déchets (y compris déchromatation, décyanuration, neutralisation).**
19 02 03	déchets prémélangés composés seulement de déchets non dangereux.
19 02 04*	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux.
19 02 05*	boues provenant des traitements physico-chimiques contenant des substances dangereuses.
19 02 06	boues provenant des traitements physico-chimiques autres que celles visées à la rubrique 19 02 05.
19 02 07*	hydrocarbures et concentrés provenant d'une séparation.
19 02 08*	déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses.
19 02 09*	déchets combustibles solides contenant des substances dangereuses.
19 02 10	déchets combustibles autres que ceux visés aux rubriques 19 02 08 et 19 02 09.
19 02 11*	autres déchets contenant des substances dangereuses.
19 02 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 03	**déchets stabilisés/solidifiés[4].**
19 03 04*	déchets catalogués comme dangereux, partiellement[5] stabilisés.
19 03 05	déchets stabilisés autres que ceux visés à la rubrique 19 03 04.
19 03 06*	déchets catalogués comme dangereux, solidifiés.
19 03 07	déchets solidifiés autres que ceux visés à la rubrique 19 03 06.
19 04	**déchets vitrifiés et déchets provenant de la vitrification.**
19 04 01	déchets vitrifiés.
19 04 02*	cendres volantes et autres déchets du traitement des gaz de fumée.
19 04 03*	phase solide non vitrifiée.
19 04 04	déchets liquides aqueux provenant de la trempe des déchets vitrifiés.
19 05	**déchets de compostage.**
19 05 01	fraction non compostée des déchets municipaux et assimilés.
19 05 02	fraction non compostée des déchets animaux et végétaux.
19 05 03	compost déclassé.

19 05 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 06	**déchets provenant du traitement anaérobie des déchets.**
19 06 03	liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux.
19 06 04	digestats provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux.
19 06 05	liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux.
19 06 06	digestats provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux.
19 06 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 07	**lixiviats de décharges.**
19 07 02*	lixiviats de décharges contenant des substances dangereuses.
19 07 03	lixiviats de décharges autres que ceux visés à la rubrique 19 07 02.
19 08	**déchets provenant d'installations de traitement des eaux usées non spécifiés ailleurs.**
19 08 01	déchets de dégrillage.
19 08 02	déchets de dessablage.
19 08 05	boues provenant du traitement des eaux usées urbaines.
19 08 06*	résines échangeuses d'ions saturées ou usées.
19 08 07*	solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions.
19 08 08*	déchets provenant des systèmes à membrane contenant des métaux lourds.
19 08 09	mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées ne contenant que des huiles et graisses alimentaires.
19 08 10*	mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées autres que ceux visés à la rubrique 19 08 09.
19 08 11*	boues contenant des substances dangereuses provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles.
19 08 12	boues provenant du traitement biologique des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 11.
19 08 13*	boues contenant des substances dangereuses provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles.
19 08 14	boues provenant d'autres traitements des eaux usées industrielles autres que celles visées à la rubrique 19 08 13.
19 08 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 09	**déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel.**
19 09 01	déchets solides de première filtration et de dégrillage.
19 09 02	boues de clarification de l'eau.
19 09 03	boues de décarbonatation.
19 09 04	charbon actif usé.
19 09 05	résines échangeuses d'ions saturées ou usées.
19 09 06	solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions.
19 09 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 10	**déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux.**
19 10 01	déchets de fer ou d'acier.
19 10 02	déchets de métaux non ferreux.
19 10 03*	fraction légère des résidus de broyage et poussières contenant des substances dangereuses.
19 10 04	fraction légère des résidus de broyage et poussières autres que celles visées à la rubrique 19 10 03.
19 10 05*	autres fractions contenant des substances dangereuses.
19 10 06	autres fractions autres que celles visées à la rubrique 19 10 05.
19 11	**déchets provenant de la régénération de l'huile.**
19 11 01*	argiles de filtration usées.
19 11 02*	goudrons acides.
19 11 03*	déchets liquides aqueux.
19 11 04*	déchets provenant du nettoyage d'hydrocarbures avec des bases.
19 11 05*	boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses.
19 11 06	boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 19 11 05.
19 11 07*	déchets provenant de l'épuration des gaz de combustion.
19 11 99	déchets non spécifiés ailleurs.
19 12	**déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs.**
19 12 01	papier et carton.
19 12 02	métaux ferreux.
19 12 03	métaux non ferreux.
19 12 04	matières plastiques et caoutchouc.
19 12 05	verre.
19 12 06*	bois contenant des substances dangereuses.
19 12 07	bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06.
19 12 08	textiles.
19 12 09	minéraux (par exemple sable, cailloux).

19 12 10	déchets combustibles (combustible issu de déchets).
19 12 11*	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets contenant des substances dangereuses.
19 12 12	autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11.
19 13	**déchets provenant de la décontamination des sols et des eaux souterraines.**
19 13 01*	déchets solides provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses.
19 13 02	déchets solides provenant de la décontamination des sols autres que ceux visés à la rubrique 19 13 01.
19 13 03*	boues provenant de la décontamination des sols contenant des substances dangereuses.
19 13 04	boues provenant de la décontamination des sols autres que celles visées à la rubrique 19 13 03.
19 13 05*	boues provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses.
19 13 06	boues provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que celles visées à la rubrique 19 13 05.
19 13 07*	déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines contenant des substances dangereuses.
19 13 08	déchets liquides aqueux et concentrés aqueux provenant de la décontamination des eaux souterraines autres que ceux visés à la rubrique 19 13 07.

20 DECHETS MUNICIPAUX (DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTEES SEPAREMENT.

20 01	**fractions collectées séparément (sauf section 15 01).**
20 01 01	papier et carton.
20 01 02	verre.
20 01 08	déchets de cuisine et de cantine biodégradables.
20 01 10	vêtements.
20 01 11	textiles.
20 01 13*	solvants.
20 01 14*	acides.
20 01 15*	déchets basiques.
20 01 17*	produits chimiques de la photographie.
20 01 19*	pesticides.
20 01 21*	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure.
20 01 23*	équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones.
20 01 25	huiles et matières grasses alimentaires.
20 01 26*	huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25.
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.
20 01 28	peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses.
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29.
20 01 31*	médicaments cytotoxiques et cytostatiques.
20 01 32	médicaments autres que ceux visés à la rubrique 20 01 31.
20 01 33*	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles.
20 01 34	piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33.
20 01 35*	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux[6], autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23.
20 01 36	équipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35.
20 01 37*	bois contenant des substances dangereuses.
20 01 38	bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37.
20 01 39	matières plastiques.
20 01 40	métaux.
20 01 41	déchets provenant du ramonage de cheminée.
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs.
20 02	**déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetière).**
20 02 01	déchets biodégradables.
20 02 02	terres et pierres.
20 02 03	autres déchets non biodégradables.
20 03	**autres déchets municipaux.**

20 03 01	déchets municipaux en mélange.
20 03 02	déchets de marchés.
20 03 03	déchets de nettoyage des rues.
20 03 04	boues de fosses septiques.
20 03 06	déchets provenant du nettoyage des égouts.
20 03 07	déchets encombrants.
20 03 99	déchets municipaux non spécifiés ailleurs.

1 Aux fins de la présente liste de déchets, les PCB sont définis comme dans le décret n°87-59 du 2 février 1987 relatif à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles, modifié.

2 Par composants dangereux provenant d'équipements électriques et électroniques, on entend notamment des piles et accumulateurs visés à la section 16 06 et considérés comme dangereux, des commutateurs au mercure, du verre provenant de tubes cathodiques et autres verres activés, etc.

3 Aux fins de cette entrée, les métaux de transition sont les suivants : scandium, vanadium, manganèse, cobalt, cuivre, yttrium, niobium, hafnium, tungstène, titane, chrome, fer, nickel, zinc, zirconium, molybdène et tantale. Ces métaux ou leurs composés sont dangereux s'ils sont classés comme substances dangereuses. La classification des substances dangereuses détermine les métaux de transition et les composés de métaux de transition qui sont dangereux.

4 Les processus de stabilisation modifient la dangerosité des constituants des déchets et transforment ainsi des déchets dangereux en déchets non dangereux.
Les processus de solidification modifient seulement l'état physique des déchets au moyen d'additifs (par exemple, passage de l'état liquide à l'état solide) sans modifier leurs propriétés chimiques.

5 Un déchet est considéré comme partiellement stabilisé si, après le processus de stabilisation, il est encore, à court, moyen ou long terme, susceptible de libérer dans l'environnement des constituants dangereux qui n'ont pas été entièrement transformés en constituants non dangereux.

6 Par composants dangereux provenant d'équipements électriques et électroniques, on entend notamment des piles et accumulateurs visés à la section 16 06 et considérés comme dangereux, des commutateurs au mercure, du verre provenant de tubes cathodiques et autres verres activés, etc.

Index

Retrouvez rapidement les pages traitant du déchet (potentiel) que vous avez à gérer, avec notre index

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ
Accumulateur	23, 48	115
Acétone	23, 54	116
Aérosol	23, 54	102
Agriculture – Big bag		72, 80, 96
Agriculture – Ficelle		72, 80
Agriculture – Film, bâche plastique		72, 80, 96
Agriculture – Sac d'engrais et de semences		72, 80, 96
Amiante, fibrociment	23, 42	103
Ammoniaque	23, 54	90, 94, 105
Ampoule à incandescence	13, 44	13, 44
Appareil photo	20, 23, 43	57, 106
Automobile (et 2 roues) – Auto-radio	20, 23, 43	57, 106, 119
Automobile (et 2 roues) – Batterie	23, 48	115, 119
Automobile (et 2 roues) – Équipement électronique	23, 43	106, 119
Automobile (et 2 roues) – Filtre	23	90, 96, 119
Automobile (et 2 roues) – Huile	23	90, 111, 119
Automobile (et 2 roues) – Pare-brise	23	84, 119
Automobile (et 2 roues) – Pare-choc	23	79, 119
Automobile (et 2 roues) – Pneu	23, 49	83, 119
Bain photographique (révélateur, fixateur)	23	90, 102
Bains d'imprimerie		90, 102
Barquette en aluminium	13	74
Barquette plastique (dont polystyrène)	13	80, 110
Batterie	23, 48	90, 115
Biodéchet	13, 39	65
Bloc de secours		57, 106
Bois et sous-produit	23	65, 87, 96
Boue de curage (matière de vidange)	46	70, 87, 90
Boue de stations d'épuration		70

Brique alimentaire	13	77
Cageot, caissette en bois	13, 23	65, 68, 96
Carton	23	77, 110
Cartouche d'encre	23, 41	103, 106
CD, DVD	13, 20	57, 80
Chaussures	20, 50	57, 110
Déchet d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	41	104
Déchet d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	20, 23, 43	57, 106
Déchet radioactif		109
Déchet vert	23, 39	65
Eau de javel	23	90, 94, 105
Electroménager (petit et gros)	20, 23, 43	57, 106
Emballage souillé par un produit dangereux	23	110
Film plastique	13	80
Fluide frigorigène	110	110
Fongicide	23, 54	109
Fosse septique (matières de vidange)	46	70, 87, 90, 116
Gaz fluorés		110
Gaz halogénés		110
GPS	20, 23, 43	57, 106
Herbicide	23, 54	109
Hi-fi	20, 23, 43	57, 106
Huile de vidange	23	90, 111, 119
Huile hydraulique		111, 119
Huile moteur	23	90, 111, 119
Huiles alimentaires	23	73
Huiles usagées	23	111
Insecticide	23, 53	109
Laboratoire (matériel)		57, 105
Laine de verre ou de roche	23	63
Lampe à économies d'énergie (lampe basse consommation)	23, 43	43
Lampe à vapeur de sodium		106
Lecteur de musique	20, 23, 43	57, 106
LED	23, 43	106
Linge de maison	20, 50	57, 84, 110
Livre, bande dessinée	13, 20, 23	57, 77, 110
Lubrifiant	23	87, 90, 96, 119
Matériel informatique	20, 23, 43	57, 106
Matière grasse alimentaire	13	73, 87, 90
Matière issue de séparateur de graisses (matière de vidange)		67, 87, 90
Matière issue de séparateur d'hydrocarbure (matière de vidange)		67, 87, 90
Médicaments	47	47

Mercure	23	108
Métal, ferraille	23	74
Meuble	20, 23, 43	57, 72
Nourriture	13, 57	57, 65
Palette en bois	23	57, 65, 110
Panneau d'aggloméré (bois/résine), contreplaqué	23	57, 96, 110
Papier	13, 23	57, 77, 110
Paratonnerre	109	109
PCB		114
Peinture	23, 54	90, 96
Pile	23, 48	115
Plastique	13, 23	79, 96, 110
Plâtre	23	82
Plume et duvet	13, 20, 23	82
Pneumatique	23, 49	57, 83, 119
Polystyrène	13, 23	79, 96, 110
Produit d'entretien dangereux	23, 54	90, 94
Produit d'entretien non dangereux	13	58, 60
Radiographie médicale	23	102
Rallonge électrique	20, 23, 43	74, 106
Seringue	41	104
Tablette numérique	20, 23, 43	57, 106
Téléphone	20, 23, 43	57, 106
Terre polluée	117	117
Textile	20, 50	57, 84, 110
Toner d'impression	23, 41	103, 106
Tube fluo-compact (néon)	23, 43	106
Vaisselle	13, 20, 23	57, 123
Véhicule hors d'usage	51	119
Vélo	20, 23	57, 74
Vélo à assistance électrique (VAE)	20, 23, 43	57, 74, 106
Verre	13	57, 84
Vêtement	20, 50	57, 84, 110
Vidéo (téléviseur, lecteur...)	20, 23, 43	57, 106
White spirit	23, 54	90, 96, 104

Glossaire

BIODECHETS	Déchets composés de la fraction fermentescible des ordures ménagères (déchets de cuisine, déchets verts présents dans la poubelle) et des papiers cartons (non souillés par des produits toxiques).
COLLECTE	Opération consistant à enlever les déchets chez le producteur ou aux points de regroupement et à les acheminer vers un lieu de transfert ou de traitement.
COLLECTE SELECTIVE	Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION (CSR)	Combustible solide préparé à partir de déchets non dangereux, utilisés pour la valorisation énergétique dans les unités d'incinération ou de co-incinération.
COMPOSTAGE	Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène, aboutissant à l'obtention d'un amendement organique (le compost).
DECHET	« Tout substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (article L541-1 du Code de l'environnement).
DECHET ULTIME	« Déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux » (article L541-1 du Code de l'environnement).
DECHETERIE	Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, «encombrants», déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue de valoriser ou d'éliminer au mieux les matériaux qui les constituent.
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE (DAE)	« Tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur initial n'est pas un ménage » (article R541-8 du Code de l'environnement). Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des « activités économiques » sont des déchets assimilés aux déchets ménagers.
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	Déchets issus d'équipements électriques ou électroniques. Ce sont des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques.

DECHETS DANGEREUX	Les déchets sont considérés comme dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, sensibilisant, écotoxique. Leur élimination doit être réalisée dans des installations spécifiques dûment autorisées au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.
DECHETS DES MENAGES OU DÉCHETS MENAGERS	Déchets provenant de l'activité domestique des ménages (ordures ménagères, déchets encombrants ou dangereux) dont l'élimination relève de la compétence des collectivités.
DECHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	Déchets dangereux des ménages faisant l'objet d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (filière REP)
DECHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB)	Dénomination obsolète. ***Se reporter à DECHETS NON DANGEREUX (DND).***
DECHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX (DIS)	Dénomination obsolète. ***Se reporter à DECHETS DANGEREUX.***
DECHETS INERTES	Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
DECHETS NON DANGEREUX (DND)	Déchets produits par les industries, les commerces, l'artisanat, l'agriculture et les entreprises de services, qui suivent les mêmes filières de traitement que les ordures ménagères : essentiellement métaux, bois, papiers, cartons, plastiques, verre, textiles ou matières organiques. Ils n'entrent pas dans le champ des déchets dangereux, ni dans le champ des déchets inertes. Ils ne sont pas produits au sein d'un domicile.
DECHETS VERTS	Déchets fermentescibles issus des activités de jardinage, des espaces verts, publics ou privés.
ECONOMIE CIRCULAIRE	Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.
ENCOMBRANTS	Déchets ou objets issus de l'activité domestique des ménages qui, de par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères (mobilier, sommiers, gros cartons, etc…). Ils sont également appelés « monstres ».
EXPLOITANT	Personne physique ou morale qui exploite l'installation sans en être nécessairement propriétaire.
INCINERATION	Technique de traitement des déchets ou d'une fraction de ceux-ci, par combustion de la phase organique. L'incinération est réalisée dans des installations de traitement adaptées aux caractéristiques des déchets (composition physico-chimique, hétérogénéité, pouvoir calorifique variable, etc.)
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	Installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture, pour la protection de la nature et de l'environnement, pour la conservation des sites et des monuments. Elle est soumise soit à déclaration, soit à enregistrement, soit à autorisation préfectorale.

INSTALLATION DE STOCKAGE	Lieu de stockage permanent de déchets. Il se divise en 3 catégories : ▸ les installations de stockage de déchets dangereux, ▸ les installations de stockage de déchets non dangereux, ▸ les installations de stockage de déchets inertes.
MAITRE D'OUVRAGE	Personne physique ou morale pour le compte de laquelle une construction (installation) est réalisée.
METHANISATION	Dégradation microbiologique des matières organiques en absence d'oxygène. La méthanisation conduit à la production de : ▸ biogaz, essentiellement constitué de méthane lequel peut ensuite produire de l'énergie. ▸ un digestat pouvant être utilisé brut ou après traitement en tant qu'engrais organique.
ORDURES MENAGERES	Déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle de la collectivité (fermentescibles, papiers-cartons, verre, matières plastiques, textiles, métaux, etc.).
PREVENTION	Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants : ▸ la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits. ▸ les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine. ▸ la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
RECYCLAGE	Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
REEMPLOI	Opération de prévention qui désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau contrairement à la réutilisation.
RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)	La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe du « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs technico-économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets. Cette gestion peut être confiée à des éco-organismes.
REUTILISATION	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets, sont utilisés de nouveau, contrairement au réemploi.
TRAITEMENT	Processus physique, thermique, chimique ou biologique, y compris le tri, qui modifie les caractéristiques des déchets de manière à réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser la valorisation.
VALORISATION	Action ayant pour principal résultat de substituer des déchets à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière. Le terme englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique.

Partenaires

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
Pour accomplir ses missions, l'ADEME compte 1 000 salariés répartis dans 3 sites centraux (Angers, Paris et Valbonne), 17 directions régionales, 3 représentations dans les territoires d'outre-mer et 1 bureau à Bruxelles.

LA DIRECTION REGIONALE ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'ADEME accompagne sur le terrain des opérations de référence. Selon les cibles, elle décline sur les 10 départements de la région, les thématiques nationales.

LES MISSIONS DE L'ADEME DANS LE DOMAINE DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'État, en lui confiant les moyens budgétaires idoines, a missionné l'ADEME pour **accompagner la mise en œuvre des nouveaux** plans de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 et programme national de prévention des déchets 2014-2020 mis en place par les pouvoirs publics.

L'ADEME, opérateur majeur historique de la politique de prévention et de gestion des déchets et acteur engagé dans l'ensemble des piliers de l'économie circulaire, développe donc une stratégie d'intervention assortie d'un dispositif de soutien pour **répondre aux objectifs et ambitions de cette nouvelle politique déchets** et de la loi de programmation sur la transition énergétique.

L'Agence privilégie dans ce domaine l'animation et l'apport technique au plus près des acteurs du terrain, l'amélioration des connaissances et la promotion de l'innovation.

Elle agit dans plusieurs directions, notamment :
- la prévention de la production de déchets.
- la réduction des impacts environnementaux et sanitaires et la maîtrise des coûts.
- l'accompagnement des nouvelles filières pour les produits en fin de vie.
- le développement d'un réseau d'observatoires régionaux.

La consommation croissante des ressources et les impacts environnementaux qu'elle entraîne nécessitent un changement de modèle économique. L'ADEME contribue à la transition vers une économie circulaire. Elle participe au développement de pratiques industrielles plus économes en matières premières. Elle accompagne le changement vers des comportements plus vertueux des consommateurs. Elle généralise une meilleure politique des déchets par le développement de la prévention de leur production et du recyclage.

Pour en savoir plus :

ADEME – Direction régionale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
34 avenue André Malraux
57000 METZ
Tél. 03 87 20 02 90
acal@ademe.fr

Site de Strasbourg
8 rue Adolphe Seyboth
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 15 46 46

Site de Châlons-en-Champagne
116 avenue de Paris
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 69 20 96

LES AGENCES DE L'EAU

Etablissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences de l'eau ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.
Acteurs de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant, les agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux (directive cadre sur l'eau d'octobre 2000). Elles perçoivent des redevances auprès de tous les usagers de l'eau, qu'elles redistribuent sous forme de subventions aux collectivités locales, industriels, artisans, agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions ou travaux de protection du milieu naturel.
Les agences de l'eau ont des priorités et dispositifs d'aides différents.

En général, **les actions aidées** recouvrent :

- **Les études d'aide à la décision** et accompagnement pour la réduction des pollutions et économies d'eau.
- **Les travaux et équipements de réduction des pollutions** (technologies propres, prévention des pollutions accidentelles, stations d'épuration traitement des eaux pluviales,…).
- **Travaux d'économies d'eau** (process économes en eau, équipements d'économie d'eau, réserve d'eaux pluviales…)
- **Aide à l'élimination des déchets dangereux** sous certaines conditions (déchets en petites quantités éliminés par TPE-PME/PMI, actions groupées).
- **Aide à la création de centre collectifs** de valorisation des boues et effluents concentrés et de traitement centralisé des produits de curage et matières de vidange des ANC.

Pour en savoir plus :

Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX
Tél. 01 41 20 16 00
www.eau-seine-normandie.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles
BP 30019
57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX
Tél. 03 87 34 47 81
www.eau-rhin-meuse.fr

Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

LA REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE ENCOURAGE LES ACTIONS CONTRIBUANT A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Concilier la qualité du cadre de vie, la santé des populations, la protection des ressources naturelles et le développement économique conduit la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à faire de la protection de l'environnement un axe majeur de sa politique.

La prévention, la gestion et l'élimination des déchets de toutes origines font partie des enjeux environnementaux actuels de la région qui est engagée pour faire progresser les initiatives allant dans le sens d'un développement durable. Pour une meilleure efficacité des actions à mener, l'ADEME et la Région travaillent conjointement depuis plusieurs années, notamment en faveur de la promotion de l'économie circulaire et de l'économie des ressources. Ce partenariat constitue une véritable opportunité, tant sur le plan de la réduction des impacts environnementaux que sur celui du développement et de la création d'emplois.

La collaboration entre l'ADEME et la Région a déjà accompagné des opérations et des investissements exemplaires en matière de protection de l'environnement, de maitrise de l'énergie et de valorisation des ressources locales, et ce via un large éventail d'interventions destinées aux entreprises et aux collectivités.

Ces actions traduisent un engagement fort de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour les générations futures.

Pour en savoir plus :

REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
www.alsacechampagneardennelorraine.eu

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Le réseau des CCI de Champagne-Ardenne ont mis en place de nombreuses actions pour vous permettre d'aller plus loin dans la prise en compte de l'environnement dans la stratégie globale de l'entreprise :

- **Accompagnement collectif :** clubs Environnement et Sécurité, réunions thématiques partages d'expériences, formations, Club Audits Croisés.
- **Accompagnement individuel :** diagnostics et visites sur-mesure, conseils techniques et réglementaires, accompagnement au montage de dossier de subvention, mise à disposition de kits de communication sur les déchets, ma mobilité et l'énergie.
- **Information :** newsletters thématiques.
- **Représentation et assistance auprès de différentes instances :** DREAL, CODERST, CRAM…

Contactez les CCI de Champagne-Ardenne pour répondre à vos questions sur :

- La réglementation environnement et santé-sécurité au travail,
- Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- Le management de l'environnement et de l'énergie,
- Les déchets,
- Les aides financières…

CCI Champagne-Ardenne
Tél. 03 26 69 33 40
www.champagne-ardenne.cci.fr

CCI Ardennes
Tél. 03 24 56 62 62
www.ardennes.cci.fr

CCI Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 21 11 33
dgarnier@chalonsenchampagne.cci.fr
www.chalonsenchampagne.cci.fr

CCI Haute-Marne
Tél. 03 25 07 32 00
www.haute-marne.cci.fr

CCI Reims-Epernay
Tél. 03 26 50 62 50
www.reims.cci.fr

CCI de Troyes et de l'Aube
Tél. 03 25 43 70 00
www.troyes.cci.fr

LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

La Dreal a pour mission de piloter et d'animer au niveau régional les politiques du ministère du développement durable selon les priorités identifiées lors du Grenelle de l'environnement. Elle résulte de la réunion de trois services régionaux : Diren (environnement), DRE (équipement) et Drire (industrie, recherche et environnement).

Au sein de la Dreal, le service prévention des risques anthropiques vise à faire appliquer la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur les déchets et sur les risques technologiques.
Il veille à prévenir :

- les impacts sur l'environnement et la santé des rejets industriels dans l'eau, dans l'air, de la pollution des sols, du bruit, … (exemple : réduction des rejets, bonne élimination des déchets…).
- les risques technologiques accidentels (ex : explosion d'une canalisation).
- et les risques hydrauliques (ex : inondations).

La Dreal assure la surveillance des établissements industriels au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en particulier des installations stockant et traitant les déchets.
Elle examine les études communiquées par les industriels (étude d'impact, étude de dangers, évaluation des risques sanitaires,…) pour proposer et établir des prescriptions techniques visant à réduire les rejets de tous types, prévenir les risques, accidentels ou chroniques, ou en limiter les conséquences. Elle propose des sanctions administratives et pénales en cas d'infraction.

La Dreal encourage les producteurs de déchets à réduire à la source, valoriser, traiter et éliminer leurs déchets dans des installations adaptées sur les plans techniques et réglementaires.
Elle assure le contrôle des circuits de déchets produits par les établissements industriels.
La Dreal instruit les demandes d'agrément pour le stockage et le traitement des véhicules hors d'usage, huiles usagées, pneumatiques usagés.

Dreal Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
Adresse postale : 40 bd Anatole France - BP 80556
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Service Préventions des risques anthropiques :
50 avenue Patton
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 51 41 62 00
www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Champagne-Ardenne
ANNUAIRE DES SOLUTIONS POUR VOS DÉCHETS

un pas vers l'économie circulaire

Annuaire réalisé par

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

En partenariat avec

Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

CCI Champagne Ardenne

eau seine Normandie

Partenariat Agence de l'Eau Rhin-Meuse